



Direction Opérationnelle de Criminologie  
Operatieve Directie Criminologie

Collection des rapports et notes de recherche / Collectie van onderzoeksrapporten & onderzoeksnota's n° 35

Projet de recherche portant sur le  
développement d'un outil d'aide à la décision  
en matière de violences entre partenaires

~

Projet réalisé dans le cadre d'une collaboration avec  
l'équipe de l'Institut Thomas More Kempen

Avril 2014

Promoteur(s) :

Anne LEMONNE  
Charlotte VANNESTE

Chercheur :

Valentine MAHIEU



# Remerciements

---

Le présent travail n'aurait pu voir le jour sans la précieuse collaboration des policiers, des intervenants des services d'assistance policière aux victimes, des magistrats des parquets, des juges d'instruction, juges du fonds et assistants de justice et enfin, des nombreux intervenants du secteur « psycho-médico-social » qui ont accepté de participer activement aux tables rondes. La méthodologie nécessitait que les acteurs y consacrent une journée entière ce qui représente un investissement considérable de leur part.

Je remercie également vivement l'Institut de Formation Judiciaire qui a accepté que je participe aux deux jours de formation destinée aux stagiaires judiciaires et magistrats intéressés et portant sur la problématique des violences au sein du couple. J'y ai bénéficié d'un accueil chaleureux de la part des formateurs et organisateurs et la formation m'a apporté de précieuses informations sur les différents modèles mobilisés par les acteurs francophones du secteur.

Enfin, nous remercions également Anne Groenen et Sarah Matkoski pour la confiance accordée à notre équipe.

# Liste des abréviations

---

AJ :	assistant de justice
CALog :	cadre administratif et logistique (au sein de la police)
CC :	conflit conjugale
CPVCF :	centre de prévention des violences conjugales et familiales
CVFE :	collectif contre les violences familiales et l'exclusion
IFJ :	institut de formation judiciaire
JI :	juge d'instruction
M :	Monsieur
Mme :	Madame
MA :	maison d'accueil
MJ :	maison de justice
PDC :	processus de domination conjugale (modèle)
PR :	procureur du roi (et substitut)
Psy :	psychologique et/ou psychiatrique
SAPV :	service d'assistance policière aux victimes
SAV :	service d'aide aux victimes (parquets-maisons de justice)
SASJ/SLAJ :	services d'aide sociale aux justiciables/services laïcs d'aide aux justiciables (régionaux)
VC :	violence conjugale
VeP :	violences entre partenaires
VF :	violences familiales
VIF :	violences intrafamiliales
ZP :	zone de police locale

# Table des matières

---

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>QUELQUES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES .....</b>	<b>6</b>
1. LA CONSTITUTION DES TABLES RONDES.....	6
1.1. Les tables rondes « police » .....	6
1.2. Les tables rondes « justice » .....	7
1.3. Les tables rondes « psycho-médico-social ».....	8
2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS.....	9
2.1. Table ronde « police » du 3 février 2014.....	9
2.2. Table ronde « police » du 4 février 2014.....	9
2.3. Table ronde « Justice » du 13 février 2014.....	9
2.4. Table ronde « Justice » du 14 février 2014.....	9
2.5. Table ronde « psycho-médico-social » du 3 mars 2014 .....	10
2.6. Table ronde « psycho-médico-social » du 4 mars 2014 .....	10
3. LES CHOIX ET LES LIMITES MÉTHODOLOGIQUES .....	10
<b>BRÈVE PRÉSENTATION DU SECTEUR « PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL » CONCERNÉ PAR LES PROBLÉMATIQUES DE VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....</b>	<b>12</b>
1. LES TROIS REFUGES « HISTORIQUES » ET L'ASBL PRAXIS.....	12
1.1. Les refuges pour femmes battues .....	12
1.2. L'asbl Praxis .....	13
2. LES PÔLES DE RESSOURCES SPÉCIALISÉS EN VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES.....	13
3. LES AUTRES SERVICES CONCERNÉS PAR LES VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES .....	14
3.1. Les maisons d'accueil.....	14
3.2. Les services d'aide aux victimes issus de la politique à l'égard des victimes .....	14
3.3. Les services d'aide sociale aux justiciables.....	15
3.4. Les services de santé mentale.....	15
3.5. Les équipes SOS enfants.....	15
3.6. Le secteur médical .....	16
4. LE MODÈLE DU « PROCESSUS DE DOMINATION CONJUGALE » .....	16
<b>LES DONNÉES RÉCOLTÉES LORS DES TABLES RONDES : GRILLES D'ANALYSE .....</b>	<b>18</b>
1. LES SIX GRILLES D'ANALYSES CORRESPONDANT AUX SIX TABLES RONDES .....	18
Table ronde « Police » du 3 février 2014.....	19
Table ronde « Police » du 4 février 2014.....	28
Table ronde « Justice » du 13 février 2014.....	36
Table ronde « Justice » du 14 février 2014.....	44
Table ronde « Psycho-médico-social » du 3 mars 2014 .....	51
Table ronde « Psycho-médico-social » du 4 mars 2014 .....	58
2. LES TROIS GRILLES D'ANALYSES DE SYNTHÈSE PAR SECTEUR .....	65
Synthèse tables rondes POLICE .....	66
Synthèse tables rondes JUSTICE .....	73
Synthèse tables rondes PSYCHO MEDICO SOCIAL .....	80
<b>EN GUISE DE CONCLUSION.....</b>	<b>87</b>
<b>CONCLUSIE .....</b>	<b>93</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>99</b>

# Introduction

---

Le présent travail revêt un caractère particulier puisqu'il représente une étape de recherche - une phase de récolte de données - s'inscrivant dans un projet réalisé par une équipe de recherche extérieure à l'INCC. Il s'agit donc d'une collaboration entre deux équipes de recherche mise en place pour les besoins d'un projet particulier, ce qui explique que ce travail ne représente pas un rapport de recherche en tant que tel mais un document « technique » visant à transmettre les informations récoltées à l'équipe principale de la recherche.

Une équipe du département de criminologie de l'INCC est effectivement chargée, à partir de janvier 2014, de mettre en œuvre une partie d'un projet de recherche réalisé, à titre principal, par le groupe « *Preventie en Aanpak van Conflicten en Geweld* » de l'Institut Thomas More Kempen et de la KULeuven (chercheuse : Sarah Matkoski – Promotrice : Anne Groenen).

Ce projet est financé par l'Institut pour l'égalité des chances hommes-femmes et porte sur une évaluation des possibilités de développer un instrument d'aide à la décision destiné aux professionnels chargés d'intervenir dans des situations de violences entre partenaires. Il se déroule en trois phases : une première phase de revue de la littérature, une seconde phase visant à inventorier les « besoins et demandes des professionnels en termes de gestion des risques liés à la violence entre partenaires ». Enfin une troisième phase consistant à formuler des suggestions d'outils de gestion des risques intégrant les demandes et besoins ainsi répertoriés. Le volet dont est plus particulièrement chargé l'INCC s'inscrit dans la seconde phase du projet de recherche général. Une chercheuse à temps plein s'y est consacrée pendant 4 mois sous la co-promotion de Charlotte Vanneste et de Anne Lemonne. Il consiste à organiser des tables rondes avec les professionnels francophones afin d'évaluer leur perception à l'égard de la mise en œuvre d'un instrument d'aide à la décision. L'analyse de ces discussions vise à compléter les données récoltées par l'équipe de recherche de l'Institut Thomas More Kempen chargée de récolter les positions des acteurs néerlandophones.

Trois secteurs professionnels sont visés par cette phase de recherche : la police, la justice et le secteur psycho-médico-social. Pour la partie francophone du pays, deux tables rondes ont été organisées pour chacun des secteurs ; donc six tables rondes au total. Chacun des groupes a été constitué en veillant à respecter, autant que faire se peut, le critère de diversification propre aux démarches qualitatives en sciences sociales. Deux principaux critères de diversification ont été pris en compte : un critère géographique - qui vise à diversifier les provinces et arrondissements représentés - et un critère tenant davantage aux formations et/ou missions des professionnels d'un même secteur. Ces analyses en groupe ont eu pour objectif d'éclairer les pratiques et expériences des acteurs professionnels et de récolter leurs perceptions des outils d'aide à la décision existants dont ils font déjà usage ou qui leurs seront présentés au cours des discussions de groupe.

Ce rapport présentera, dans un premier temps, quelques aspects méthodologiques portant sur la constitution des tables rondes ; une présentation des participants et quelques considérations relatives aux choix et limites méthodologiques. Ensuite, il nous a semblé pertinent de procéder à une brève présentation du secteur psycho-médico-social concerné par la problématique en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'informer nos collègues néerlandophones des particularités régionales en la matière. Les données effectivement récoltées par le biais des six tables rondes seront ensuite présentées sous forme de « grilles » d'après le modèle communiqué par l'équipe initiale de recherche. Le présent travail contient neuf grilles au total : une grille par table ronde (six grilles) et une grille de synthèse par secteur (trois grilles). Enfin, en guise de conclusion, les éventuelles similitudes, différences et idées essentielles seront rapidement présentées.

# Quelques aspects méthodologiques

---

## 1. La constitution des tables rondes

Ces quelques aspects méthodologiques visent essentiellement à présenter le champ d'analyse et les techniques mobilisées par l'équipe de recherche pour mettre en œuvre la récolte des données. La méthodologie du projet de départ s'intéresse à trois secteurs d'activités différents à savoir la police, la justice et le secteur psycho-médico-social. La méthode de recueil des données préconisée consiste à organiser deux tables rondes par secteur d'activité à savoir six tables rondes en tout. Afin de gagner un temps précieux, les deux co-promotrices du projet au sein de l'INCC, Charlotte Vanneste et Anne Lemonne, ont entamé des démarches afin de constituer les tables rondes des secteurs police et justice avant le début du projet en janvier 2014. J'ai ensuite pris en charge la constitution des tables rondes du secteur « psycho-médico-social ». Un critère essentiel a guidé la constitution de toutes les tables rondes : la diversification des participants.

Les points suivants seront consacrés à une présentation des techniques/méthodes qui ont été mises en œuvre pour constituer nos groupes dans les trois secteurs d'activités visés. Les éventuels obstacles rencontrés seront également énoncés ainsi que le résultat final obtenu.

### 1.1. Les tables rondes « police »

Pour constituer les tables rondes, la première démarche a été de prendre contact avec les coordinations provinciales<sup>1</sup> afin de présenter le projet et de solliciter une mise en contact avec des membres de la police locale concernés par les violences entre partenaires. Les deux critères de sélection présentés aux coordinateurs provinciaux étaient les suivants :

- Etre actif dans le secteur policier en tant que policier ou membre du personnel administratif au sein de la police (Calog) ;
- Disposer d'au moins deux années d'expérience dans le domaine des violences entre partenaires

Cette première prise de contact a permis d'identifier une série d'intervenants à contacter ou qui nous ont contacté par eux-mêmes (car informés du projet par le coordinateur provincial). Nous avons, autant que possible, été attentives à la diversification géographique au niveau des différentes provinces mais c'est avant tout la disponibilité et la volonté des intervenants qui a déterminé la composition des tables rondes.

Au final, toutes les provinces francophones ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale ont été représentées aux tables rondes avec une particularité : aucun membre d'une zone de police de la Province de Namur n'a pu participer. Lors de nos échanges avec les intervenantes SAPV de cette zone, il était convenu que deux d'entre elles participent accompagnées d'une intervenante du service d'accompagnement des victimes de violences conjugales, « ça vaut l'coup »<sup>2</sup>, service avec lequel la police de Namur collabore très régulièrement dans le cadre des violences entre partenaires. Les intervenantes du SAPV ont dû annuler leur participation en dernière minute donc seule l'accompagnatrice de l'association a participé à la table ronde. Or, ce service ressort davantage du secteur « psycho-médico-social » que du secteur « policier » ce qu'il est important de garder à l'esprit lors de l'analyse des résultats.

---

<sup>1</sup> LECLERCQ, I., *Quels intervenants impliquer à chaque étape du processus de gestion des risques de réitération, de gravité et de létalité en matière de violences conjugales ?*, Mémoire de stage, Bruxelles, Service de politique criminelle, décembre 2012, p. 9.

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur ce service : <http://www.solidarismamur.be/index.php?page=violences>

Une autre particularité doit être soulignée concernant ces tables rondes : la majorité des participants étaient des membres civils des SAPV et non des fonctionnaires de police. Sur un total de quatorze participants (aux deux tables rondes), on dénombre neuf CALog des SAPV, une intervenante d'un service psycho-social (« ça vaut l'coup ») et quatre fonctionnaires de police dont l'un est totalement affecté au service d'assistance aux victimes. Cette information nous semble importante car elle pourrait avoir un impact sur les résultats obtenus. En effet, les formations et sensibilités des intervenants civils d'une part et des policiers d'autre part peuvent avoir un impact sur les approches, les perceptions et les discours des uns et des autres.

## 1.2. Les tables rondes « justice »

La diversification a porté d'une part sur les fonctions des intervenants, d'autre part sur un critère géographique et enfin sur l'implication des magistrats dans les matières de violences entre partenaires. Les fonctions visées étaient celles de procureurs du Roi (Substitut), juges d'instruction, juge du fond et enfin, intervenants des maisons de justice. D'un point de vue géographique, nous avons tenté de diversifier autant que possible les arrondissements judiciaires.

Pour sélectionner les membres du Ministère public, une liste des magistrats de référence en matière de violences conjugales a servi de point de départ. Ensuite, des contacts au sein du réseau de connaissance ont permis d'identifier certains magistrats particulièrement impliqués et motivés par cette matière. L'arrondissement de Liège a notamment été identifié car il développe une pratique d'audiences spécifiques en matière de violence entre partenaires. Nous avons finalement obtenu la participation de trois substituts des arrondissements de Bruxelles, Liège et Huy.

Il s'est avéré plus compliqué d'identifier et d'obtenir la participation des juges d'instruction et du fond. Deux démarches parallèles ont été entreprises : des contacts officiels ont été pris avec les Présidents des Tribunaux de première instance mais aucune suite fructueuse n'a été obtenue par cette voie. Ce sont des contacts directs au sein du réseau de connaissance - tissé au fil du temps entre les membres de l'INCC et les acteurs de terrain du monde judiciaire - qui ont permis d'identifier les magistrats d'instruction et du fond impliqués dans ces matières et de les motiver à participer aux tables rondes. Il est à noter que de nombreux magistrats ont été contactés et se disaient intéressés mais n'ont pas été en mesure de se libérer aux dates prévues en raison d'audiences ou d'autres contraintes d'ordre professionnel. Nous avons finalement réussi à obtenir la participation de quatre juges : deux juges d'instruction et deux juges du fond (l'une d'entre elles a été juge d'instruction précédemment et a pu faire part de cette expérience). Les participants étaient attachés aux arrondissements de Bruxelles, Charleroi, Mons et Nivelles.

Enfin, la voie hiérarchique a été sollicitée pour sélectionner les assistants de justice et deux d'entre eux ont participé à nos tables rondes. Ils étaient issus des maisons de justice de Mons et Marche-en-Famenne.

Ainsi, la constitution des tables rondes du secteur « justice » a été largement tributaire des contacts personnels et du réseau de connaissance tissé entre les membres de l'INCC et les acteurs de terrain du monde judiciaire. Ces contacts se sont avérés particulièrement précieux au vu des brefs délais impartis au projet. La diversification des arrondissements a été prise en compte mais c'est évidemment la disponibilité et la volonté des participants qui a été déterminante dans la composition des groupes.



### 1.3. Les tables rondes « psycho-médico-social »

Le point de départ de la constitution des tables rondes a été l'entretien exploratoire réalisé avec l'une des directrices de l'asbl Praxis à Liège, acteur clé du paysage wallon dans le domaine des violences entre partenaires. Cet entretien a permis d'identifier les services les plus pertinents à rassembler autour de ces questions, ce qui fera l'objet d'une présentation plus détaillée au point suivant de ce rapport.

Des contacts directs par téléphone ont ensuite été pris avec chacun des trois refuges « historiques » pour femmes battues situés à Liège, La Louvière et Bruxelles, ce qui a permis d'affiner l'identification d'autres services pertinents. Cette méthode a été largement mobilisée pour identifier l'ensemble des services qui ont été contactés. Elle a été complétée par quelques recherches sur Internet. Le critère de la diversification géographique a également guidé ces démarches.

L'entretien exploratoire a mis en exergue que les services concernés pouvaient varier en fonction des personnes impliquées dans les situations de violences entre partenaires : des services prennent uniquement en charge les victimes, d'autres les auteurs et d'autres encore sont plus spécialisés dans la prise en charge des enfants témoins/victimes tandis que certains services s'adressent à la fois aux victimes, auteurs et enfants. Il aurait pu être intéressant de réaliser une table ronde focalisée sur chacun de ces publics (une table ronde « auteurs », une table ronde « victimes » et une table ronde « enfants ») mais la méthodologie initiale du projet ne le permettait pas. Les deux tables rondes ont rassemblé des acteurs chargés de la prise en charge des victimes ; l'une d'entre elles a développé en outre, un aspect « auteur » tandis que l'autre a développé un aspect « enfant » en réunissant des acteurs plus spécifiques.

Finalement, les services qui ont participé à nos tables rondes sont les refuges « historiques » pour femmes battues, l'asbl Praxis, plusieurs maisons d'accueil qui ont développé une expérience spécifique en matière de violences conjugales, des services d'aide sociale aux justiciables, une équipe SOS-enfants et un médecin généraliste. Le volet « auteurs » développé lors d'une table ronde était « représenté » par l'asbl Praxis et un SASJ qui a développé une expérience plus fine en matière de prise en charge d'auteurs de violences entre partenaires. Le volet « enfants » développé lors de la seconde table ronde était, quant à lui, plus particulièrement « représenté » par une équipe SOS enfant et la psychologue « enfant » d'une maison d'accueil même si d'autres participants se sont révélés attentifs et sensibles à la situation et à la prise en charge des enfants témoins/victimes.

Certains services ont été contactés mais n'ont malheureusement pas pu répondre à notre appel. Il s'agit des services de santé mentale contactés via la ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale et la ligne wallonne pour la santé mentale et de services axés sur les couples homosexuels et donc plus souvent confrontés aux problématiques de violences entre partenaires au sein de couples homosexuels.

En termes de diversification géographique, la moitié des arrondissements judiciaires francophones ont pu être représentés aux tables rondes à savoir les arrondissements de Tournai, Mons, Charleroi, Liège, Nivelles et Arlon auxquels s'ajoute l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

## 2. Présentation des participants

### 2.1. Table ronde « police » du 3 février 2014

Joëlle Gilles :	SAPV ZP Liège
Vanessa Bouvy :	SAPV ZP Liège
Séverine Piret-Gérard :	SAPV ZP Brabant wallon
Florence Lobet :	Service « ça vaut l’coup » Namur
Barbara De Naeyer :	Inspecteur de police section famille/jeunesse -violences familiales, ZP Bruxelles-Ouest
Véronique Walravens :	SAPV ZP Bruxelles-Ouest

### 2.2. Table ronde « police » du 4 février 2014

Muriel Hermanns :	SAPV ZP Pays de Herve (Province de Liège)
Sophie Navez :	SAPV ZP Orne-Thyle (Province du Brabant Wallon)
Isabelle Cambron :	Inspecteur principal au SAPV ZP Orne-Thyle
Christiane Roelants :	Commissaire principal – chef de service VF-famille/jeunesse-disparitions, ZP Bruxelles Capitale-Ixelles
Catherine Lemage :	SAPV ZP Bruxelles Capitale-Ixelles
Audrey Defacqz :	SAPV ZP Haute-Senne (Province du Hainaut)
Stéphane Jamar :	Inspecteur principal ZP Comines-Warneton (Province du Hainaut)
Mélissa Bille :	SAPV ZP de Gaume (Province du Luxembourg)

### 2.3. Table ronde « Justice » du 13 février 2014

Sophie Morel :	Substitut PR Bruxelles
Pierre Marrisiaux :	Substitut PR Huy
Marie-Geneviève Tassin :	Juge d’instruction Bruxelles
Laurence Wauthier :	Juge d’instruction Charleroi
Sophie Devreux :	Juge du Sièges Mons
Jean-Michel Brinaert :	Directeur adjoint Maison de Justice Mons & Tournai

### 2.4. Table ronde « Justice » du 14 février 2014

Nathalie Vandeweerd :	Substitut PR Liège
Patricia Jaspis :	Juge du Sièges Nivelles (a été Juge d’instruction à Bruxelles)
Patricia Seret :	Maison de Justice de Marche-en-Famenne

## 2.5. Table ronde « psycho-médico-social » du 3 mars 2014

Cécile Kowal :	Asbl Praxis, Liège
Sandrine Bodson :	CVFE, Liège
Jean-Louis Simoens :	CVFE, Liège
Sophie Dessart :	Service d'aide sociale aux justiciable « Espace libre », Charleroi
Jamila Guenfoud :	M.A. « Maison du pain », Virton
Anne-Julie Wagneur :	M.A. « La Touline », Nivelles

## 2.6. Table ronde « psycho-médico-social » du 4 mars 2014

Docteur D'hauwe :	Médecin de famille, Charleroi
Frédéric Benne :	CPVCF, Bruxelles
Ludivine Vancoppennolle :	M.A. « Le Vif », Mons
Françoise Hoornaert :	Equipe SOS-enfants, Tournai-Mouscron
Maëlle Pondeville :	Service laïc d'aide aux justiciables, Tournai
Sandra Cutaia :	M.A. « L'églantier » (psychologue enfants), Braine-L'alleud
Barbara Mattot :	M.A. « L'églanter », Braine-L'alleud
Ariane Laebens :	M.A. « La Cousoude », Tournai

## 3. Les choix et les limites méthodologiques

Les textes officiels et officieux ainsi que les discours des acteurs font usage de diverses terminologies pour désigner le type de violences qui nous occupe. L'équipe de recherche a, quant à elle, choisi de recourir aux termes « violences entre partenaires » pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit de la traduction littérale du terme *partnergeweld* mobilisé par le projet initial, ensuite parce qu'ils nous semblaient être les termes les plus adéquats à plusieurs titres. Tout d'abord, l'objet du projet porte bien sur les violences entre partenaires ce qui implique une relation de couple. Les termes « violences familiales ou intrafamiliales » nous semblaient donc trop larges puisqu'ils peuvent désigner les violences entre bien d'autres membres d'une cellule familiale. Quant aux termes « violences conjugales », ils nous ont semblés, à l'inverse, trop restrictifs car le terme « conjugal » pourrait suggérer une union plus « officielle » telle que le mariage ou la cohabitation légale. Or, les « violences entre partenaires » s'appliquent à toute personne impliquée ou l'ayant été dans une relation affective peu importante qu'elle ait été officialisée ou non. En outre, la rencontre avec les intervenants et la phase de récolte des données ont permis de découvrir que les termes « violences conjugales » revêtent un sens bien particulier en Belgique francophone. En effet, de nombreux acteurs vont attirer l'attention sur la nuance entre le conflit conjugal et la violence conjugale et sur la nécessité de distinguer ces deux problématiques par le biais de l'évaluation. Il nous a donc semblé plus pertinent en termes de neutralité de ne pas recourir à ces termes puisqu'ils sont très associés à certains modèles largement présents chez les acteurs francophones. Lors de la rédaction de ce rapport, j'ai donc choisi d'avoir recours aux termes génériques de « violences entre partenaires » mais tout en respectant les termes utilisés par les participants aux tables rondes. Les grilles d'analyse des tables rondes feront donc référence à différentes terminologies en fonction des propos des participants.

La délimitation du champ d'analyse et le choix d'une population d'acteurs dotés d'une expérience dans la prise en charge de situations de violences entre partenaires induit *a fortiori* une sélection d'acteurs formés/informés/sensibilisés à ces questions. Cette option exclu d'office du champ d'analyse les acteurs plus « généralistes » mais néanmoins amenés à « intervenir » dans le cadre de situations de violence entre partenaires. Nous pensons particulièrement aux policiers des services

d'intervention de première ligne ; aux médecins généralistes ; au personnel des services d'urgence des hôpitaux. Cette limite est inhérente au projet de recherche et ne met pas à mal les résultats de ce dernier mais il semble important d'attirer l'attention sur cette particularité. Cela permet également de préciser qu'il serait intéressant de questionner des acteurs « généralistes » sur leur perception et leur mode d'évaluation des situations de violences entre partenaires.

Cette « limite » induit, en partie, la suivante. Comme présenté ultérieurement, le terrain psychosocial francophone en matière de prise en charge de violences entre partenaires est largement occupé par quelques services clés qui ont développé des pratiques d'intersectorialité et se sont largement inspirés d'un modèle d'évaluation des risques développé au Québec, le processus de domination conjugale. Cette présence importante s'explique en partie par le soutien apporté par la Région wallonne à ces initiatives dans le cadre du Dispositif wallon de lutte contre les violences conjugales.<sup>3</sup> Les méthodes mobilisées pour constituer les tables rondes du secteur psycho-médico-social ont peut-être provoqué une certaine focalisation sur une série d'acteurs partageant des modèles communs alors que d'autres acteurs ont pu développer des approches différentes. Il est donc possible que d'autres approches que celle du processus de domination conjugale se soient développées du côté francophone du pays mais de manière plus discrète/moins étendue.

---

<sup>3</sup> Cf. partie suivante portant sur une présentation du secteur psycho-médico-social en Fédération Wallonie-Bruxelles

# Brève présentation du secteur « psycho-médico-social » concerné par les problématiques de violences entre partenaires en Fédération Wallonie-Bruxelles

---

Puisque le secteur « psycho-médico-social » est globalement géré par les entités fédérées, il semble nécessaire de présenter brièvement les services concernés par les violences entre partenaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette présentation complète utilement les aspects méthodologiques relatifs à la constitution des tables rondes puisqu'elle permet de comprendre comment les participants ont été sélectionnés.

Afin d'appréhender ce secteur rapidement, une rencontre « exploratoire » a été organisée dès le début du projet avec l'une des directrices de l'asbl Praxis, qui occupe une place importante sur la scène associative wallonne en matière de lutte contre les violences entre partenaires (*cf. infra*). Cet entretien a permis d'identifier une série de services à contacter pour constituer les tables rondes dudit secteur.

## 1. Les trois refuges « historiques » et l'asbl Praxis

### 1.1. Les refuges pour femmes battues

Les refuges pour femmes battues sont directement issus du mouvement féministe qui a traversé toute l'Europe dans les années 60 et 70. En Belgique, le tout premier refuge pour femmes battues a vu le jour à Bruxelles en 1977 et quatre autres associations furent créées dans la foulée pour lutter contre les violences conjugales (à La Louvière, Liège, Arlon et Namur). Seuls les refuges de Bruxelles, Liège et La Louvière ont perduré et existent toujours. Ces refuges étaient totalement issus de l'action militante, ils ont été créés par des femmes sans financement public. Ils visaient non seulement à apporter une aide concrète aux femmes victimes de violences familiales mais aussi à dénoncer un tabou et sensibiliser la société à cette problématique dans une perspective très militante. Si, au fil du temps et de l'intervention progressive des pouvoirs publics, le bénévolat militant a cédé la place à une professionnalisation et institutionnalisation croissante de ces refuges, les dimensions politique et militante d'origine ont profondément marqué leur évolution et restent très présentes à l'heure actuelle.<sup>4</sup> Ces quelques particularités expliquent notre choix de qualifier ces trois refuges d'« historiques ».

Après avoir changé de dénominations au cours du temps, les trois refuges portent aujourd'hui les appellations suivantes :

- Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF) à Bruxelles
- Le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) à Liège
- l'asbl Solidarité Femmes et Refuge pour femmes battues à La Louvière

---

<sup>4</sup> Voir le bref historique présenté sur le site du CPVCF : <http://www.cpvcf.org/historique-du-centre/> et un document réalisé par le CVFE : DELEPINE, A., 1978-2003 : 20 ans de projets pour les femmes. De la création du Collectif Femmes Battues aux actions du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion, publication du CVFE, janvier 2004, disponible en ligne : <http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/assoc-historique.pdf>

## 1.2. L'asbl Praxis

Lors de sa création en 1992, l'asbl PRAXIS n'était pas destinée à prendre en charge spécifiquement les auteurs de violences entre partenaires, elle s'est d'abord intéressée à la prise en charge des personnes pharmacodépendante. C'est en 1999 que l'asbl décide de se concentrer sur la problématique des violences sur la scène conjugale et intrafamiliale et entre en contact avec un service spécialisé dans ce domaine à Montréal<sup>5</sup>. Depuis 2000, l'asbl anime des groupes de responsabilisation composés d'auteurs de violences conjugales et a élargi cette action aux auteurs non judiciairisés depuis 2003. En 2005, une dynamique de collaboration s'est mise en place à Liège entre le CVFE et Praxis. Vu la richesse des échanges et la complexité du phénomène, ces services ont progressivement initié une pratique de coopération intersectorielle dans un but bien précis : mieux assurer la sécurité des victimes d'abord puis de toute la famille<sup>6</sup>. Cette initiative aboutira à la création des pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales.

## 2. Les pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales

Dans la perspective d'une meilleure prise en considération des questions de sécurité, le CVFE et l'asbl Praxis ont mis en place une « pratique de coopération intersectorielle » telle que développée au Québec. Les deux québécois, Denise Tremblay et Robert Ayotte, eux-mêmes à l'origine du développement d'un « modèle intersectoriel de collaboration » au Québec, ont ouvert la voie à cette collaboration à Liège et ont partagé avec les acteurs liégeois leur grille d'analyse des mécanismes de violence conjugale dénommé « Processus de Domination Conjugale » (PDC). L'asbl Solidarité Femmes s'est rapidement jointe au projet. Dans cette optique, des « pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales » ont vu le jour à destination du secteur professionnel confronté à ces problématiques. Ces pôles de ressources font partie du dispositif wallon de lutte contre les violences entre partenaires et visent clairement à partager une préoccupation commune : la sécurité des victimes et de tous les membres de la cellule familiale concernée par les violences.<sup>7</sup>

Au sein des pôles, les services impliqués partagent une partie de leurs objectifs, ressources et services en vue d'améliorer la sécurité de tous. Pour réfléchir ensemble à la problématique, il était nécessaire d'adopter une grille de lecture commune : c'est le modèle du processus de domination conjugale tel qu'élaboré par leurs homologues québécois qui a été adopté par les associations et progressivement intégré à leurs pratiques<sup>8</sup>.

Les refuges de Liège et La Louvière et l'asbl Praxis ont développé des pratiques de sensibilisation, formation et éducation permanente depuis leur création. Ils offrent une série d'activités (sensibilisation/formation) dans ce cadre à destination des professionnels, des écoles ou tout autre public. La Région wallonne, qui soutient le développement des pôles de ressources, a souhaité que les services les composant unissent leurs compétences pour offrir des formations continues à un large public de professionnels confrontés aux situations de violences conjugales et intrafamiliales. Leur offre de formations comporte quatre grandes catégories d'intervention : 1. La rencontre ou l'information ; 2. La sensibilisation ; 3. La formation et 4. La supervision. Toutes les interventions sont conçues et animées par deux formateurs : un professionnel de l'asbl Praxis et un professionnel

<sup>5</sup> Voir l'historique de l'asbl présenté sur le site de Praxis : <http://www.asblpraxis.be/praxis/historique>

<sup>6</sup> Voir la présentation sur le site des pôles de ressource spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales : <http://www.violencesconjugales.be/contexte.php>

<sup>7</sup> <http://www.violencesconjugales.be/index.php>

<sup>8</sup> <http://www.violencesconjugales.be/comment-agir.php>

de l'un des refuges pour femmes battues. Ils développent une approche systémique et dynamique qui intègre tous les acteurs concernés par les violences intrafamiliales à savoir « auteur », victime », enfants et réseaux de protection »<sup>9</sup>.

Cette brève présentation des trois refuges « historiques », de l'asbl Praxis et des pôles de ressources illustre la place prépondérante occupée par ces services dans le secteur et l'importance de la collaboration qui a été développée entre certains d'entre eux. Il explique également le choix de réaliser cet entretien exploratoire avec l'une des directrices de Praxis afin d'identifier les services les plus pertinents à inviter à nos tables rondes.

### 3. Les autres services concernés par les violences entre partenaires

Durant cet entretien, il est rapidement apparu que les acteurs de terrain les plus pertinents n'étaient pas forcément les mêmes pour chacun des protagonistes concernés par les violences entre partenaires. Qu'il s'agisse de la « victime »<sup>10</sup> de violences, de l'« auteur » ou encore des « enfants témoins/victimes », des services différents peuvent être amenés à intervenir. De la même manière, certains services interviennent dans le cadre d'une décision judiciaire (mandat) tandis que d'autres interviennent à la demande des protagonistes eux-mêmes donc sur base volontaire. Certains services sont concernés par les deux cas de figures.

#### 3.1. Les maisons d'accueil

Certaines de ces maisons d'accueil sont plus « généralistes » et accueillent aussi bien des femmes que des hommes et des familles. D'autres sont plus spécialisées dans l'accueil des femmes et ont développé une expertise particulière dans la prise en charge de femmes victimes de violences entre partenaires. L'un des objectifs poursuivi par la Région wallonne est d'ailleurs que chaque arrondissement judiciaire de la Région dispose d'une maison d'accueil spécialisée en violences conjugales.<sup>11</sup>

#### 3.2. Les services d'aide aux victimes issus de la politique à l'égard des victimes

Souvent appelés les « trois A », il s'agit de services qui ont été mis en place aux différents stades de la procédure judiciaire pour accompagner les victimes et ainsi, limiter au maximum le processus de victimisation secondaire qui pourrait résulter des contacts de la victime avec l'appareil judiciaire.

---

<sup>9</sup> Voir l'offre de formations disponible sur le site internet des pôles :

[http://www.violencesconjugales.be/Offre\\_formation\\_pole.pdf](http://www.violencesconjugales.be/Offre_formation_pole.pdf)

<sup>10</sup> Nous utilisons ici les termes « victimes » et « auteurs » pour des raisons de clarté puisque les services destinés aux uns et aux autres sont distincts. Nous regrettons néanmoins le risque de glissement vers le modèle dichotomique propre au système judiciaire pénal impliquant, d'un côté, une « victime », sous-entendu, innocente et d'un autre, un « auteur », sous-entendu coupable. Or, nous évoquons ici des situations de violences entre partenaires qui n'ont pas nécessairement été judiciairisées ; il s'agit dès lors de « personnes se rendant ou s'étant rendue auteurs de violences à l'égard de leur partenaire » et de « personnes étant ou ayant été victimes de violences entre partenaires » et ce, en dehors de toute étiquette définitive impliquant une culpabilité judiciaire.

<sup>11</sup> A. GARCIA et L. GALAND, *Projet « Services for women victims of violence : analysis of trends and impact evaluation »*, Rapport de recherche réalisé dans le cadre du programme européen DAPHNE III, Louvain-la-Neuve, Cap-Sciences humaines UCL, février 2010, p. 50.

Les « trois A » désignent :

- Les services d'Assistance policière aux victimes mis en place dans chaque zone de police. Ils ont été impliqués dans les tables rondes « police » ;
- Les services d'Accueil des victimes des parquets et/ou maisons de justice qui ont été impliqués dans les tables rondes « justice » ;
- Enfin, les services d'Aide sociale aux justiciables au niveau de la Région wallonne. Chaque arrondissement judiciaire en est doté. Ils sont chargés de veiller à ce que chacune des parties impliquées dans une procédure pénale puissent exercer son droit à l'aide sociale. Ils prennent donc en charge des victimes, des auteurs et des proches qui demandent ou acceptent de l'aide. Certains d'entre eux ont développé une expérience particulière en matière de violences entre partenaires (voir le point suivant).

### 3.3. Les services d'aide sociale aux justiciables

Il s'agit de services financés par la Région wallonne et mis en place dans chaque arrondissement judiciaire. Ces services nous intéressent à plusieurs titres. Ils ont été mentionnés *supra* pour leur volet « aide aux victimes ». Ils sont donc certainement amenés à prendre en charge des victimes du type de violences qui nous intéressent. D'autant que, comme pour les maisons d'accueil, la Région wallonne a pour ambition de doter chaque arrondissement judiciaire d'un service d'aide sociale aux justiciables apte à offrir une aide plus spécifique aux victimes de ce type de violences.<sup>12</sup>

Mais ces services d'aide sont également chargés du suivi des « condamnés » et des « proches » des parties impliquées. D'après les informations exploratoires récoltées, certains d'entre eux ont développé une expertise et réflexion plus particulière en matière de prise en charge d' « auteurs » de violences entre partenaires et d'autres au niveau de la prise en charge d'enfants « témoins-victimes » de ces violences entre partenaires ou, plus largement, violences intrafamiliales.

Les refuges pour femmes battues, les maisons d'accueil et les services d'aide sociale aux justiciables ont semblés les plus appropriés pour aborder la problématique des violences entre partenaires dans un premier temps. Ensuite, nous avons étendu le champ à quelques services plus « périphériques » mais néanmoins pertinents pour le projet.

### 3.4. Les services de santé mentale

Ce secteur est bien plus compliqué à appréhender. Il s'agit de services plus généralistes amenés à prendre en charge des demandes provenant du public résidant sur son territoire. Ces demandes doivent relever de difficultés d'ordre psychique ou psychologique. Certains services tendent à se spécialiser davantage dans un domaine.<sup>13</sup> La difficulté réside dans l'identification de services qui auraient éventuellement développé une expertise/réflexion particulière dans le domaine des violences entre partenaires. Nous nous sommes donc adressée aux ligues wallonne et bruxelloise francophone pour la santé mentale, sans succès.

### 3.5. Les équipes SOS enfants

Suite à notre entretien exploratoire et aux contacts pris avec les acteurs de terrain, il est rapidement apparu que la problématique des enfants « témoins/victimes » des violences de leurs parents constituait un aspect sensible et primordial qu'il n'était pas permis d'ignorer. De nombreux services différents sont concernés par cette problématique tels que les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de protection judiciaires (SPJ), les centres psycho-médico-sociaux (centres PMS) ou encore

---

<sup>12</sup> A. GARCIA et L. GALAND, *op. cit.*, pp. 50 et 51.

<sup>13</sup> <http://www.iwsm.be/institut-wallon-sante-mentale.php?id=53&ssm=1>



les équipes SOS-enfants. La problématique des enfants n'étant pas centrale dans le projet et les moyens matériels limités à deux tables rondes, il n'était pas envisageable de viser une représentation complète de ces services. Notre choix a été de privilégier les équipes SOS-enfants pour leur caractère exclusivement centré sur la maltraitance des enfants et les difficultés rencontrées par les parents et ce, indépendamment de toute intervention judiciaire.

Ces équipes sont financées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), qui représente l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions liées « à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité. »<sup>14</sup>

Plus spécifiquement, les équipes SOS enfants se caractérisent par leur pluridisciplinarité et ont pour mission « de prévenir et traiter les situations où des enfants sont victimes de maltraitance physique, psychologique, sexuelle, institutionnelle ou de négligence. »<sup>15</sup>

### 3.6. Le secteur médical

Le secteur médical est très étendu et hétérogène, les acteurs susceptibles d'être confrontés à une problématique de violences entre partenaires sont très nombreux et ont des formations et sensibilités diverses. Il peut s'agir du médecin de famille, du médecin et du personnel infirmier des services d'urgence, de médecins spécialistes... Il semble néanmoins que le médecin généraliste soit un acteur clé à plusieurs titres : il peut intervenir en première ligne ; il peut être témoin d'une certaine répétition des violences ; il rédige les certificats médicaux permettant d'attester des conséquences des violences (important au niveau de l'établissement de la preuve en justice) ; il peut être amené à prendre en charge tous les membres de la famille et ainsi appréhender de manière plus « complète » la dynamique familiale.

Notre entretien exploratoire avec la directrice de Praxis a permis d'identifier un acteur clé dans le domaine. Il s'agit d'un médecin généraliste très sensible à la question des violences entre partenaires et ayant mis en place une série d'initiatives visant à former/sensibiliser ses confrères à la thématique. Il nous a semblé pertinent d'inviter cet acteur afin de représenter le « secteur médical » bien qu'il n'en soit pas représentatif au sens épistémologique du terme.

## 4. Le modèle du « Processus de Domination Conjugale »

Le modèle du « Processus de Domination Conjugale » nous a rapidement semblé incontournable dans le paysage psycho-médico-social francophone concerné par les violences entre partenaires. En effet, dès notre entretien exploratoire avec l'une des directrices de Praxis, ce modèle a été évoqué et brièvement présenté. Ceci n'a rien d'étonnant puisque nous présentions le présent projet de recherche portant sur les instruments d'évaluation des risques et que ce modèle a été conçu tout particulièrement pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale.

Comme précisé plus tôt, ce modèle a été développé au Québec à l'initiative d'intervenantes d'une maison d'accueil pour femmes (La Séjournelle) qui ont élaboré, en se basant sur leurs expériences et observations de terrain, ce nouveau modèle dit du Processus de Domination Conjugale. La Séjournelle va ensuite s'associer au milieu scientifique pour valider ce modèle et, concomitamment, entamer des discussions avec un service d'intervention auprès des hommes violents (L'Accord

---

<sup>14</sup> Voir le site internet de l'ONE : <http://www.one.be/index.php?id=2365>

<sup>15</sup> Voir la présentation sur le site de l'ONE : <http://www.one.be/index.php?id=2378>

Mauricie) en vue de développer une approche cohérente centrée sur la sécurité des victimes. Ces démarches donneront lieu à une pratique de coopération intersectorielle mettant l'accent sur l'importance du réseau afin de sécuriser les victimes et prenant appui sur le modèle du processus de domination conjugale.<sup>16</sup>

Les intervenants belges se sont largement inspirés de leurs homologues québécois pour mettre en place une coopération intersectorielle qui s'est traduite par la création des pôles de ressources présentés *supra*. Ils ont également adhéré au modèle du processus de domination conjugale et ont obtenu les agréments nécessaires pour former les intervenants wallons à ce modèle.

Les pratiques d'intersectorialité et le modèle du processus de domination conjugale sont particulièrement dédiés à l'amélioration de la sécurité des victimes. D'une part, le modèle du PDC identifie une série d'indicateurs centrés sur la dynamique conjugale et visant à évaluer de manière précise la sécurité des victimes. D'autre part, l'intersectorialité implique que l'ensemble des intervenants concernés par la problématique travaillent de manière concertée afin d'améliorer la sécurité des victimes. L'enjeu majeur de cette collaboration est l'échange d'informations confidentielles et la mise en place de protocoles d'intervention intersectorielles. Ces deux éléments sont intimement liés si bien qu'il ne semble pas pertinent de les envisager indépendamment.<sup>17</sup>

Dès lors, parler du modèle du PDC implique nécessairement d'envisager une pratique de coopération intersectorielle entre divers intervenants. L'approche développée par les pôles de ressources renvoie donc non seulement à un modèle d'évaluation des risques, le PDC mais aussi, plus largement, à une conception particulière du travail en réseau entre divers intervenants du secteur. Cette approche serait actuellement celle que la Région wallonne a choisi d'investir.

---

<sup>16</sup> Pour en savoir plus sur le modèle du processus de domination conjugale et la coopération intersectorielle développée au Québec, consultez le document suivant disponible sur le site internet de Praxis : AYOTTE, R., BOUCHARD, M., TREMBLAY, D., « L'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale par le modèle du *Processus de domination conjugale (PDC)* », Communication au 4<sup>e</sup> colloque de l'association québécoise Plaidoyer-Victime, octobre 2004,

[http://www.asblpraxis.be/sites/default/files/Evaluation\\_de\\_la\\_securite\\_des\\_victimes.pdf](http://www.asblpraxis.be/sites/default/files/Evaluation_de_la_securite_des_victimes.pdf)

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 9.

# Les données récoltées lors des tables rondes : grilles d'analyse

---

## **1. Les six grilles d'analyses correspondant aux six tables rondes**

## Table ronde « Police » du 3 février 2014

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants parlent plutôt d'évaluation globale de la situation pour déterminer le suivi à mettre en place mais pas forcément focalisée sur les « risques ».</li> <li>- Certains participants évoquent la nécessité d'évaluer s'il s'agit de violence conjugale ou de conflit conjugal et à quelle phase du cycle le couple en est</li> <li>- Au niveau policier, il s'agit surtout d'évaluer la nécessité d'aviser le magistrat</li> <li>- Au niveau SAPV, accueillir et écouter pour évaluer quelle orientation, vers quel service réorienter</li> </ul>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?</p> <p>° Facteurs indiquant une situation grave?</p> <p>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</p>	<p><u>Facteurs indiquant gravité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Victime sous l'emprise du suspect (durée...) – emprise psychologique</li> <li>- Harcèlement (intensité, fréquence, diversité des modes...)</li> <li>- Etat psychologique de la victime (fragilité, faible estime d'elle-même...)</li> <li>- Isolement social, économique, physique (pas de téléphone, accès à rien...)</li> <li>- Les coups (certificat médical avec incapacité de travail) mais pas toujours visibles</li> <li>- Dépendance économique</li> <li>- Menaces</li> <li>- Sentiment de peur chez la victime</li> <li>- Pression familiale</li> <li>- Présence d'enfants – Enfants témoins/victimes- Impact sur les enfants</li> <li>- Tentative de suicide de la victime</li> <li>- Présence d'armes</li> <li>- Consommations problématiques (alcool, drogues, jeux, ...)</li> <li>- Antécédents suspects - profil inquiétant de Monsieur (condamnation pour meurtre) – non respect de mesures alternatives - récidive</li> <li>- Le passé/ la durée des violences : les démarches déjà réalisées- les plaintes antérieures</li> <li>- Grossesse</li> </ul>

	<p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le « déclic » de la victime (parfois déclenchée par violences sur enfant) – victimes fait « son bout de chemin » (prise d’assurance progressive)</li> <li>- Importance du temps : temps nécessaire à la victime pour « faire son chemin » ; temps consacré par policiers et autres intervenants dans la prise en charge de la victime</li> <li>- Le soutien du réseau social, victime pas trop isolée</li> <li>- Important de garder un contact avec la victime</li> <li>- Importance du moment de l’intervention du SAPV : avoir été contacté au bon moment par police ou autres – être intervenu rapidement</li> <li>- Suivi par avocat, service d’accueil victimes parquet</li> <li>- Les mesures prises à l’égard de Monsieur : cherché, entendu et déféré - Monsieur a été en prison + suivi psy en prison + interdiction domicile – éloignement de Monsieur a permis à victime de se reconstruire</li> <li>- La qualité de l’accueil de la victime : les policiers ont pris le temps – victime a été bien accueillie – l’audition bien réalisée –</li> <li>- La qualité du PV : complet (histoire victime)</li> <li>- Disponibilité des ressources (souvent saturées)</li> <li>- Certificat médical avec incapacité de travail</li> <li>- Même langage partagé entre les intervenants</li> <li>- Magistrat de référence VIF était de garde – sensibilité du magistrat (relation confiance avec policier)</li> <li>- Importance du travail en réseau : connaissance du réseau par intervenants – interconnaissance des membres du réseau – relation de confiance entre policiers et magistrats</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères de la COL 4</li> <li>- L’appréciation personnelle : basée sur l’expérience, le ressenti, l’échange</li> <li>- Le PV-type – normalement obligatoire mais pas toujours réalisé (surtout en 1<sup>e</sup> ligne quand intervention d’urgence sur terrain)</li> <li>- Quelques intervenants (une minorité) évoquent le modèle PDC</li> <li>- Formations, lectures : formes de violences, répétition des violences, cycle de la violence, formations proposées par les plateformes provinciales d’égalité des chances</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de méthode particulière ou systématique mais une série de critères importants à l'esprit – intervention au cas par cas</li> <li>- En fonction de l'appréciation personnelle : expérience, ressenti, échange</li> <li>- Selon le PV-type en matière de violences familiales : bonne base mais incomplet</li> <li>- En prenant le temps d'écouter</li> <li>- Important d'amener le plus d'éléments possible à la connaissance du magistrat lors de l'avis</li> </ul>
<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation? (gestion; renvoi...)  Certains caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque en et facteurs de sécurité)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les SAPV : en fonction de la demande de la victime (formule des propositions, jamais de contraintes), de ses ressources, attentes, freins (économiques, pression sociale)</li> <li>- Pour les policiers : en fonction des critères de la COL4 pour avis au magistrat</li> <li>- Important de rester dans les limites de ses compétences (cf. infra, point sur difficultés) : accueillir/rappeler, écouter et renvoyer (concerne peut-être plus le SAPV que les fonctionnaires de police)</li> </ul> <p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande et ressources des victimes</li> <li>- Toutes les questions pratiques auxquelles la victime est confrontée : organisation du quotidien</li> <li>- Il serait important d'avoir un outil permettant de faire l'anamnèse de la famille : important d'avoir des informations sur la trajectoire, le passé, le contexte dans le PV. Le policier 1<sup>e</sup> ligne n'y pense pas forcément donc il serait peut-être intéressant d'avoir un « outil »</li> </ul>

## PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

<p>Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le manque de ressource: difficile de trouver une place en refuge/ il manque des possibilités d'hébergement d'urgence de courte durée (2-3 jours)/ manque de policiers spécialisés/ manque de services pouvant prendre en charge les « suspects » ou les deux parties/ manque des possibilités d'hébergement pour les « sans-papiers »</li><li>- Attitudes victimes : refus d'aller dans un refuge/ refus de porter plainte ou porte plainte tardivement/ instrumentalisation du service par la victime (conséquences importantes pour suspects)</li><li>- Difficultés liées aux preuves : menaces, harcèlement difficile à prouver/ difficile d'obtenir un certificat médical d'incapacité de travail (particulièrement pour les femmes au foyer)</li><li>- Les enfants sont souvent laissés de côté, or sont victimes également → maillon manquant</li><li>- Difficile d'éloigner Monsieur : soit intervention JI, soit consentement : difficile</li><li>- Absence de politique claire en la matière – il faudrait une politique claire et cohérente dans tous les parquets – la politique de « tolérance zéro » (circulaire Mme Bourguignon) a provoqué une forte augmentation des dossiers mais pas de moyens suffisants pour assurer le suivi au niveau judiciaire. S'ajoute à cela, une importante diversité des pratiques entre les parquets → chacun bricole en fonction de ses moyens</li><li>- Ne pas dépasser limites de ses compétences (peut-être plus pour le SAPV)</li><li>- Difficultés liée au secret professionnel : les SAPV ne semblent pas fonctionner de la même façon partout ; certains transmettent au magistrat, d'autres non...</li><li>- Important de mettre en place un travail de présentation/sensibilisation de la problématique des VeP auprès du milieu médical/hospitalier</li><li>- La lourdeur du système judiciaire : difficile pour les gens de devoir « porter » leur plainte (déposer puis suivre)</li><li>- Circulaire 2013 sur éloignement du domicile : trop lourd, ne serait pas appliquée (du moins, pas partout)</li></ul>
--	--

<p>Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il manque des possibilités d'hébergement d'urgence (2-3 jours) pour prendre le temps de trouver d'autres solutions à plus long terme ; sorte de « relais » entre la police et le refuge ou la maison d'accueil qui pourrait héberger 2-3-4 jours.</li> <li>- Il manque un « numéro unique » destiné aux intervenants afin de trouver une place dans les centres d'accueil, d'hébergement d'urgence (actuellement, ils doivent téléphoner aux différents centre pour savoir s'il y a de la place)</li> <li>- Il manque un maillon qui permettrait de s'intéresser rapidement aux enfants ! En principe, les dossiers « VF » avec enfants sont envoyés au parquet famille mais ce n'est pas pour autant qu'un suivi par un service d'aide à la jeunesse ou spécialisé est mis en place</li> <li>- Problème des suites judiciaires données aux plaintes : certains regrettent le manque de suites judiciaires dans ce type de dossier (varierait fort d'un magistrat à l'autre). Certains soulignent aussi que parfois l'intervention judiciaire n'est pas appropriée</li> <li>- L'action de la police et de la justice est limitée, on en attend parfois trop. Il faudrait renforcer les autres dispositifs de prise en charge (2<sup>nde</sup> ligne, prise en charge globale) qui doivent être réactifs, rapides, efficaces. Mais pour certains, le rappel à la loi par le magistrat est important et aura un impact! Il est en tout cas important de clarifier les limites de l'intervention de chacun auprès de la victime mais aussi entre intervenants et auprès de tous les citoyens.</li> <li>-Importance de travailler rapidement en réseau et de trouver des soutiens en dehors de la police</li> </ul>
--	--



**PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA**

<p>Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?</p>	<p>- La majorité des intervenants ne connaissent pas ce type d'outil et donc ne connaissent pas ODARA. Une ou deux exceptions mais pas de connaissance approfondie</p>
<p>ODARA – items:          ° Connaissance des éléments évoqués?          ° Que pense-t-on de ces items?</p>	<p><u>Connaissance :</u>          - Les éléments sont connus, il s'agit effectivement de critères qui sont déjà en partie pris en considération par la COL et le PV-type</p> <p><u>Opinion :</u>          - Certains items sont plus pertinents que d'autres mais ils sont insuffisants          - Les items ne permettent pas de distinguer la situation de conflit conjugal de la situation de violence conjugale [fait référence au modèle PDC]          - Les informations obtenues ne seront pas les mêmes en fonction du moment : dans la crise ou hors crise          - La question de l'interprétation des items se pose rapidement : importance de la formation à l'outil          - En intervention, impossible de répondre à tous les items</p>
<p>Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?</p>	<p>- Pourrait être utile dans le cadre d'une intervention de 1<sup>e</sup> ligne/d'urgence afin d'identifier à quel type de situation on est confronté. Donc plutôt un outil sous forme d'audition permettant de récolter les informations nécessaires en intervention mais qui ne serait pas suffisant. Ensuite, il faudrait compléter l'information avec des questions plus spécifiques permettant d'évaluer la situation et d'aider le magistrat à prendre une décision</p> <p>- Un autre participant envisage une autre utilité : le policier n'est pas psychologue donc il sera peut-être moins ouvert aux aspects « humains » de la situation et se focalisera sur les aspects judiciaires donc il pourrait être utile que le policier ait un outil qui attirerait son attention sur ces aspects dans la seconde partie de son travail, pour élargir le spectre.</p> <p>- Niveau SAPV, un outil standardisé serait intéressant pour permettre d'aller tous dans le même sens car chacun a sa propre formation et évalue en fonction de ses acquis (confortable, rassurant)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants évoquent plutôt l'utilité d'un outil permettant d'identifier la présence d'une situation de violence conjugale plutôt que d'évaluer les risques ou la dangerosité. (« Mais comment veux-tu qu'un policier évalue la dangerosité de quelqu'un ? »)</li> <li>- La question des « enjeux » revient souvent : que faire avec le score obtenu ? Il faut que ce soit suivi de conséquences sinon ça n'a pas d'intérêt et cela nécessite que les moyens suffisants soient mis en place. Mettre en place un outil permettant de mieux évaluer le danger sans avoir les moyens de diminuer ensuite ce danger n'aurait pas de sens.</li> <li>- Il serait intéressant d'avoir un outil qui établit des critères permettant d'identifier les intervenants adéquats et de déclencher le réseau.</li> <li>- Certains soulignent qu'il serait peut-être plus pertinent que les magistrats aient recours à une grille/un outil pour l'aide à prendre sa décision sur base de informations transmises par le policier (question d'uniformisation des décisions)</li> <li>- L'outil pourrait peut-être permettre d'attirer l'attention sur certains PV parmi un flux de PV qui sont transmis</li> <li>- L'outil pourrait peut-être faciliter l'orientation des dossiers : identifier les situations dans lesquelles un travail est possible parmi un volume d'affaires important. Donc plutôt des critères qui aideraient à affiner la réorientation, le suivi</li> </ul>
<p>Quels seraient les avantages?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un outil pourrait permettre que tout le monde parle le même langage (et particulièrement la magistrature) à condition qu'il concerne tous les niveaux d'intervention</li> <li>- Côté confortable, rassurant de s'en remettre à un outil : le policier de 1<sup>e</sup> ligne est généraliste et il serait donc important qu'il ait des critères précis pour le rassurer quant à la qualité de son intervention. Cela permettrait aussi d'attirer son attention sur des dimensions autres que judiciaires et donc d'améliorer son évaluation. A condition que l'outil soit facile à utiliser (on parle ici plutôt d'un outil qui permettrait d'identifier les situations de violences conjugales et non d'évaluation des risques à proprement parler)</li> <li>- Un outil permettrait peut-être d'uniformiser les évaluations car à l'heure actuelle chacun évalue en fonction de ses acquis</li> </ul>

<p>Quels seraient les inconvénients?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non prise en compte de l'état psychologique des personnes dans ces « checklist », uniquement basées sur des critères liés à l'infraction.</li> <li>- Les outils présentés ne permettent pas de faire la distinction entre une situation de violence conjugale ou de conflit conjugal</li> <li>- Risques pour secret professionnel, respect vie privée</li> <li>- La légitimité de l'outil est questionnée : il ne revient à personne d'évaluer la dangerosité d'une personne, ni au policier, ni à d'autres : dire qu'il y a danger ne pose pas de souci mais dire qu'il n'y a pas de danger...personne n'est à même de dire cela</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépend des finalités qu'on lui donne : si l'outil vise à évaluer la dangerosité des personnes, beaucoup de participants sont contre ! Il serait plus pertinent d'élaborer un outil qui permettrait d'évaluer les situations et de récolter les informations importantes</li> <li>- Semble difficilement utilisable dans le cadre d'un travail de 1<sup>er</sup> ligne/urgence car les outils abordent beaucoup d'autres aspects que le travail policier + aspects pratiques (il faut que l'outil soit facile, transportable, rapide). Ce serait plus envisageable pour la 2<sup>nd</sup>e ligne</li> <li>- D'après certains, l'utilisation uniforme d'un instrument dans toutes les zones de police nécessite une circulaire. Elle ne garantira pas cette utilisation uniforme mais c'est un point de départ</li> <li>- D'autres considèrent qu'il faudrait d'abord mettre en place un projet pilote avant de sortir une circulaire (éviterait de mettre en place des circulaires inapplicables) → donc l'idée est de tester l'outil avant de le généraliser</li> </ul>
<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Important de distinguer les cas de « conflit conjugal » des cas de « violence conjugales », or la COL ne fait pas la distinction ; ni les items des outils présentés – Or, cette distinction semble importante pour la décision du magistrat. Tous les participants ne sont pas d'accord sur le fait que COL ne tient pas compte de la « domination ». Cela illustre l'influence du modèle PDC</li> <li>- Les éléments de contexte sont importants : flagrant délit ou pas / l'histoire, le vécu de la victime, sa vie sociale / important de ne pas s'arrêter à un constat de coups</li> <li>- Important de consulter les PV antérieurs mais nécessite des contacts personnels interzonaux (donc dépend du moment, du policier, du temps, de la motivation de chacun)</li> <li>- Les formes de violence</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- La répétition des violences, le cycle</li><li>- La fréquence des violences</li><li>- Puisque les mesures prises à l'égard des auteurs auront également des conséquences sur les victimes, il serait intéressant de poser des questions sur les ressources des victimes : leur isolement, les enfants, ... pour orienter vers meilleure aide possible.</li><li>- Importance du travail en réseau</li><li>- Importance de travailler avec la victime ET avec l'auteur car cette problématique est dynamique : victimes et auteurs ont des caractéristiques communes : souffrent de leur relation</li></ul> |
|--|--|

## Table ronde « Police » du 4 février 2014

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<p>- Les participants n'évoquent pas d'évaluation des risques en tant que tel mais plutôt d'évaluation plus globale de la situation en vue d'orienter la prise en charge, le suivi, l'avis au magistrat, le réseau à mobiliser...</p>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?</p> <p>° Facteurs indiquant une situation grave?</p> <p>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</p>	<p><u>Facteurs indiquant gravité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères de la COL4</li> <li>- Attitude victime : peur, « soumission », état psychologique (détruite, amorphe)</li> <li>- Le passé/durée des violences</li> <li>- Présence d'enfants – violence à l'égard des enfants</li> <li>- Coups</li> <li>- Fréquence des violences (les interventions régulières de la police)</li> <li>- Gravité des violences</li> <li>- Escalade : violences de plus en plus importantes et de plus en plus fréquentes</li> <li>- Les différents types de violences (physiques, sexuelles, morales)</li> <li>- Menaces écrites - harcèlement</li> <li>- Certificat d'incapacité de travail</li> <li>- Isolement social, économique, physique (pas d'ami, pas de contact, pas de téléphone)</li> <li>- Dépendance économique</li> <li>- Séquestration</li> <li>- Présence d'armes</li> <li>- Critères d'aggravation d'ordre plus « culturel » : problème de langue, peur de la police, séjour illégal, ne sortent pas du domicile (isolement). Attention particulière à Bruxelles pour les « crimes d'honneur »</li> <li>- Important d'être attentif au contexte de vie, au milieu familial: enfants et famille sont inquiets, suspicion que M. met Mme sur des sites de prostitution, Mme s'est échappée et cachée en pleine nuit, état du domicile, traces de lutte, traces de consommation d'alcool/stupéfiants...</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur est beaucoup plus vieux que Mme</li> <li>- Suspicion que Monsieur place Mme sur des sites de prostitution</li> <li>- Monsieur exerce un contrôle important : emploi, enfant... il est dans « la toute-puissance »</li> <li>- « Pédigrée » du suspect : Monsieur connu des services pour VeP avec d' autres partenaires</li> <li>- Maladie mentale de Monsieur et pas de traitement suivi</li> </ul> <p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne collaboration entre collègues au sein de la police (policiers et SAPV) : influencé par la taille de la zone</li> <li>- Important qu'il y ait une personne de référence qui soit motivée</li> <li>- Importance du temps : pouvoir prendre le temps de trouver des solutions, de réaliser une audition-type VIF complète (2-3h)</li> <li>- Rapidité de l'intervention grâce à collaboration</li> <li>- Importance du réseau : bonne connaissance du réseau, bonne collaboration avec le réseau, échanges/collaboration avec magistrats, « Pool VIF » dans une zone : très positif</li> <li>- « Déclat » de la victime – victime est prête, reboostée – faut que victime prenne conscience de son statut de victime, pas toujours le cas quand trop l'habitude, faut parfois lui faire prendre conscience</li> <li>- Accès à une place d'hébergement rapidement</li> <li>- Le couple est séparé</li> <li>- Victime a des soutiens (familles, amis...)</li> <li>- Prise en considération de la victime aux différents niveaux d'intervention</li> <li>- Le fait que monsieur soit bien connu a permis d'activer le réseau</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formations (PDC, ViF, enfants exposés, cycle de la violence...) – formations plateforme provinciale - formations barémiques – formation d'origine (psy)</li> <li>- L'expérience professionnelle – le ressenti policier</li> <li>- Les critères de la COL 4</li> <li>- PV-type VIF</li> <li>- Echange de bonnes pratiques avec d'autres intervenants</li> <li>- Une zone a mis en place un « canevas » d'intervention</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La plupart des participants n'ont pas recours à une méthode particulière à l'exception d'une zone, la plus importante (Bruxelles Capitale-Ixelles) qui dispose d'une « cellule VIF » et a mis en place un « caneva » d'intervention. Ceci s'explique, selon eux, par l'importance de la zone et le peu de personnel affecté à la cellule. Caneva : le personnel de la cellule VIF suit des formations puis forme les collègues ; la cellule a créé un « Vade-Mecum » (comment accueillir, comment interroger enfants, suspects, témoins...) ; il y a un PV-type et une « fiche » à remplir pour chaque PV VIF. Tous ces PV VIF vont à la cellule VIF qui les examine et évalue l'urgence de l'intervention (« pédigrée » du suspect, antécédents, fréquence, gravité violences) ; de préférence avis systématique au magistrat même hors critères COL4 surtout si violences physiques graves et présence d'enfants</li> <li>- Certains autres participants confirment la systématique de l'avis au magistrat dès qu'il y a violences physiques</li> <li>- Les participants fonctionnent surtout au « cas par cas », au « feeling »</li> <li>- Une participante SAPV explique qu'elle est très indépendante dans son travail (seule) mais qu'une certaine « standardisation » pourrait être utile dans le cadre du travail en équipe afin que les avis et méthodes se rejoignent. Donc peut-être des outils visant à améliorer la collaboration entre collègues (savoir quand appeler le SAPV)</li> <li>- Une participant SAPV évoque un certain « rythme » des entretiens (empathie, écoute PUIS rassurer, booster, encourager, déculpabiliser PUIS les démarches concrètes). Elle l'explique par la nécessité d'avoir de l'assurance face à une victime et d'être efficace dans l'immédiat.</li> <li>- Dans l'urgence, il arrive de prendre un peu une décision à la place de la victime pour calmer la situation. Après, l'objectif est d'ouvrir les yeux de la victime. Après la décision lui appartient</li> <li>- Dans une zone, dès qu'il y a des enfants impliqués, il y a presque toujours une audition vidéo-filmée et un avis au magistrat</li> <li>- Le SAPV accompagne souvent victime lors de l'audition : c'est l'occasion d'insister sur certaines choses (critères : violences physiques, sexuelles, morales, contexte, incapacité de travail)</li> <li>- Une petite zone précise être particulièrement sensible à la problématique (priorité) donc tout le personnel a été formé au premier accueil et à la problématique des VIF</li> <li>- De manière plus générale, il est important de poser le cadre, d'être clair avec les victimes sur le rôle de la police et les conséquences...</li> </ul>
--	--

<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation? (gestion; renvoi...)</p> <p>Certaines caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque en et facteurs de sécurité)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En principe (dans certaines zones en tout cas), toutes les victimes sont informées de l'existence et des coordonnées du SAPV : automatique dans toute intervention et plus particulièrement dans les VIF</li> <li>- En fonction des éléments du PV, les policiers « spécialisés » (cellule VIF) reprennent contact avec victime et avec le SAPV</li> <li>- Pour SAPV, en fonction de la demande de victime et de la situation : le SAPV a un rôle d'information, il n'a pas d'obligation sauf si des enfants sont en danger donc beaucoup de négociation avec la victime pour déterminer le suivi</li> <li>- En fonction des ressources de la victime, des circonstances, des besoins</li> <li>- En fonction critères COL 4 mais aussi appréciation individuelle</li> <li>- Dans certaines zones, dès qu'il y a des faits de violence, le SAPV est averti : automatique</li> <li>- Quand des enfants sont impliqués, le PV est toujours envoyé au parquet jeunesse pour informer de la situation</li> <li>- Une zone travaille en collaboration avec le magistrat VIF et a mis en place un « pool VIF » : tous les 3 mois, il y a une rencontre avec le magistrat pour discuter des dossiers VIF → Très précieux en termes de suivi car permet au magistrat d'avoir une meilleure connaissance des dossiers (que uniquement via PV). Dans cette zone, SAPV peut également prendre contact avec magistrat pour donner un avis</li> </ul> <p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères de la COL4 mais pas seulement ! Aussi quand le policier « sent » un danger grave et imminent</li> <li>- Enfants impliqués (témoins et/ou victimes)</li> <li>- Violences physiques (antécédents, fréquence, gravité)</li> </ul>
---	--



## PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Difficulté dans le cadre des interventions : le policier a peu de temps pour prendre en charge la victime de manière complète et approfondie (audition-type...) donc il serait important qu'il y ait des policiers plus spécialisés dans toutes les zones pour mettre en place ce suivi</li><li>- Les SAPV sont limités dans leur suivi par leur position de 1<sup>e</sup> ligne : pas toujours facile pour eux de renvoyer alors qu'une relation de confiance est établie</li><li>- Manque de feed-back des décisions du parquet vers les policiers donc c'est difficile pour eux d'évaluer les « effets » de leur travail (dans certaines zones, bonne collaboration + feed-back)</li><li>- Important de sensibiliser les policiers au « cycle de la violence » car certains d'entre eux pourraient être lassés d'intervenir tout le temps au même endroit et que rien ne change.</li><li>- Grosse difficulté à Bruxelles : manque de place d'hébergement, surtout pour les francophones</li><li>- Particulièrement à Bruxelles, des difficultés d'ordre plus « culturel » sont soulevées : les victimes ne parlent parfois aucune des langues nationales, sont en séjour illégal donc ne déposent pas de plainte, subissent des pressions familiales parfois importantes...</li><li>- Difficultés liées aux preuves : le magistrat est en demande de preuves mais très difficile de prouver des violences morales qui peuvent pourtant être très importantes aussi.</li><li>- La question du secret professionnel des intervenants sociaux SAPV et des fonctionnaires de police : la seule différence serait que le fonctionnaire police est obligé de dresser PV tandis que l'intervenant SAPV (Calog) non.</li></ul>
Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Peut-être renforcer la collaboration entre la police (policier et SAPV) et les centres d'hébergement pour qu'il y ait plus de feed-back vers la police</li><li>- Manque de place d'hébergement</li><li>- Importance de sensibiliser les magistrats à la problématique</li><li>- Importance de former/informer/sensibiliser le monde médical : une petite zone s'est chargée de contacter tous les médecins de famille et de donner une « petite formation ». Ils ont ensuite établi une « charte » avec les médecins = les médecins gardent les certificats et photos des coups, puis quand Mme décide de porter plainte, il lui suffira de récupérer tous ces documents</li><li>- Un participant évoque une expérience au Canada et le partage du secret professionnel dans ce cadre entre les 3 acteurs principaux : police, magistrat, services sociaux.</li></ul>

**PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA**

<p>Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La plupart des participants ne connaissent pas ces outils</li> <li>- Certains précisent que des « checklist » existent par type d'infractions mais n'ont jamais vu ce type d'outils, si structuré.</li> </ul>
<p>ODARA – items:          ° Connaissance des éléments évoqués?          ° Que pense-t-on de ces items?</p>	<p><u>Connaissance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les items correspondent à des critères bien connus, récurrents, ça leur parle. Il s'agit globalement de ce qui est prévu dans l'audition-type... Mais participants expriment une crainte d'être enfermé là-dedans, de s'en tenir uniquement à cela</li> </ul> <p><u>Opinion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains items sont pertinents mais ils sont insuffisants, on est dans l'humain, c'est du cas par cas : il y a un certain danger à réduire l'analyse à ces items car chaque situation est très différente. Il faut aller plus loin : fréquence, répétition, intensité, s'intéresser aux structures de personnalité</li> <li>- Il manque des items concernant l'entourage/le milieu de vie ; les aspects médicaux et psy ; le fait d'avoir des armes ; les différents types de violences (psy, physique, éco...)</li> <li>- Attention à la pertinence de certains items, certains n'ont aucun sens (« avoir 2 ou plusieurs enfants »), c'est purement statistique mais trop limitatif</li> <li>- 13 items : trop limitatif. Réponse Oui/non : trop dichotomique</li> <li>- Pas de pondération dans les items, or ils ne sont pas tous « prioritaires » : parfois un seul item est rempli et la situation est quand même dangereuse</li> <li>- Pour certains, le B-Safer serait plus proche de leurs pratiques car plus « qualitatif »</li> <li>- Il faudrait ajouter à cette liste de critères, l'avis de l'intervenant (nombre de rencontres avec la victime, ce qui a déjà été mis en place, les éventuels résultats obtenus...)</li> </ul>

<p>Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants envisagent plutôt une utilité en termes de « pense-bête », d' « aide-mémoire » pour que l'utilisateur pense à certains critères et récolte le plus d'informations importantes à transmettre au magistrat. Donc plutôt envisagé comme un outil d'aide à la récolte d'informations et non comme un outil déterminant en termes de décision</li> <li>- Certains y voient une utilité en termes de suivi : pour aider à convaincre les autres intervenants du réseau car chacun a sa sensibilité. Donc l'outil objectiverait la nécessité de tel ou tel suivi</li> <li>- Ce type d'outil serait plus utile pour un service de garde/généraliste que pour un service spécialisé dans la problématique (composé de policiers)</li> <li>- L'utilité de l'outil varie en fonction des intervenants : il ne semble pas utile pour les intervenants SAPV mais il pourrait être utile aux policiers pour donner une orientation au magistrat dans le PV (en insistant sur certains éléments). Mais il serait nécessaire de modifier/augmenter les items</li> <li>- Question des enjeux, de l'impact de l'outil : quel impact aura le score obtenu ? Est-ce que le magistrat parlera le même langage et en tiendra compte ? Risque de dépendre des sensibilités de chacun et donc d'aboutir à des décisions différentes pour des scores identiques</li> </ul>
<p>Quels seraient les avantages?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettrait peut-être de créer un langage commun entre police-justice et services d'aide et donc de travailler sur base des mêmes critères</li> </ul>
<p>Quels seraient les inconvénients?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'outil serait trop restrictif, il ne tiendrait pas suffisamment compte de la complexité des situations. dangereux de se limiter aux items</li> <li>- La question de l'objectif d'uniformisation est posée : « Comment serait-ce possible d'uniformiser des interventions qui peuvent être tellement différentes dans des situations très différentes ? »</li> <li>- L'outil laisse peu de place au « feeling » du policier qui découle de l'expérience</li> <li>- L'outil est soumis à l'interprétation personnelle de chacun</li> <li>- Risque de déresponsabiliser les acteurs</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il semble inenvisageable d'utiliser l'outil en tant que tel afin de déterminer une décision car c'est trop « cadenassé », limitatif surtout dans le domaine des VeP. Les participants sont d'accord d'avoir recours à des outils mais « à leur juste valeur ».</li> <li>- D'un point de vue purement pragmatique, il ne semble pas possible d'y avoir recours car les policiers et</li> </ul>

	<p>membres des SAPV n'ont pas accès à toutes les informations nécessaires (particulièrement les antécédents judiciaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une possibilité serait de l'utiliser comme un « aide-mémoire » mais à condition d'être attentif à ne pas oublier l'aspect humain, le « feeling » du policier</li> </ul>
<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répétition des violences</li> <li>- Intensité des violences</li> <li>- Fréquence des violences</li> <li>- Types de violences : psy, physique, économique...</li> <li>- Présence d'armes</li> <li>- Contexte/milieu de vie/présence de soutien ou pas</li> <li>- Traitement médicaux et/ou problèmes psy</li> <li>- Une intervenant évoque un questionnaire qui se trouverait dans un livre intitulé <i>Les manipulateurs sont parmi nous</i></li> <li>- L'avis, les constats de l'intervenant : le nombre de rencontres avec Mme, ce qui a été mis en place, les résultats obtenus</li> </ul>

## Table ronde « Justice » du 13 février 2014

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les membres du parquet (PR) ne parlent pas d'évaluation des risques en tant que tel mais plutôt d'évaluation globale de la situation (violence conjugale ou conflit conjugal ?) afin de déterminer quelle décision prendre (classement, médiation, procédure accélérée, saisine du JI)</li> <li>- Les juges (instruction et siège) évoquent le risque de récidive comme étant un élément important de leur prise de décision : la pression serait plus forte car il y a déjà eu une évaluation par le parquet qui a estimé que la situation justifiait une saisine</li> <li>- L'assistant de justice a encore moins l'impression de devoir évaluer car son institution exécute plus qu'elle ne prend de décisions. Plutôt un rôle d'écoute, de suivi et d'orientation des victimes.</li> </ul>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Facteurs indiquant une situation grave?</li> <li>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</li> </ul>	<p><u>Facteurs indiquant gravité : (difficile de distinguer les facteurs « de gravité » des facteurs qui ont orienté leur décision)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conséquences des coups : incapacité de travail ou pas – certificats – hospitalisations</li> <li>- Le type de coups – violence, gravité des coups</li> <li>- Augmentation dans la fréquence et l'intensité (pas nécessairement attesté par des PV mais du moins objectivé par des témoignages, des constats des policiers, plusieurs certificats médicaux)</li> <li>- Les violences autres que physiques sont importantes aussi : psy, morales, financières</li> <li>- Isolement social et économique de la victime (aura influence sur la constitution de partie civile)</li> <li>- Le risque de récidive (évaluation au feeling)</li> <li>- La situation du couple : séparé ou toujours ensemble ? Intention de se séparer ? Où en est la victime d'un point de vue affectif avec Monsieur ?</li> <li>- Les antécédents du suspect : surtout pour le même type de faits</li> <li>- Présence d'enfants (témoin et/ou victime)</li> <li>- Le vécu des protagonistes : les dires de la victime et du suspect, comment ont-ils vécu les scènes ?</li> <li>- Consommation d'alcool, de drogues (des 2 parties)</li> <li>- Précarité – absence d'emploi</li> <li>- Expertise psy du suspect/ passé psy du suspect</li> </ul>

	<p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envie de la part des deux parties de gérer ça ensemble : deux parties présentes à l’audience, elles ont trouvé elles-mêmes des solutions pour résoudre la crise</li> <li>- Quand des enfants sont concernés, importance de la collaboration avec les criminologues jeunesse</li> <li>- Intervention positive des autres services : SAPV (police), SAV (maisons de justice)</li> <li>- Absence de nouveaux faits</li> <li>- Avoir le temps de mener son enquête « à son aise », hors urgence – pouvoir enquêter « tranquillement » à charge et à décharge mais c’est l’exception</li> <li>- Qualité du travail policier : qualité des PV, des constatations (photo, gsm, enquête de voisinage, interventions précédentes) et des auditions (la + proche que de la réalité, « pas des machines »)</li> <li>- Qualité du travail du greffier : importance d’acter en temps réel de façon la plus proche possible du réel</li> <li>- Qualité du parquetier qui a évalué adéquatement avant d’envoyer : question d’expérience et de sensibilité</li> <li>- Important de transmettre le plus d’infos possible aux intervenants qui suivent</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jurisprudence (mais pas forcément pertinente dans cette matière)</li> <li>- Module de formation de 2 jours à l’Institut de Formation Judiciaire (PR et JI) – modèle PDC, cycle de la violence y sont présentés</li> <li>- Le pôle de ressources de la Province de Liège met en place des formations intéressantes</li> <li>- Une JI travaille avec un expert psy qui a une formation systémique, ce qui montre bien le fonctionnement du couple ; ses expertises psy sont des sources précieuses pour la JI</li> <li>- L’assistant de justice a été formé au modèle PDC et au cycle des violences</li> </ul>
<p>Est-ce qu’il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau du parquet, il existe pour chaque type d’infractions, des « arborescences » avec le type de réaction à avoir dans le cadre d’une mise à disposition et dans le cadre des suites à donner. Ces critères objectifs permettent d’ « élaguer » un peu mais l’aspect humain et le feeling interviendront toujours</li> <li>- Diversité des pratiques dans les arrondissements : dans certains parquets, les suspects sont plus souvent auditionnés que dans d’autres</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants parlent de « grands schémas » avec des facteurs déterminants (situation du couple, gravité, fréquence, infos PV, cf infra) mais pas d'automatisation dans l'intervention : surtout discussions avec collègues et appréciation personnelle</li> <li>- Pour les JI en particulier, le facteur temps sera déterminant</li> <li>- J. siège : cas par cas, pas d'intervention standardisée mais en fonction d'un canevas lié aux antécédents et à la fourchette des peines</li> <li>- AJ : il part avant tout de la personne, l'entretien n'est pas « standardisé » mais certains points sont inévitables et seront donc d'office abordés (constitution pers. lésée, partie civile...)</li> </ul>
<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation? (gestion; renvoi...)</p> <p>Certaines caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque et facteurs de sécurité)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants ont fait part de certaines formes de « logiques » d'intervention, de « schémas » personnels qu'ils tentent de suivre pour déterminer leur décision, le suivi à donner (avec beaucoup de souplesse et grande place laissée à l'appréciation personnelle) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces « schémas » seront plus clairement présentés par les membres du parquet : dans quels cas ils vont auditionner le prévenu ; dans quels cas ils se tourneront plutôt vers une médiation, une procédure accélérée ou la saisine du JI...</li> <li>- Les JI et Juges du siège semblent moins « systématiques » : ils vont examiner au mieux la situation (PV, auditions, expertises, constats, écoute des parties...) et ont insisté sur l'importance de prendre une décision qui sera « faisable », « possible » pour les individus avec pour objectif d'éviter tout risque de récidive.</li> <li>- Pour les AJ, il y aurait des « principes méthodologiques » qui guident leurs missions (=information, assistance, orientation) qui sont : responsabilisation, non-normativité, non-substitution. Ils partent du vécu des personnes.</li> </ul> </li> <li>- Les participants ont insisté sur la souplesse de ces « schémas » et la place importante accordée à l'appréciation personnelle. Ils ont exprimé des réticences à la mise en place de « schémas » trop stricts ou contraignants qui prévoiraient que telle décision doit être prise dans tel ou tel cas. Les cas de VeP sont particulièrement complexes et nécessitent des réponses particulières.</li> <li>- Plusieurs participants ont insisté sur le fait qu'une « mauvaise décision » ou une « décision trop sévère » peut avoir des conséquences encore plus néfastes → recherche d'une réponse « adaptée », « calibrée ».</li> </ul>

Éléments qui auront un rôle spécifique:

- La gravité des faits
- La fréquence des faits
- Le risque de récidive
- La « dangerosité » entendue comme le risque de passage à l'acte
- La situation du couple : ensemble ou séparé ? Continuent à se voir ou pas ? Souhaitent continuer la relation ou pas ?
- Les informations se trouvant dans le PV (qualité des auditions, des constats) + les impressions du policier
- Le casier judiciaire (surtout pour le même type de faits), les antécédents
- Les aveux du suspect
- La volonté des 2 parties de trouver une solution et de continuer (médiation)
- Les éléments de contexte : contexte socio-économique, histoire de vie, parcours, les ressources des acteurs (emploi, famille, soutien...), ...
- Le « type » de suspect : est-ce qu'il s'agit d'un « poly-délinquant » ou pas ? Si pas, ils auront souvent un boulot donc attention à la prison et au bracelet électronique qui les en priverait (conséquences importantes pour toute la famille) + le rappel à la loi aura plus d'effet sur eux.
- Les expertises psy sont importantes : surtout dans « gros dossiers » ou quand le couple compte rester ensemble et a des enfants
- Il n'y a pas eu de nouveaux faits
- Les possibilités légales : certaines lois sont « mal pensées » : pas possible de convertir un mandat d'arrêt en surveillance électronique ; pas possible d'assortir bracelet de conditions; praxis n'accepte plus de travailler dans cadre d'une alternative à la détention préventive, or c'est le plus intéressant



## PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

<p>Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs difficultés liées au facteur temps, à l'urgence : les PR de grands arrondissements n'ont pas toujours le temps d'auditionner et doivent donc intervenir « sur papier », ce qui est particulièrement difficile dans cette matière. Les JI sont très seuls pour prendre leur décision et pressés par le temps</li> <li>- Difficile dans certains arrondissements que la victime soit toujours informée des décisions du parquet et des JI (privation liberté, remise en liberté, conditions). Pourtant, très important</li> <li>- Difficulté liée à l'aspect « intime » de ces situations : la justice est souvent très « intrusive » dans ces situations. Cela pose la question de la place de la justice dans la sphère familiale : jusqu'où peut-elle aller ? Toujours délicat mais une intrusion plus importante pourrait se justifier par la présence d'enfants.</li> <li>- Question de la prise en considération de la parole et du comportement de la victime : il est important de ne pas prendre pour argent comptant la parole de l'un et/ou de l'autre</li> <li>- Difficultés liées aux PV : il existe un PV-type pour les VF mais il est souvent peu intéressant quand rédigé par des policiers de 1<sup>e</sup> ligne non formés à ce type de situations (les questions ne sont pas toujours pertinentes et certains aspects sont oubliés car pas dans le schéma)</li> <li>- Difficultés particulières dans les dossiers de harcèlement : ils peuvent cacher des cas extrêmement graves ou intervenir dans des litiges parentaux. Difficile d'y voir clair.</li> <li>- Ressources en termes d'expertises psychiatriques : difficultés liées aux délais et à la qualité des rapports : beaucoup d'expertises trop « systématisées » (critères DSM). Les juges auraient besoin d'analyses plus fouillées, plus dynamiques, plus cliniques.</li> <li>- Certains arrondissements rencontreraient des problèmes de connexion entre MJ et police</li> <li>- Il manquerait des outils de prise en charge des auteurs</li> <li>- Il serait intéressant d'avoir des avocats plus spécialisés dans ces matières</li> </ul>
<p>Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le travail de sensibilisation des policiers est important car les informations du PV sont primordiales pour les PR et les juges</li> <li>- Une collaboration entre PR et policiers est importante</li> <li>- Une bonne interconnaissance des PR, J.I. et juges du siège est positive car permet d'anticiper une probable réaction (peut-être plus courant dans les « petits » arrondissements)</li> <li>- Important que la décision prise par le JI soit portée à la connaissance de la victime, de la police et de</li> </ul>

	<p>la maison de justice, or aucune « procédure » spécifique n'est prévue pour cela et le JI a peu de temps pour s'en occuper</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un JI a exprimé une réticence quand il a été question du « travail en réseau ». Il l'explique par le fait que cela ne fait pas partie du langage habituel des juges dont l'indépendance est très importante. MAIS il ajoute être convaincu de la nécessité de communiquer et de partager les infos</li> </ul>
--	---

### PARTIE 3: Instrument "risico-taxatie"

Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?	- La plupart des participants ne connaissent pas ces outils
<p>ODARA – items:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Connaissance des éléments évoqués?</li> <li>° Que pense-t-on de ces items?</li> </ul>	<p><u>Connaissance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces éléments renvoient à l'audition-type police, il s'agit d'éléments qui sont déjà pris en compte</li> </ul> <p><u>Opinion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attention à l'interprétation et à la subjectivité des items : comment évaluer l' « intention », « problème dans la vie intime »...</li> <li>- Tous les critères ne sont pas pertinents : « violences durant la grossesse » : si elle n'a jamais été enceinte, ça diminue d'office le score...</li> <li>- Difficile, voire impossible de répondre à certains items sur base d'un PV surtout au niveau « intime »</li> <li>- Un JI trouve la liste des 13 items (ODARA) trop longue</li> <li>- Un participant explique que tous ces items ne devraient pas avoir le même niveau d'importance : question de la pondération.</li> </ul>

<p>Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilité de l'outil va dépendre de l'usage qui en sera fait : un usage « contraignant » semble inenvisageable en tout cas sous la forme présentée (trop dichotomique). Par contre, un outil qui permettrait de développer une approche plus cohérente dans l'ensemble du pays dans un objectif de politique criminelle pourrait être utile.</li> <li>- Les participants semblent plutôt envisager une utilité en termes d' « aide-mémoire » pour attirer l'attention sur certains aspects : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Checklist plus étendue que la COL pourrait peut-être être utile pour les magistrats qui sont moins habitués à ce type de problématiques</li> <li>- L'outil ne paraît pas utile ni pertinent au stade de l'instruction, il serait même dangereux. Mais il pourrait être utile au niveau policier pour attirer l'attention du policier généraliste sur les informations importantes à enregistrer.</li> <li>- L'outil pourrait servir d'aide-mémoire au juge aussi mais la décision de justice doit rester individuelle pour coller le plus possible à la réalité → ça fait un peu peur !</li> </ul> </li> <li>- Un JI insiste surtout sur l'importance d'avoir des dossiers plus épais en termes de dangerosité, plus étoffés sur le plan psychologique</li> <li>- Le travailleur social envisage une utilité en termes de contribution à la prise de conscience de sa situation par le justiciable</li> </ul>
<p>Quels seraient les avantages?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourrait servir d' « aide-mémoire » pour aider à récolter les informations importantes</li> </ul>
<p>Quels seraient les inconvénients?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'accès aux infos permettant de répondre aux items</li> <li>- Risque que les individus ne répondent pas ou pas correctement</li> <li>- Les termes utilisés laissent beaucoup de place à l'interprétation : subjectivité</li> <li>- L'outil apporte une image trop dichotomique, or les situations sont souvent très complexes</li> <li>- Absence de pondération des items</li> <li>- Crainte d'une extension du filet pénal : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les « scores » (odara) pourraient conduire à plus de renvois devant les tribunaux, à plus d'ingérence dans la vie des gens : attention aux conséquences dans ces vies car la justice exerce une violence ricochet une fois qu'elle intervient.</li> <li>- Une fois l'outil introduit avec une force contraignante, même si au départ, il vise à aider à la</li> </ul> </li> </ul>

	<p>prise de décision, il pourrait avoir comme conséquence de punir davantage donc plus de peines de prisons etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de l'éloigner de la dimension « humaine » de la justice : il faut accorder une certaine confiance dans les professionnels de la justice ; l'expérience affine bien plus la façon de travailler qu'un outil</li> <li>- La volonté d'uniformisation est un « vœu pieu » mais il faut garder à l'esprit qu'il y a aura toujours des spécificités locales et c'est normal !</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation de l'outil afin d'orienter les décisions de justice de manière contraignante semble inenvisageable pour tous les participants car les décisions doivent rester individuelles</li> <li>- Egalement pour des raisons plus pratiques d'accès à l'information nécessaire pour répondre aux items</li> <li>- L'outil pourrait aider à la prise de décision mais à condition d'avoir été testé pendant un certain temps par les acteurs concernés afin de voir s'il n'éloigne pas trop de l'approche humaine et subjective</li> </ul>
<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En plus des facteurs et éléments déjà cité, le contexte semble particulièrement important pour nombre de participants : l'histoire, le parcours des personnes (passé de mineur en danger, mineur délinquant...), l'entourage familial</li> <li>- Important d'être attentif au caractère manipulateur ou pas du suspect mais c'est très difficile à évaluer</li> <li>- Des expertises psy plus « systémiques » seraient intéressantes (plutôt que des analyses très standardisées en fonction du DSM) surtout quand le couple reste ensemble et qu'il y a des enfants</li> </ul>

## Table ronde « Justice » du 14 février 2014

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<p>- N'évoquent pas l'évaluation des risques en tant que telle mais par contre éviter la récidive est un objectif assigné à leurs décisions. Leurs décisions visent à faire cesser les violences.</p>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?          ° Facteurs indiquant une situation grave?          ° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</p>	<p><u>Facteurs indiquant gravité : souvent cumul de critères !</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conséquences des coups : traces, certificat d'incapacité (mais varie d'un médecin à l'autre)</li> <li>- La gravité des coups</li> <li>- L'escalade dans la gravité des coups</li> <li>- La grosseur de la victime (indicateur de vulnérabilité)</li> <li>- Les antécédents de Monsieur : jugements antérieurs pour même type de faits révèlent que le même schéma se répète, M est dans la « toute-puissance »</li> <li>- Armes</li> <li>- Isolement de la victime</li> <li>- Volonté d'emprise de Monsieur et de sa famille sur Madame</li> <li>- Séquestration</li> <li>- Présence d'enfants avec ou sans violences sur les enfants</li> <li>- Contexte socio-économique précaire</li> <li>- Certaines attitudes de la victime qui révèlent de la peur et une certaine « ambigüité » : refus de déposer plainte, refuse d'examen médical, courrier pour dire que tout va s'arranger...</li> </ul> <p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fait que des intervenants plus généralistes (personnel médical, policier 1<sup>e</sup> ligne) aient identifiés une situation problématique</li> <li>- « Déclat » de la victime ; prise de conscience par la victime de l'aspect « problématique » de sa situation et donc de la nécessité de réagir (déposer plainte, se constituer partie civile, prendre contact et rester en contact avec les services...). Important que la victime ait des sources disponibles au</li> </ul>

	<p>moment du déclic</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dossier a été pris au sérieux par les différents intervenants (grâce aux traces de coups, à la grossesse) → « quand on est victime, il semble préférable d'être blessée un peu plus fort »</li> <li>- Une place en refuge était disponible tout de suite</li> <li>- Le facteur temps : permet au JI de mener son enquête correctement et à la victime de « faire son chemin »</li> <li>- Important de mettre en place une bonne communication des dossiers pour éviter les pertes de temps</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cas par cas : il y a des signaux qui alertent sur telle ou telle situation plus que sur d'autres mais l'intervention, l'orientation reste casuistique : c'est un ensemble d'éléments qui va déterminer l'orientation</li> <li>- COL 2006 = la base</li> <li>- Formation PDC, cycle de la violence</li> <li>- Formation IFJ (un participant est également formateur)</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PV-type représente une manière de faire, il apporte beaucoup d'informations quand il est bien fait mais c'est rarement le cas (demande du temps et des connaissances). Les questions ciblées risquent de brider le récit donc il serait préférable de commencer par un récit libre à compléter par des questions supplémentaires → ça a le mérite de rappeler certains éléments au policier</li> <li>- Les magistrats par contre n'ont pas de manière systématique de procéder, large place laissée au cas par cas, au feeling mais ils parlent de « réflexes », « de checklist de signaux d'alerte » à garder à l'esprit pour récolter un maximum d'informations qui orienteront la décision</li> <li>- Les magistrats précisent que les situations sont tellement différentes que les réponses doivent pouvoir être diverses aussi</li> <li>- Il y aurait des différences entre les arrondissements en termes d'audition du suspect par le PR : certains auditionneraient beaucoup plus souvent les suspects que d'autres.</li> <li>- Les JI précisent que le facteur temps sera particulièrement important</li> <li>- Les AJ travaillent également au feeling, pas de standardisation de l'intervention mais des « réflexes » : écouter la victime, lui expliquer (conscientiser), la déculpabiliser, parler des enfants.</li> </ul>

<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation? (gestion; renvoi...)</p> <p>Certaines caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque et facteurs de sécurité)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PR explique plus longuement ce qui orientera sa décision. Il précise que ses décisions tentent de répondre à 2 critères : 1. Tentative d'intervention rapide ; 2. Toutes les situations sont examinées (précise que la « politique de tolérance zéro » signifie une prise en compte de toutes les plaintes et de la volonté des victimes et NON que tout le monde doit comparaître en audience).</li> <li>- Le fait que le suspect soit en séjour illégal pourrait avoir un impact sur la décision (mais certains participants déplorent ce constat) : souvent pas de médiation pénale avec conditions car pas de domicile + problème de langue. Souvent, pas de sursis probatoire ni de peine de travail mais plutôt prison ferme ou sursis simple.</li> <li>- Le PR précise que même s'il n'envisage pas de privation de liberté, il essaie toujours qu'il y ait un éloignement physique le temps que la tension « s'apaise » : en négociant avec les parties...</li> <li>- Une juge précise qu'elle n'est pas pour le principe de précaution et qu'il est important de pouvoir prendre des risques tout en restant vigilant.</li> <li>- AJ se base sur les demandes des victimes pour orienter le suivi</li> </ul> <p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique, vont déterminer quelle décision prendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gravité des faits</li> <li>- Aveux du suspect</li> <li>- Dangerosité de Monsieur</li> <li>- Les preuves : perquisitions, constats de lésions, constats attestant le discours de Madame...</li> <li>- L'aspect ponctuel des violences</li> <li>- Etat psychologique de Mme : crainte de représailles, angoisses...</li> <li>- Casier judiciaire (mais surtout pour le même type de faits sinon moins pertinent)</li> <li>- Les aspects plus contextuels : situation socioéconomique du couple/de la victime</li> <li>- Le ressenti policier</li> <li>- Plusieurs participants ont insisté sur l'importance de l'entretien, de la rencontre avec les personnes qui serait une aide précieuse à la décision car apporte un éclairage supplémentaire</li> <li>- Les expertises médico-légales seraient particulièrement précieuses car plus complètes que les certificats médicaux</li> <li>- Les possibilités légales vont être déterminantes : participants regrettent l'impossibilité de faire appel à Praxis en cas de libération sous condition dans le cadre d'une alternative à la détention préventive</li> </ul>
--	--

## PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Difficultés liées aux possibilités légales : des participants regrettent l'impossibilité d'avoir recours à Praxis dans le cadre des alternatives à la détention préventive.</li><li>- Certains participants soulèvent une difficulté liée au manque d'outils d'informations « psychosociales » (y compris les expertises psychiatriques) qui pourraient les aider à prendre leur décision</li><li>- Difficultés liées à la « motivation » des magistrats : certains magistrats seraient nettement moins sensibles à cette matière : par manque de connaissance, d'intérêt mais aussi par découragement (car Mme revient), ce qui renvoie à l'inadéquation de la réponse judiciaire.</li><li>- Très difficile d'identifier le bon interlocuteur au bon moment</li><li>- Difficultés liées à l'inexistence de fait du magistrat de référence en la matière dans certains arrondissements</li><li>- Pas mal de difficultés sont soulevées concernant l'avertissement de la victime, particulièrement lors de la libération du suspect. Les pratiques de circulation de l'information entre parquet, instruction, MJ et victime seraient très différentes d'un arrondissement à l'autre. Au niveau de l'exécution des peines inférieures à 3 ans, c'est du ressort de la prison qui ne prévient pas...</li><li>- Difficulté d'évaluer les dossiers avec des « coups réciproques » : difficile d'évaluer s'il s'agit de conflit conjugal ou de violence conjugale</li></ul>
Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Importance qu'une prise en charge rapide de la victime puisse être mise en place par un refuge ou autre service approprié.</li><li>- Les juges insistent surtout sur l'importance de trouver des canaux d'information efficaces, surtout en termes d'expertise médico-légale (un participant fait référence à un pôle d'expertise médico-légale spécialisé dans le domaine situé à Bordeaux)</li><li>- L'AJ met l'accent sur l'importance du travail en réseau : les réunions organisées avec les SAPV, SAV et SASJ au niveau provincial sont très précieuses</li></ul>



**PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA**

<p>Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?</p>	<p>- Aucun intervenant ne connaît ce type d'outil</p>
<p>ODARA – items:          ° Connaissance des éléments évoqués?          ° Que pense-t-on de ces items?</p>	<p><u>Connaissance</u> :</p> <p>- On retrouve les éléments de la COL, ce sont des éléments qui sont déjà pris en compte</p> <p><u>Opinion</u> :</p> <p>- Les items sont des éléments connus qui doivent être pris en compte mais de là à calculer un score sur cette base, cela semble « dangereux ». Il se pourrait que seuls 2 ou 3 items soient remplis et que la situation soit dangereuse</p> <p>- Attention à pertinence des items, certains sont moins pertinents : ex : « deux ou plusieurs enfants », incompréhensible, le fait d'en avoir un seul suffit ! « non respect d'une condition » : si c'est dans le cadre de faits autres que VeP, ça n'a pas de sens. Par contre « mauvais traitements pendant la grossesse » : pertinent car c'est souvent une période délicate et le juge n'y pense pas forcément</p> <p>- Attention, certains items peuvent être interprétés différemment donc attention au sens des mots utilisés : « violences » : que met-on derrière ? Est-ce que cela renvoie à la différence entre violence et conflit ! « antérieur » : oui mais avec dépôt de plainte ou pas car pas pareil...</p> <p>- Dans ODARA, il manque des critères portant sur la gravité des violences</p> <p>- En général, le juge a de quoi répondre à ces items car il s'agit d'éléments de base dans le dossier sauf si la victime est inaudible ou a disparu</p> <p>- Attention à la pondération des items : tous les critères n'ont pas le même poids (0 pcq le critère n'est pas rempli ou 0 pcq on n'a pas l'info, très différent)</p>

<p>Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cela pourrait être utile mais tout dépend de l'usage qui en est fait: les participants y voient une utilité en termes d' « aide-mémoire » afin de ne pas oublier certains éléments importants, afin d'attirer l'attention sur les signaux d'alerte. Donc une utilité à titre informatif</li> <li>- Mais tous les participants sont opposés à un usage qui serait déterminant dans la prise de décision : ils sont contre le calcul d'un risque qui déterminerait la décision car c'est insuffisant.</li> <li>- L'importance de formation des usagers est soulevée : l'outil devrait être utilisé par des personnes formées en vue d'apporter un avis au magistrat mais pas à utiliser par tout le monde...</li> <li>- L'outil pourrait être utile pour le policier généraliste qui intervient dans l'urgence en 1<sup>e</sup> ligne comme un « aide-mémoire » mais alors il doit être intégré dans la formation des policiers</li> </ul>
<p>Quels seraient les avantages?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'outil permet d'attirer l'attention sur les signaux d'alerte, surtout des intervenants non habitués à la matière, non formé/informé à la dynamique des violences conjugales</li> <li>- Surtout utile pour penser à demander certaines informations. Ex. demande à une dame si elle a subis de mauvais traitements durant grossesse : les juges n'y pensent pas forcément</li> </ul>
<p>Quels seraient les inconvénients?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce qui est très gênant pour les participants est le calcul d'un niveau de risque</li> <li>- Attention à la pondération des différents critères</li> <li>- C'est trop « tranché » ce qui provoque une perte de l'aspect « feeling », humain</li> <li>- Déresponsabilisant : il y a un risque que les intervenants se retranchent trop derrière l'outil</li> <li>- Le côté contraignant ou exonérateur de l'outil est dangereux</li> <li>- L'outil donne une fausse impression de simplicité, une fausse impression de sécurité</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<p>- Semble impossible d'utiliser les critères ODARA sans qu'il y ait eu une audition de la victime en bonne et due forme et encore, il faut qu'elle réponde à tous les critères ce qui n'est pas forcément le cas</p>

<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un participant insiste sur l'importance d'être conscient du « cycle de la violence » car cela permet de prendre distance par rapport à la parole de victime qui dirait que tout va mieux et voudrait retirer sa plainte. Il lui semble important de continuer le travail de « sécurisation » des femmes et enfants malgré ce discours</li> <li>- Les participants ont insisté sur l'importance d'être attentif aux enfants exposés au VeP</li> <li>- Il faut rester prudence par rapport aux « signaux d'alerte » : il y a des situations où il n'y a pas eu de signaux d'alerte, pas de moyen de détecter mais aussi un signal d'alerte ne débouche pas forcément sur un comportement « violent »</li> <li>- L'importance du travail en équipe pluridisciplinaire et de la mise en place de supervision : ces aspects sont totalement absents du monde judiciaire. S'il est normal que le juge soit seul face au dossier (indépendance), il est regrettable qu'il soit seul tout le temps sans jamais d'échange d'expérience.</li> </ul>
---	--

## Table ronde « Psycho-médico-social » du 3 mars 2014

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évaluation de la dangerosité est évoquée mais afin d'évaluer l'état de la situation, de déterminer quel suivi mettre en place et quel éventuel renvoi : il s'agirait pour certains d'évaluer en tout premier lieu s'il s'agit de violence conjugale ou de conflit conjugal (crise, passage)</li> <li>- L'objectif poursuivi par les intervenants des services d'accompagnement des auteurs serait plutôt de faire en sorte que les auteurs ne passent plus à l'acte tandis que les services d'accompagnement des victimes évoquent plus la question de la sécurité</li> <li>- Un intervenant précise que les personnes qui sont les mieux habilitées à évaluer la situation sont les protagonistes eux-mêmes : peur, moins peur et prête à affronter</li> </ul>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Facteurs indiquant une situation grave?</li> <li>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</li> </ul>	<p><u>Facteurs indiquant gravité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des intervenants évoquent une « typologie » de facteurs de risques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs internes : sommeil, angoisse, idées suicidaires, homicidaires...</li> <li>- Facteurs externes : augmentation de la consommation alcool, drogue, jeu, Internet...</li> <li>- Facteurs liés à des thèmes sensibles : éducation des enfants, belle-famille...</li> <li>- Facteurs circonstanciels : perte d'emploi, grossesse, déménagement...</li> </ul> </li> <li>- Auteur connu de la justice</li> <li>- Enfants exposés/victimes – absence de cadre juridique au niveau des enfants</li> <li>- Antécédents familiaux, parcours de vie (relations antérieures)</li> <li>- La situation du couple : rencontre, fusion/passion, toujours en contact malgré la séparation</li> <li>- Isolement social - absence de réseau pour les deux</li> <li>- Sans emploi</li> <li>- Etat d'esprit/attitude de l'auteur : exprime qu'il pourrait passer à l'acte ; manière dont il va « s'activer » ; menace de suicide</li> <li>- Etat d'esprit/attitude de la victime : peur, angoisse, absence aux rendez-vous avec l'intervenant</li> <li>- La présence d'armes</li> <li>- Les changements de comportements de l'auteur et/ou de la victime peuvent induire des réponses, des violences donc il faut y être attentif.</li> </ul>

	<p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté/motivation/prise de conscience des protagonistes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- que le suspect soit demandeur, qu'il remette en question son mode de fonctionnement, qu'il se présente aux rendez-vous...</li> <li>- que la victime ait pris conscience du danger (déclat) et de la nécessité de mettre des choses en place, qu'elle maintienne le lien avec les services</li> </ul> </li> <li>- La question de la temporalité intervient souvent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- important de sortir de l'urgence, de prendre le temps de bien évaluer la situation (des décisions prises trop rapidement pourraient augmenter la dangerosité d'une situation)</li> <li>- importance de la mise en place d'un suivi à long terme car cela permet de suivre l'évolution du couple, des facteurs de risque...</li> </ul> </li> <li>- La qualité des autres interventions : police lors du dépôt de plainte ; services d'aide à la jeunesse pour les enfants ; suivi psy dans le cadre d'une consommation problématique</li> <li>- Important de sortir de l'isolement, de mettre en place un « maillage », un réseau.</li> <li>- Important que l'intervention judiciaire et l'intervention du service ne se court-circuitent pas</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants précisent qu'il existe plusieurs modèles dont ils s'inspirent</li> <li>- Ils connaissent tous le modèle du « Processus de Domination Conjugale » (PDC), certains semblent y être davantage formés que d'autres (ont suivi la formation donnée par Praxis)</li> <li>- Tous ont des formations qui leurs sont propres, qu'ils se réapproprient ou mobilisent plus que d'autres mais la plupart d'entre eux reconnaissent un certain intérêt au modèle PDC sans lui accorder une place exclusive : le PDC n'est pas parfait mais a le mérite d'instaurer une base commune et de mieux se comprendre (entre intervenants)</li> <li>- Un intervenant évoque d'autres sources : le modèle de « coéducation » ; un projet européen de prise en compte des représentations ; le diagnostic du lien ; le génogramme</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques intervenants évoquent des formes de « schémas » qui se limitent au mode d'intervention. Le suivi individuel en tant que tel varie au cas par cas <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce sont toujours les mêmes premières étapes qui précèdent une prise en charge puis c'est du cas par cas</li> <li>- Toujours une vigilance pour les questions de sécurité mais accompagnement très individualisé</li> <li>- Analyse de la situation à partir de la demande de la personne</li> </ul> </li> <li>- Des intervenants insistent sur la nécessité de sortir de l'urgence avant tout, cela guidera les premières démarches</li> <li>- Un participant explique que son service travaille sur base d'un algorithme de prise en charge en fonction de l'état d'urgence</li> <li>- Certains insistent sur l'importance du travail en équipe (duo, trio, parfois discussion en groupe)</li> </ul>
<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation ? (gestion ; renvoi...)  Certains caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque et facteurs de sécurité) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi est mis en place en fonction de l'éventuelle injonction judiciaire, des critères propres au service (reconnaissance des faits, parler la langue,...), de la demande de la personne, de l'évaluation de la situation dans son ensemble</li> <li>- Le service peut faire appel à d'autres services en fonction des besoins, pour améliorer la prise en charge (par exemple, un SASJ, un médecin, un psy, ...)</li> <li>- Les signalements de situation à la justice sont exceptionnels: certaines parlent de danger grave et imminent, d'autres évoquent des cas particuliers (viol, violences sur enfant, intensification des violences), cette décision intervient en dernier recours et souvent pour protéger les enfants. Dans ce cas, l'utilisateur est toujours informé</li> <li>- Certains précisent que les décisions sont toujours prises en équipe, que l'intervenant n'est jamais seul face à une situation. Mais pas dans tous les services</li> <li>- Les services parlent plutôt de collaboration et de relais et non de renvoi : certains précisent que le relais à d'autres services ne provoque pas l'arrêt de leur propre suivi</li> <li>- Quelques services insistent davantage sur les questions de sécurité que d'autres</li> <li>- Plusieurs soulèvent l'importance du travail en réseau : important de mobiliser un réseau autour de la situation, de mettre divers intervenants au courant. Ce serait un gage de sécurité</li> </ul>

	<p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sécurité des personnes</li> <li>- Présence/danger d'enfants</li> <li>- Evaluation de la dangerosité selon le PDC : 3 critères de variation des violences (fréquence/variation/amplitude)</li> </ul> <p><u>Éléments qui facilitent l'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le temps/sortir de l'urgence</li> <li>- Avoir une grille/un modèle permettant de nommer les spécificités des situations (objectivation/repères/balises)</li> <li>- Le travail en réseau avec un langage commun</li> <li>- Les discussions en équipe/croiser les regards</li> </ul>
--	---

## **PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions**

Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains éléments compliquent l'évaluation de la situation : le manque de temps/l'urgence (priorité est d'assurer la sécurité) et la non collaboration de l'auteur, le déni des violences (Praxis)</li> <li>- Il serait parfois difficile de conjuguer les axes d'intervention : par exemple, aider une victime souffrante ET assurer la sécurité des enfants</li> <li>- Les violences physiques attirent parfois plus l'attention que d'autres éléments tout aussi importants alors qu'elles ne sont pas toujours le signe d'une forte dangerosité</li> <li>- Difficulté de mobiliser des services autour d'un enfant « à naïtre »</li> </ul>
Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de mettre en place un réseau, un maillage composé de plusieurs intervenants autour d'une situation. Cela contribuerait à une certaine sécurité de la famille, des enfants.</li> <li>- Idée du réseau non en termes de renvoi définitif de la situation mais dans le but de tisser un réseau</li> <li>- Pour certains, quand il y a des enfants, il est important qu'un service prenne en compte l'autre parent</li> </ul>

**PARTIE 3: Instrument "risico-taxatie", avec une attention particulière pour ODARA**

<p>Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?</p>	<p>- La majorité des intervenants ne connaissent pas les outils présentés à part une seule intervenante qui connaissait le B-Safer mais pas en détail.</p>
<p>ODARA – items:          ° Connaissance des éléments évoqués?          ° Que pense-t-on de ces items?</p>	<p><u>Connaissance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments sont globalement connus, font référence à des choses connues mais ils sont insuffisants</li> </ul> <p><u>Opinion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La majorité des participants estiment que les items sont insuffisants pour évaluer une situation de VeP :</li> <li>- Insuffisants en termes de sens, certains items seraient trop limitatifs (ex. aux menaces de mort, il faut ajouter les menaces de suicide, il existe un risque dès que des enfants sont présents peu importe leur nombre)</li> <li>- Les éléments abordés seraient également insuffisants : pas d'item sur les violences psychologiques, sur l'impact des violences ; la question des intentions devrait être creusée davantage ainsi que la complexité des situations ; pas d'évaluation du contexte et de la dynamique relationnelle, ni du parcours de vie, de l'histoire familiale, des relations antérieures, des relations avec les enfants → tous ces éléments sont importants dans l'évaluation des risques</li> <li>- Insuffisance de l'outil lui-même : il vise à évaluer le risque de récurrence ce qui ne concerne pas toutes les situations/ ces outils semblent insuffisants pour évaluer des personnes (distinction évaluation de la situation ou des personnes)              → ces insuffisances posent la question de la fiabilité de l'outil et donc des décisions auxquelles il aboutit : « dangereux »</li> <li>- Attention à la place laissée à l'interprétation : les items de ODARA seraient plus opérationnels tandis que ceux de B-Safer seraient plus vagues → la place laissée à l'interprétation peut aboutir à des différences énormes en fonction des formations des usagers.</li> <li>- ODARA semble simple et facile à utiliser mais peut-être justement trop simple si on est dans</li> </ul>



	<p>l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un outil basé uniquement sur un dossier est forcément trop restreint, l'entretien avec les personnes est très important</li> <li>- Les items sont très ciblés « justice »</li> </ul>
Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilité varie en fonction de l'usage et des usagers visés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un outil pourrait être utile pour certains intervenants non spécialisés et/ou qui interviennent dans un contexte d'urgence en vue d'attirer leur attention sur certains éléments. Mais de toute façon, peu d'utilité en l'état, il conviendrait de les adapter, compléter.</li> <li>- par contre, les intervenants ne semblent pas trouver d'utilité à l'outil dans le cadre de leur pratique d'accompagnement à moyen et/ou long terme</li> </ul> </li> <li>- Pour certains, les intervenants de 1<sup>e</sup> ligne ont surtout besoin d'un outil leur permettant de distinguer les situations de violence conjugale des situations de conflit conjugal avant d'évaluer un risque de récurrence</li> <li>- Certains posent la question de l'intérêt de l'outil : « pour faire quoi ? »</li> <li>- Un intervenant insiste sur le fait que ce type d'outil ne peut être pensé que dans le cadre de l'évaluation d'une situation et non d'une évaluation des personnes</li> </ul>
Quels seraient les avantages?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ODARA présente l'avantage d'être rapide donc il pourrait être utile pour les intervenants qui n'ont pas la possibilité de « ralentir » mais il est insuffisant</li> <li>- Un outil pourrait donner quelques points de repères aux intervenants plus généralistes mais pas tel que présenté, à retravailler.</li> </ul>
Quels seraient les inconvénients?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères mobilisés sont trop vagues et laissent une large place à l'interprétation des intervenants, ce qui peut aboutir à des différences importantes entre usagers</li> <li>- Ces outils seraient trop « statiques », pas suffisamment dynamique ce qui s'éloigne du fondement de la problématique des violences conjugales : le mouvement est très important dans ces situations, on se trouve dans le cadre d'une relation intime avec un mythe fondateur etc.</li> <li>- L'outil est construit à partir de situations qui sont déjà qualifiées de « violences conjugales ». Or, la priorité serait d'identifier s'il s'agit de situations de VC ou plutôt de situations de conflits conjugaux.</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<p>- L'usage semble possible oui mais pas suffisant pour des services d'accompagnement, il n'apporterait rien de plus qu'aujourd'hui</p>
<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Important de distinguer les situations de violences conjugales des situations de conflit conjugal avant d'évaluer le risque de récurrence ou la dangerosité: une grille de distinction existe dans le modèle PDC et est présentée aux formations</li> <li>- Il faut être particulièrement attentif à la sécurité des personnes au moment de la séparation du couple</li> <li>- Les violences physiques ne sont pas toujours le signe d'une forte dangerosité</li> <li>- Importance de la qualité du réseau</li> <li>- Il est important que ce type d'évaluation porte sur les deux protagonistes</li>   <li>- L'intervenant Praxis donne quelques informations relatives à d'autres types d'outils : l'échelle de Campbell est connue mais plus longue et plus complète que les outils présentés + Denise Tremblay (proprio PDC) a élaboré un outil d'aide à la décision qui est une tentative de combiner les 2 → intéressant mais pas inclus dans la formation en Belgique car le projet est propre au Canada et nécessite l'implication/volonté de plusieurs intervenants, suppose un réseau</li> </ul>

## Table ronde « Psycho-médico-social » du 4 mars 2014

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<p>- Plusieurs intervenants insistent sur l'importance d'évaluer s'il s'agit d'une situation de violence conjugale ou de conflit conjugal donc il s'agit plutôt d'évaluer la situation en elle-même plutôt que spécifiquement le risque de répétition, d'aggravation...</p>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention ?</p> <p>° Facteurs indiquant une situation grave ?</p> <p>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle ?</p>	<p><u>Facteurs indiquant gravité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coups : type de coups, conséquences, traces</li> <li>- La gravité des faits</li> <li>- La fréquence des faits</li> <li>- La répétition des faits</li> <li>- L'escalade dans la violence/gravité</li> <li>- Les enfants : présence/témoins/victimes – les conséquences sur les enfants</li> <li>- Des moments dangereux : séparation, grossesse, accouchement</li> <li>- La séquestration</li> <li>- L'isolement</li> <li>- La présence d'armes</li> <li>- Les menaces (de mort)</li> <li>- Le type de violences : physiques, psychologiques, économiques</li> <li>- La relation domination-emprise</li> <li>- L'image qu'a la victime d'elle-même, son vécu, son état psychologique, son discours</li> <li>- Le fonctionnement de Monsieur (domination)</li> </ul> <p>→ logique de trouver moins d'éléments portant sur Monsieur car volet « enfant »</p>

	<p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des facteurs liés à la victime et son attitude : le déclic de Mme ; ses ressources ; Mme devient actrice de sa situation ; entame des démarches ; prend contact ; Mme est maître de son histoire, l'intervenant n'est qu'un support.</li> <li>- Le facteur temps : importance de prendre le temps et de donner le temps de prendre des décisions</li> <li>- Importance de l'équipe : équipe pluridisciplinaire, mixte au niveau des âges, sexes, cultures</li> <li>- Importance du travail en réseau : maisons médicales, maisons accueil, hôpital, police, SAPV, service hébergement, rôle de l'avocat</li> <li>- La solidarité et le soutien qui se met en place entre les femmes hébergées</li> <li>- Bien évaluer la situation</li> <li>- Importance d'être à l'écoute des personnes sans jugement ni sanction</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants ont tous leurs propres formations mais la majorité d'entre eux connaissent le modèle du PDC, y ont été formés. Ils l'évoquent surtout dans le cadre de l'évaluation de la dangerosité mais pas de manière exclusive</li> <li>- Importance de la nuance entre violence conjugale et conflit conjugale + le cycle de la violence+ la notion de manipulation</li> <li>- Certains développent une approche plutôt systémique tout en ayant recours au PDC pour évaluer la dangerosité</li> <li>- La représentante de l'équipe SOS enfants a d'autres références: les travaux de Sadlier en France : la parentalité dans les couples violents – ces travaux sérient les types de parentalité. Elle n'a pas recours à la PDC car eux sont focalisés sur les enfants</li> <li>- Une participante précise qu'elle n'a pas suivi de formation spécifique en matière de VeP mais qu'ils travaillent beaucoup en équipe et mettent en place des supervisions. La psy du service a recours à la thérapie brève</li> <li>- Il est souvent question de supervisions</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants évoquent des « schémas » ou « fiches-type » qui vont déterminer, influencer la façon d'intervenir mais le suivi et l'accompagnement sont très individuels, au cas par cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains ont des « fiches-types » reprenant une série d'informations à compléter, informations de base</li> <li>- Certains évoquent quelques « étapes » d'intervention plutôt standardisées : 1<sup>e</sup> entretien d'accueil, discussion en équipe, présentation du service, temps de réflexion... mais l'accompagnement reste individualisé</li> </ul> </li> <li>- Un intervenant insiste sur l'importance du facteur temps !</li> </ul>
<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation ? (gestion ; renvoi...)  Certains caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque et facteurs de sécurité) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi est mis en place au cas par cas en fonction de l'évaluation de la situation et dans le respect des demandes et volontés des personnes, de leur rythme et ressources</li> <li>- Les intervenants font parfois appel à d'autres services plutôt dans l'optique d'une collaboration que d'un renvoi pur et simple de la situation (mais cela peut aussi arriver). Cela se fait en accord avec la personne</li> <li>- Les intervenants signalent très rarement à la justice : il est question de « danger imminent » et surtout de protection des enfants mais la victime est avertie</li> <li>- Certains intervenants précisent que le suivi peut être décidé en équipe ou qu'ils essaient de ne pas prendre de décisions seuls</li> <li>- Les objectifs poursuivis par les intervenants sont d'aider au mieux les personnes et de les mettre en sécurité quand cela est nécessaire</li> <li>- Il est important de connaître les interlocuteurs du réseau pour renvoyer et collaborer correctement</li> </ul> <p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grossesse de la victime</li> <li>- Danger des enfants – question de sécurité</li> <li>- Moments dangereux : départ, grossesse, accouchement</li> </ul>

## PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Difficile de sensibiliser le monde médical à la thématique des VeP</li><li>- Les médecins et psychiatres n'ont pas de formation à la relation</li><li>- Particulièrement difficile d'évaluer les situations qui impliquent de la manipulation : il conviendrait d'être particulièrement attentif à l'état psychologique de la victime</li><li>- Difficultés liées aux ressources ou manque de ressources de la victime : certaines maisons d'accueil conditionnent leur accueil à la possession de revenus car n'offrent que le gîte et non le couvert.</li><li>- Difficultés liées au secret professionnel : possibilité de le lever dans certains cas mais cela pose la question de la relation de confiance avec les personnes</li></ul>
Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Regrette le peu de contact entre intervenants : il y aurait trop de barrières entre les secteurs police, justice et social</li><li>- Le travail en réseau est intéressant car il permet de partager des visions différentes qui ont toutes leur aspect spécifique : médecin, avocat, PMS, expertises...</li><li>- La plupart des intervenants ont un réseau de collaboration et partenariats constitué d'autres services du secteur (peu retour vers justice)</li><li>- Un service d'urgence (Le VIF) a des contacts plus « ponctuels » avec le réseau vu sa spécificité de service d'accueil</li></ul>

**PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA**

<p>Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?</p>	<p>- Aucun des intervenants ne connaît les outils présentés</p>
<p>ODARA – items:          ° Connaissance des éléments évoqués?          ° Que pense-t-on de ces items?</p>	<p><u>Connaissance</u> :</p> <p>- Les items renvoient aux facteurs déjà cités plus tôt</p> <p><u>Opinion</u> :</p> <p>- Tous les intervenants sont d'avis que l'outil est limitatif et ne permettra pas d'identifier toutes les situations de danger. On risque donc de « passer à côté » de nombreuses situations soit de danger, soit des situations dans lesquelles des dispositifs préventifs auraient pu être mis en place pour éviter l'aggravation.</p> <p>- Les items sont insuffisants aussi : certains hommes violents pourraient ne pas présenter ces items ; aucun item ne rend compte du vécu/du ressenti des victimes ; il manque des items sur les notions de contrainte/domination/emprise ; les éléments importants de la définition des violences conjugales ne s'y trouvent pas.</p> <p>- Question de la pertinence des items : certains sont non pertinents (« au moins 2 enfants),</p> <p>- L'absence de pondération entre les items biaise les résultats : exemple : si la personne n'a jamais eu d'enfant=0</p>
<p>Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?</p>	<p>- L'utilité dépend de l'usage : certains y voient une certaine utilité mais uniquement en guise de « checklist », « aide-mémoire » pour aider certains intervenants à penser à des éléments importants (notamment le policier) mais pas d'usage exclusif, il ne faut pas se limiter à cela.</p> <p>- D'autres ajoutent que le policier a déjà le PV-type qui l'aide à penser à certains critères : il n'est pas parfait mais s'est beaucoup amélioré</p> <p>- Certains n'y voient pas d'utilité dans le cadre d'un travail psycho-médico-social</p> <p>- D'autres intervenants n'y voient aucune utilité pour personne, ni pour le policier ni pour eux</p> <p>- Un intervenant prône clairement le modèle PDC comme outil d'évaluation car il tient compte de</p>

	<p>beaucoup plus d'éléments</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une intervenante propose d'établir une check-list à partir du modèle PDC et de l'adapter aux professionnels pour développer un langage commun</li> <li>- La question des conséquences est vaguement soulevée : « qu'est-ce qu'on fait de ce score après ? »</li> </ul>
Quels seraient les avantages?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eventuellement « aide-mémoire » pour certains mais pas sous cette forme</li> </ul>
Quels seraient les inconvénients?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque que ce type d'outil aboutisse à l'identification de peu de faux positifs mais de beaucoup de faux négatifs.</li> <li>- L'outil est loin de permettre un langage commun vu la large place laissée à l'interprétation des items.</li> <li>- L'outil n'est pas dynamique alors que ces situations sont fondamentalement dynamique, complexe puisqu'on est dans le relationnel. Ces situations ne peuvent être figées</li> <li>- L'outil est simpliste : il ne tient pas compte de la complexité des situations de VeP (qui ne peuvent être réduites à 13 items), il confirme les clichés et stéréotypes. Il risque de faire abstraction de toute une réflexion sur la violence conjugale</li> <li>- Il faut être particulièrement attentif à la formation des usagers de l'outil</li> <li>- Les intervenants s'inquiètent de l'effet déresponsabilisant de l'outil : ils craignent que cela vise surtout à se dégager d'une responsabilité (« effet parapluie »)</li> <li>- La non pondération des items</li> </ul>
Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants estiment qu'il n'est pas possible ni pertinent pour des intervenants sociaux de travailler au moyen de ces outils</li> <li>- Certains pensent que l'utilisation pourrait être possible pour les policiers de 1<sup>e</sup> ligne mais uniquement comme « aide-mémoire » et moyennant des aménagements</li> <li>- D'autres n'y voient aucune pertinence même pour le policier</li> </ul>



<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les notions de contraintes, domination, emprise</li><li>- Les éléments de la définition des violences conjugales</li><li>- Le contexte, le processus, réseau, le vécu des victimes...</li><li>- Il est surtout important de veiller à ce que les policiers puissent distinguer les situations de violences conjugales des situations de conflit puis de distinguer les étapes du processus</li></ul>
---	--

## **2. Les trois grilles d'analyses de synthèse par secteur**

## Synthèse tables rondes POLICE

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants ne parlent pas d'évaluation des risques en tant que tel mais d'évaluation globale de la situation afin de déterminer le suivi à mettre en place</li> <li>- La toute première évaluation qui devrait pouvoir être faite consiste à identifier une situation de violence conjugale (notamment, en la distinguant une situation de conflit conjugal)</li> </ul>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Facteurs indiquant une situation grave?</li> <li>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</li> </ul>	<p><u>Facteurs indiquant gravité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères de la COL4</li> <li>- L'attitude/l'état de la victime : sous l'emprise du suspect, peur, « soumission », état psychologique (fragilité, faible estime d'elle-même, amorphe...)</li> <li>- Isolement social, économique, physique (pas d'entourage, pas de téléphone, pas de contact...)</li> <li>- Les coups et conséquences des coups (certificat d'incapacité de travail)</li> <li>- Gravité, fréquence, escalade des violences</li> <li>- Diversité des formes de violences : physiques, sexuelles, morales</li> <li>- Présence d'enfants témoins et/ou victimes de violences</li> <li>- Dépendance économique de la victime</li> <li>- Présence d'armes</li> <li>- Harcèlement/menaces</li> <li>- Le passé/la durée des violences (démarches déjà réalisées, plaintes antérieures...)</li> <li>- Séquestration</li> <li>- Grossesse</li> <li>- Antécédents du suspect</li> <li>- Pression familiale</li> <li>- Consommations problématiques (alcool, drogue, jeu, ...)</li> <li>- Tentative de suicide de la victime</li> <li>- Contrôle important exercé par le suspect : emploi, enfant...il est dans « la toute-puissance »</li> <li>- Important d'être attentif au contexte de vie : inquiétudes de l'entourage, état du domicile...</li> </ul>

	<p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le « déclic » de la victime : la victime prend conscience de sa situation et de la nécessité d'agir</li> <li>- Importance du temps : pour l'intervenant (pouvoir consacrer du temps à la prise en charge) ET pour la victime (temps nécessaire au « déclic »)</li> <li>- La victime peut compter sur le soutien de son entourage</li> <li>- Disponibilité des ressources (hébergement...), souvent saturées</li> <li>- Bonne collaboration entre collègues au sein de la police (policiers et SAPV)</li> <li>- Importance du moment et de la rapidité de l'intervention</li> <li>- Importance de la sensibilité/motivation du magistrat</li> <li>- Importance du réseau : bonne connaissance/interconnaissance et bonne collaboration</li> <li>- Bonne collaboration/ relation de confiance entre policiers et magistrats</li> <li>- Qualité de la prise en charge de la victime à différents stades : police, SAV parquet, avocat</li> <li>- Les mesures prises à l'égard du suspect ont permis à la victime de se reconstruire</li> <li>- Le fait que le couple soit séparé</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères de la COL 4</li> <li>- Le PV-type VIF</li> <li>- L'appréciation personnelle : basée sur l'expérience, le ressenti, le « feeling »</li> <li>- Les formations : formation d'origine + formations suivies dans le cadre de la fonction (formes de violences, répétition, cycle de la violence...)</li> <li>- Les échanges de bonnes pratiques avec d'autres intervenants</li> <li>- Une minorité des participants évoquent le modèle PDC</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de méthode particulière ou systématique ; surtout au « cas par cas », au « feeling »</li> <li>- Une zone (Bruxelles Capitale-Ixelles) a mis en place un canevas spécifique d'intervention en matière de VIF élaboré par la « cellule VIF » de la zone</li> <li>- Plusieurs intervenants travaillent sur base du PV-type : bonne base mais incomplet</li> <li>- Plusieurs intervenants mettent l'accent sur l'importance de l'écoute</li> <li>- Dans certaines zones, le SAPV accompagne souvent les victimes lors des auditions : permet d'attirer l'attention sur certains critères importants</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des participants insistent sur l'importance d'amener le plus d'éléments possible à la connaissance du magistrat lors de l'avis</li> </ul>
<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation? (gestion; renvoi...)</p> <p>Certaines caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque en et facteurs de sécurité)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les SAPV : en fonction de la demande de la victime (formule des propositions, jamais de contraintes), de ses ressources, besoins, attentes, freins (économiques, pression sociale) et des circonstances</li> <li>- En fonction des critères de la COL4</li> <li>- En fonction de l'appréciation personnelle</li> <li>- Dans certaines zones, le SAPV est averti dès qu'il y a des faits de violence (automatique)</li> <li>- Dans certaines zones, toutes les victimes sont informées de l'existence et des coordonnées du SAPV, plus particulièrement en matière de VIF</li> <li>- Quand des enfants sont impliqués, le PV est très souvent envoyé au parquet jeunesse pour l'informer de la situation</li> <li>- Certains ont insisté sur l'importance de rester dans les limites de ses compétences : accueillir/rappeler, écouter et renvoyer (concerne peut-être plus le SAPV)</li> </ul> <p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères de la COL4</li> <li>- Les enfants</li> <li>- Les violences physiques</li> <li>- Les demandes et ressources des victimes</li> </ul>

## PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

<p>Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de ressources: particulièrement en matière d'hébergement et de prise en charge des suspects ou des deux parties</li> <li>- Difficulté dans le cadre des interventions : le manque de temps dont dispose le policier pour prendre en charge la victime → important que des policiers plus spécialisés prennent le relais</li> <li>- Difficultés liées aux preuves : très difficile de prouver les violences morales + parfois difficile d'obtenir un certificat médical d'incapacité de travail (surtout pour les femmes au foyer)</li> <li>- Difficultés liées à l'attitude de la victime : refus d'aller dans un refuge/ refus de porter plainte/ instrumentalisation du service par la victime</li> <li>- La question du secret professionnel des intervenants des SAPV : tous les SAPV ne semblent pas fonctionner de la même façon, certains communiquent des informations au magistrat tandis que d'autres non.</li> <li>- Difficultés liées au manque de sensibilisation de certains acteurs à la problématique des VeP : surtout les policiers « généralistes » et le milieu médical</li> <li>- Parfois difficile de s'en tenir aux limites de ses compétences (plutôt pour les SAPV)</li> <li>- Il manque un système qui permettrait une prise en charge plus systématique des enfants</li> <li>- Absence d'une politique claire et cohérente dans tous les parquets</li> <li>- Difficile d'éloigner le suspect du domicile : la circulaire de 2013 sur éloignement du domicile serait très peu appliquée</li> <li>- A Bruxelles, des difficultés d'ordre plus « culturel » sont soulevées (langue, séjour illégal, pressions familiales)</li> <li>- Le manque de feed-back des décisions du parquet vers les policiers rend difficile pour eux l'évaluation des « effets » de leur travail</li> <li>- Il peut être difficile pour les personnes de « porter » leur plainte et de suivre le processus en raison de la lourdeur du système</li> </ul>
<p>Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il manque des possibilités d'hébergement d'urgence (2-3 jours) qui seraient des « relais » entre la police et l'hébergement à plus long terme</li> <li>- Il manque un « numéro unique » qui permettrait de trouver une place d'hébergement</li> <li>- Il manque un maillon qui permettrait de s'intéresser rapidement aux enfants</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains regrettent le manque de suites judiciaires dans ce type de dossier (varierait fort d'un magistrat à l'autre)</li> <li>- Certains soulignent le fait que l'intervention judiciaire n'est pas toujours appropriée</li> <li>- Important de sensibiliser les magistrats à la problématique des VeP</li> <li>- Important de former/informer/sensibiliser le monde médical</li> <li>- Important de clarifier les limites de l'intervention de chacun auprès de la victime mais aussi entre intervenants et auprès de tous les citoyens : l'action de la police et de la justice est limitée, important de renforcer les autres dispositifs de prise en charge</li> <li>- Importance de travailler en réseau (connaissance/feedback) et de trouver des soutiens en dehors de la police</li> </ul>
--	--

**PARTIE 3: Instrument "risico-taxatie", avec une attention particulière pour ODARA**

Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?	- La très grande majorité des intervenants ne connaît pas ce type d'outil
<p>ODARA – items:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Connaissance des éléments évoqués?</li> <li>° Que pense-t-on de ces items?</li> </ul>	<p><u>Connaissance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments sont connus, il s'agit de critères qui sont déjà en partie pris en considération par la COL 4 et le PV-type mais les listes d'items leur semblent insuffisantes</li> </ul> <p><u>Opinion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains items sont plus pertinents que d'autres mais ils sont insuffisants, il est important d'aller plus loin et de ne pas limiter l'évaluation à ces items</li> <li>- Les items ne permettent pas de distinguer les situations de VC et de CC</li> <li>- Il manque des items concernant l'entourage/le milieu de vie ; les aspects psy et médicaux ; la présence d'armes ; les différentes formes de violences</li> <li>- Les items peuvent être interprétés différemment par les acteurs → importance de la formation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les items ne sont pas pondérés alors qu'ils n'ont pas tous la même importance</li> <li>- Les informations obtenues ne seront pas les mêmes en fonction du moment : crise ou hors crise</li> <li>- Outre ces items, l'avis de l'intervenant est très important</li> </ul>
Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants identifient 3 types d'utilisation possible d'une « checklist » : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. « Identification » : une checklist pour identifier une situation de violence conjugale</li> <li>2. « Aide-mémoire » : une checklist pour attirer l'attention du policier sur certains éléments/pour l'aider à récolter les infos les plus pertinentes à transmettre</li> <li>3. « Orientation » : une checklist pour déterminer et objectiver l'orientation/le suivi et déclencher le réseau</li> </ol> </li> <li>- L'utilité de l'outil varie en fonction des usagers potentiels : moins utile pour les intervenants SAPV et pour les policiers spécialisés que pour les policiers « généralistes »</li> <li>- La question des « enjeux »/ de l'impact de l'outil a été posée par les participants : que faire avec le score obtenu ? Est-ce que le magistrat en tiendra compte ? Cela pose la question des moyens mis en place</li> <li>- Certains estiment qu'une checklist serait plus utile pour les magistrats afin d'uniformiser leurs décisions</li> </ul>
Quels seraient les avantages?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un outil permettrait peut-être de créer un langage commun entre police, justice (magistrats) et services d'aide à condition qu'il concerne tous les niveaux d'intervention</li> <li>- Le fait d'avoir des critères précis pourrait rassurer le policier de 1<sup>e</sup> ligne quant à la qualité de son intervention</li> <li>- L'outil pourrait attirer l'attention du policier sur des critères autres que les critères judiciaires afin d'améliorer son évaluation</li> <li>- Un outil pourrait permettre d'uniformiser les évaluations des différents intervenants</li> </ul>
Quels seraient les inconvénients?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils présentés sont trop restrictifs : ils ne tiennent pas compte de la complexité des situations ; de l'état psychologique des individus</li> <li>- Les outils présentés ne permettent pas de faire la distinction entre une situation de violence conjugale ou de conflit conjugal</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif d'uniformisation des interventions/décisions est questionné : est-ce envisageable alors que chaque situation est différente ?</li> <li>- L'outil laisse peu de place au « feeling » du policier</li> <li>- L'outil comporte des risques pour le secret professionnel, le respect de la vie privée</li> <li>- L'outil pourrait déresponsabiliser les acteurs par son côté « rassurant » mais réducteur</li> <li>- La légitimité de l'outil est questionnée : qui peut prétendre être à même d'évaluer la dangerosité d'une personne ? Dire qu'elle est dangereuse est plus facile que de dire qu'elle ne l'est pas</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les participants estiment qu'une utilisation visant à évaluer la dangerosité et/ou à déterminer quelle décision prendre est impossible</li> <li>- Une utilisation visant à identifier les situations de VC et à récolter des informations semble plus envisageable mais sans oublier l'aspect humain, le « feeling »</li> <li>- Une question pratique se pose : utiliser cet outil nécessite d'avoir accès à toutes les informations demandées ce qui n'est pas le cas, en tout cas pas pour tous les intervenants et encore moins dans l'urgence. Cela supposerait aussi que l'outil soit transportable, pratique, rapide.</li> <li>- Des participants ont abordé la question des conditions préalables à l'utilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour certains, une utilisation généralisée et uniforme nécessite une circulaire</li> <li>- D'autres pensent qu'il faut mettre en place un projet pilote avant de sortir une circulaire → donc tester l'outil avant de le généraliser</li> </ul> </li> </ul>
<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Important de distinguer les cas de « violence conjugale » des cas de « conflit conjugal »</li> <li>- Importance du contexte : flagrant délit ou pas ; l'histoire, le vécu de la victime, sa vie sociale ; son réseau ; les traitements médicaux/psy ; les ressources de la victime ; les constats de l'intervenant → important de ne pas s'arrêter à un constat de coups</li> <li>- Important de consulter les PV antérieurs mais nécessite des contacts personnels interzonaux</li> <li>- Les formes de violence : physiques, psychologiques, économiques...</li> <li>- Répétition, fréquence, intensité des violences</li> <li>- Importance du travail en réseau</li> <li>- Importance de travailler avec les victimes ET avec les auteurs car il s'agit d'une problématique dynamique</li> </ul>

## Synthèse tables rondes JUSTICE

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants ne parlent pas d' « évaluation des risques » à proprement parler. Ils évoquent la nécessité d'évaluer correctement la situation afin de prendre la décision la plus adaptée qui permettra d'éviter la récurrence, de faire cesser les violences</li> <li>- Cette évaluation porte notamment sur la distinction entre violence conjugale et conflit conjugal</li> </ul>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Facteurs indiquant une situation grave?</li> <li>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</li> </ul>	<p><u>Facteurs indiquant gravité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conséquences des coups : incapacité de travail ou pas – certificats – hospitalisations</li> <li>- Le type de coups, la gravité des coups</li> <li>- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des violences (escalade)</li> <li>- La grossesse de la victime</li> <li>- Les violences autres que physiques: psychologiques, sexuelles, économiques</li> <li>- L'isolement social et économique de la victime</li> <li>- Le risque de récurrence (évaluation au feeling)</li> <li>- La situation du couple : séparé ou toujours ensemble ? Intention pour l'avenir ?</li> <li>- Les antécédents du suspect : surtout pour le même type de faits</li> <li>- La présence d'enfants (témoin et/ou victime)</li> <li>- La présence d'armes</li> <li>- Séquestration de la victime</li> <li>- Un contexte socio-économique précaire, absence d'emploi...</li> <li>- La consommation d'alcool, de drogues (des 2 parties)</li> <li>- Les attitudes des parties : peur et/ou « ambiguïté » chez la victime ; volonté d'emprise de la part du suspect (et parfois de sa famille)</li> <li>- Le vécu des parties à travers leurs récits : comment ont-ils vécu la/les scènes de violences ?</li> <li>- L'expertise psy du suspect/le passé psy du suspect</li> </ul>

	<p><u>Facteurs gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants généralistes (hôpital, police) ont identifié la situation problématique</li> <li>- Le « déclic » de la victime et les ressources disponibles au moment du déclic</li> <li>- Une volonté de la part des deux parties de gérer ça ensemble et de trouver des solutions</li> <li>- Les interventions positives des autres intervenants : police, parquet, SAPV, SAV...</li> <li>- Le facteur temps : permet au JI de mener son enquête correctement et à la victime de « faire son chemin »</li> <li>- La qualité du travail des policiers (PV, constatations, auditions), greffiers et parquetiers (évaluation adéquate avant de saisir le JI)</li> <li>- Une bonne communication des dossiers entre intervenants évite de perdre du temps</li> <li>- Quand des enfants sont concernés, il semble important de collaborer avec les criminologues jeunesse du parquet</li> <li>- Il est important de transmettre le plus d'informations possible aux intervenants qui suivent</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des signaux alertent l'intervenant mais son intervention reste du cas par cas</li> <li>- La jurisprudence n'est pas forcément pertinente en la matière</li> <li>- La COL 4 de 2006 est une source de base en la matière</li> <li>- La formation de 2 jours à l'IFJ (modèle PDC, cycle de la violence...)</li> <li>- Des formations organisées par le Pôle de ressources de la Province de Liège</li> <li>- Un JI considère les expertises psy « systémiques » d'un expert comme des sources précieuses de compréhension</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants n'ont pas de manière systématique de procéder mais ils parlent de « réflexes », de « grands schémas », de points d'attention qu'ils gardent à l'esprit pour orienter leurs décisions.</li> <li>- Certains critères objectifs (souvent les critères légaux) vont permettre d'élaguer mais l'orientation finale est toujours prise au cas par cas, l'aspect humain intervient toujours</li> <li>- Des participants précisent que la diversité des situations rend nécessaire d'y apporter des réponses tout aussi diverses</li> <li>- Il y aurait des différences de pratiques entre arrondissements en termes d'audition des suspects par le PR : certains arrondissements entendraient beaucoup plus souvent que d'autres</li> <li>- Pour les JI en particulier, le facteur temps semble déterminant</li> </ul>
<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation? (gestion; renvoi...)  Certains caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque et facteurs de sécurité)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains participants ont fait part de certaines formes de « logiques » d'intervention, de « schémas » personnels qu'ils tentent de suivre pour déterminer leur décision, le suivi à donner (avec beaucoup de souplesse et grande place laissée à l'appréciation personnelle)</li> <li>- D'autres ont évoqué des « critères » qui vont guider leur intervention (intervenir rapidement ET examiner toutes les situations)</li> <li>- Les AJ auraient des « principes méthodologiques » guidant leurs missions mais ils partent avant tout des demandes et du vécu des victimes</li> <li>- Les participants ont insisté sur la souplesse de ces « schémas » et la place importante accordée à l'appréciation personnelle.</li> <li>- Plusieurs participants ont insisté sur le fait qu'une « mauvaise décision » ou une « décision trop sévère » pouvait avoir des conséquences encore plus néfastes → recherche d'une réponse « adaptée », « calibrée ».</li> <li>- Une juge précise qu'elle est plutôt contre le principe de précaution et qu'il faut pouvoir prendre des risques</li> </ul> <p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gravité des faits, la fréquence des violences</li> <li>- Le fait que le suspect soit en aveux</li> <li>- Le risque de récidive</li> <li>- La « dangerosité » entendue comme le risque de passage à l'acte</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les preuves : perquisitions, constats de lésions, ...</li> <li>- Le casier judiciaire (surtout pour le même type de faits)</li> <li>- La situation du couple : volonté de séparation ?</li> <li>- Les éléments de contexte : contexte socio-économique, histoire de vie, parcours, ressources...</li> <li>- Les éléments du PV + le ressenti du policier</li> <li>- Importance des expertises : psy et/ou médico-légale</li> <li>- Le « type de suspect » : « poly-délinquant » ou pas ?</li> <li>- Les possibilités légales : impossible de convertir un mandat d'arrêt en surveillance électronique ; impossible d'assortir le bracelet de conditions; impossible de prévoir une formation Praxis dans le cadre d'une alternative à la détention préventive</li> <li>- Importance de la rencontre avec les personnes concernées = éclairage supplémentaire</li> </ul>
--	--

## **PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions**

<p>Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs difficultés liées au facteur temps, à l'urgence (surtout pour les PR et JI)</li> <li>- Il serait parfois difficile d'informer la victime des décisions prises par les PR et JI. Les pratiques de circulation de l'information entre parquet, instruction, MJ et victime seraient très différentes d'un arrondissement à l'autre. Pourtant, très important</li> <li>- Difficultés liées à l'aspect « intime » de ces situations : la justice est souvent très « intrusive » dans ces situations. Cela pose la question de la place de la justice dans la sphère familiale</li> <li>- Question de la prise en considération de la parole et du comportement de la victime : il est important de ne pas prendre pour argent comptant la parole de la victime (ni celle du suspect)</li> <li>- Difficultés liées au manque de « motivation » de certaines intervenants à l'égard des VeP</li> <li>- Difficultés d'évaluer certaines situations. Ex : les coups réciproques ou le harcèlement</li> <li>- Le PV type VIF est souvent peu intéressant quand il est réalisé par un policier non formé à la problématique</li> <li>- Les participants regrettent de ne pas pouvoir avoir recours à la formation praxis dans le cadre d'une alternative à la détention préventive</li> <li>- Les magistrats manqueraient de sources d'information « psycho-sociale », y compris les expertises</li> </ul>
--	--

	<p>psychiatriques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas suffisamment d'outils de prise en charge des auteurs</li> <li>- Il serait intéressant d'avoir des avocats plus spécialisés dans ces matières</li> </ul>
Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de la collaboration entre policiers et PR</li> <li>- Important que la décision prise par le JI soit portée à la connaissance de la victime, de la police et de la maison de justice, or aucune « procédure » spécifique n'est prévue</li> <li>- Important que la victime puisse être prise en charge rapidement par un service spécialisé</li> <li>- Important que les juges disposent de canaux d'information efficaces (surtout en termes d'expertises médico-légales)</li> <li>- Importance du travail en réseau, de l'interconnaissance, de l'échange d'info entre intervenants (tout en restant attentif à l'indépendance du magistrat)</li> </ul>

### PARTIE 3: Instrument "risico-taxatie"

Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants ne connaissent pas le type d'outil présenté</li> </ul>
<p>ODARA – items:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Connaissance des éléments évoqués?</li> <li>° Que pense-t-on de ces items?</li> </ul>	<p><u>Connaissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants connaissent globalement les éléments évoqués car ils sont déjà pris en compte par la COL4</li> </ul> <p><u>Opinion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments sont connus et doivent être pris en compte mais le fait de calculer un « score » sur cette base dérange les participants</li> <li>- Attention au sens des mots et aux différentes interprétations possibles : subjectivité des items (« violences », « intention », « problème dans la vie intime »...)</li> <li>- Certains items sont moins pertinents que d'autres (« au moins 2 enfants »)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attention à la pondération des items : ils ont tous la même valeur alors qu'ils n'ont pas tous la même importance</li> <li>- Il serait difficile, voire impossible de répondre à certains items uniquement sur base d'un PV</li> <li>- Dans ODARA, il manque des critères portant sur la gravité des violences</li> </ul>
Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants envisagent deux types d'utilité : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. « Aide-mémoire » : afin d'attirer l'attention sur des signaux importants</li> <li>2. « Cohérence » : afin de développer une approche plus cohérente dans l'ensemble du pays (dans un objectif de politique criminelle)</li> </ol> </li> <li>- Les participants sont opposés à un usage contraignant dans la prise de décision</li> <li>- L'utilité de l'outil varie en fonction des usagers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plupart des participants estiment qu'il pourrait être utile pour le policier généraliste</li> <li>- Les avis sont plus partagés pour le juge : il pourrait servir d'aide-mémoire au juge (surtout les non habitués) mais la décision de justice doit rester individuelle.</li> </ul> </li> <li>- Des participants soulignent l'importance de prévoir une formation destinée aux usagers</li> </ul>
Quels seraient les avantages?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attirer l'attention des intervenants non habitués sur les signaux d'alerte</li> <li>- Récolter les informations importantes en posant les bonnes questions</li> </ul>
Quels seraient les inconvénients?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les termes utilisés laissent beaucoup de place à l'interprétation : subjectivité</li> <li>- L'outil apporte une image trop dichotomique, trop « tranchée » qui occulte la complexité des situations</li> <li>- Absence de pondération des items</li> <li>- Risque de déresponsabiliser les intervenants</li> <li>- Risque de s'éloigner de la dimension humaine de la justice (feeling, expérience)</li> <li>- Certains craignent que l'outil ne provoque une extension du filet pénal : plus d'ingérence dans la vie des gens et plus de répression</li> <li>- L'outil pourrait donner une fausse impression de simplicité, de sécurité qui est dangereuse</li> <li>- La volonté d'uniformisation est louable mais il faut respecter les diversités locales</li> <li>- Certaines informations permettant de répondre aux items seraient difficilement accessibles</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation de l'outil afin d'orienter les décisions de justice de manière contraignante semble inenvisageable pour tous les participants car les décisions doivent rester individuelles</li> <li>- Impossible également pour des raisons plus pratiques d'accès à l'information nécessaire pour répondre aux items</li> </ul>
<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de connaître le « cycle de la violence »</li> <li>- Importance du contexte : histoire, parcours, entourage familial</li> <li>- Important d'être attentif aux enfants exposés et/ou victimes</li> <li>- Important de rester prudent par rapport aux « signaux d'alerte » et ne pas se limiter à eux pour évaluer une situation</li> <li>- Des expertises psy plus « systémiques » seraient intéressantes, surtout quand le couple reste ensemble et qu'il y a des enfants</li> <li>- Important d'être attentif au caractère manipulateur du suspect qui complique l'évaluation</li> </ul>



## Synthèse tables rondes PSYCHO MEDICO SOCIAL

### PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

<p>Les professionnels ont-ils la sensation de devoir évaluer les risques lorsqu'ils sont confrontés à une situation de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants insistent plutôt sur la nécessité de commencer par évaluer s'il s'agit d'une situation de violence conjugale ou un conflit conjugal : cela permettrait d'évaluer la dangerosité d'une situation pour déterminer le suivi à mettre en place</li> <li>- L'objectif des services d'accompagnement des auteurs : faire en sorte que les auteurs ne passent plus à l'acte</li> <li>- Les services d'accompagnement des victimes évoquent davantage les questions de sécurité</li> </ul>
<p>Quels éléments/facteurs retiennent leur attention?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° Facteurs indiquant une situation grave?</li> <li>° Facteurs qui donnent l'impression que la situation pourra être maintenue sous contrôle?</li> </ul>	<p><u>Facteurs de gravité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des intervenants évoquent une « typologie » de facteurs de risques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs internes : sommeil, angoisse, idées suicidaires, homicidaires...</li> <li>- Facteurs externes : augmentation de la consommation d'alcool, drogue, jeu, Internet...</li> <li>- Facteurs liés à des thèmes sensibles : éducation des enfants, belle-famille...</li> <li>- Facteurs circonstanciels : perte d'emploi, grossesse, déménagement...</li> </ul> </li> <li>- Les coups : type de coups, conséquences, traces</li> <li>- Les types de violences : physiques, psychologiques, économiques...</li> <li>- Gravité, fréquence, répétition, escalade des violences</li> <li>- Présence d'enfants exposés/victimes</li> <li>- La séquestration de la victime</li> <li>- L'isolement social (des deux protagonistes)</li> <li>- La présence d'armes</li> <li>- Suspect connu de la justice</li> <li>- Antécédents familiaux, parcours de vie (relations antérieures)</li> <li>- La situation du couple : ensemble/séparé ? En contact ? Relation « domination/emprise » ?</li> <li>- Absence d'emploi</li> <li>- Attitudes du suspect : intentions exprimées (passage à l'acte, suicide, menaces), « domination »</li> <li>- Attitude de la victime : discours, image d'elle-même, angoisses</li> <li>- Attention aux changements de comportements de chacun (peuvent induire des violences)</li> </ul>

	<p><u>Facteurs de gestion possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté/motivation/prise de conscience des protagonistes et leurs ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspect : demandeur, remise en question, présence aux rdv</li> <li>- Victime : prise de conscience du danger (déclat) entame des démarches, reste en lien avec les services</li> </ul> </li> <li>- La question de la temporalité intervient souvent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Important de sortir de l'urgence pour évaluer et prendre les décisions</li> <li>- Important de mettre en place un suivi à long terme</li> </ul> </li> <li>- Qualité des autres interventions (réseau)</li> <li>- Important de bien évaluer la situation</li> <li>- Important d'être à l'écoute sans jugement ni sanction</li> <li>- Important de sortir de l'isolement, de mettre en place un « maillage », un réseau.</li> </ul>
<p>Sur base de quoi décide-t-on que ces facteurs sont plus importants?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque participant a sa propre formation et plusieurs modèles dont ils s'inspirent en fonction de ses missions</li> <li>- La grande majorité d'entre eux connaissent et ont été formé au modèle du PDC</li> <li>- La majorité des participants reconnaissent l'intérêt du modèle du PDC mais pas forcément de manière exclusive : il permet d'évaluer la dangerosité et d'instaurer une base commune entre intervenants</li> <li>- Les participants insistent sur l'importance de la nuance entre CC et VC ; sur le cycle de la violence ; sur la notion de manipulation</li> <li>- Il a souvent été question de l'importance des supervisions</li> </ul>
<p>Est-ce qu'il y a une manière déterminée systématique de les utiliser? Suivant une méthode particulière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains intervenants évoquent des formes de « schémas » qui vont influencer le mode d'intervention mais le suivi individuel en tant que tel varie au cas par cas</li> <li>- Plusieurs participants insistent sur la nécessité de sortir de l'urgence = priorité</li> <li>- Certains insistent sur l'importance du travail en équipe (duo, trio, parfois discussion en groupe)</li> </ul>

<p>Comment est déterminé le suivi qui sera donné à la situation ? (gestion ; renvoi...)</p> <p>Certaines caractéristiques/éléments de la situation jouent-ils un rôle spécifique (facteurs de risque et facteurs de sécurité) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi est mis en place au cas par cas en fonction de l'éventuelle injonction judiciaire ; des critères propres au service ; de l'évaluation de la situation dans son ensemble ; de la demande de la personne et de ses ressources</li> <li>- Les participants font parfois appel à d'autres services en fonction des besoins plutôt dans une optique de collaboration que de renvoi « définitif »</li> <li>- Les signalements à la justice sont exceptionnels: toujours en dernier recours, souvent pour protéger des enfants et toujours en informant les protagonistes</li> <li>- La plupart des participants travaillent en équipe et tentent de ne pas prendre de décision seuls</li> <li>- Importance du réseau : interconnaissance pour mieux collaborer car important de mobiliser un réseau autour des situations</li> <li>- Quelques services insistent davantage sur les questions de sécurité que d'autres</li> </ul> <p><u>Éléments qui auront un rôle spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence/danger d'enfants</li> <li>- Grossesse</li> <li>- Sécurité des personnes</li> <li>- Dangereux selon PDC : 3 critères de variation des violences (fréquence/variation/amplitude)</li> <li>- Moments dangereux : départ, grossesse, accouchement</li> </ul> <p><u>Éléments qui facilitent l'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le temps/sortir de l'urgence</li> <li>- Avoir une grille/un modèle permettant de nommer les spécificités des situations (objectivation/repères/balises)</li> <li>- Le travail en réseau avec un langage commun</li> <li>- Les discussions en équipe/croiser les regards</li> </ul>
---	---

## PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

Les difficultés rencontrées autour des situations de VeP?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Difficile de sensibiliser le monde médical à la problématique des VeP</li><li>- Certains éléments compliquent l'évaluation de la situation : le manque de temps/l'urgence, le déni des violences, le caractère manipulateur du/des parties</li><li>- Parfois difficile de conjuguer les axes d'intervention : aider ET assurer la sécurité</li><li>- Difficultés liées au manque de ressources des victimes : parfois nécessaire d'avoir des revenus pour être hébergée</li><li>- Les violences physiques attirent l'attention mais ne sont pas toujours le signe d'une forte dangerosité</li><li>- Difficultés liées au secret professionnel : peut être levé dans certains cas mais attention à la relation de confiance avec la personne</li></ul>
Expériences/observations concernant enchaînement des prises en charge/interventions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certains regrettent le peu de contact entre intervenants des secteurs police/justice/social</li><li>- Le travail en réseau est important et intéressant :<ul style="list-style-type: none"><li>- mettre en place un réseau autour d'une situation renforcerait la sécurité des personnes</li><li>- le réseau plutôt envisagé en termes de collaboration qu'en termes de renvoi définitif</li><li>- intéressant car permet de partager des visions différentes</li></ul></li><li>- Pour certains, quand il y a des enfants, il est important qu'un service prenne en compte l'autre parent</li></ul>

### PARTIE 3: Instrument "risico-taxatie"

<p>Dans quelle mesure a-t-on connaissance de l'existence des instruments en matière de VeP?</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La majorité des intervenants ne connaissent pas les outils présentés</li><li>- Une seule intervenante connaît approximativement le B-Safer</li></ul>
<p>ODARA – items: ° Connaissance des éléments évoqués? ° Que pense-t-on de ces items?</p>	<p><u>Connaissance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les éléments font référence à des facteurs déjà cités mais ils sont insuffisants</li></ul> <p><u>Opinion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La majorité des participants estiment que les items sont insuffisants pour évaluer une situation de VeP et pour identifier les situations de danger: les items sont trop limitatifs et certains aspects importants sont absents de la liste</li><li>- La pertinence et la fiabilité de l'outil sont questionnées : l'outil ne permet pas d'évaluer des personnes et peut-être même pas des situations non plus</li><li>- Certains items sont non pertinents (« au moins 2 enfants »)</li><li>- L'absence de pondération des items biaise les résultats</li><li>- Les items laissent beaucoup de place à l'interprétation : donc résultats différents en fonction des usagers</li><li>- ODARA semble trop simple et facile dans le cadre d'un accompagnement</li><li>- Les items sont très ciblés « justice »</li></ul>

<p>Dans quelle mesure il semble utile de travailler sur base d'une checklist?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les checklist présentées ne paraissent pas utiles dans le cadre d'un travail d'accompagnement mais pourraient l'être à titre d' « aide-mémoire » pour attirer l'attention de certains intervenants sur des éléments importants</li> <li>- Les participants précisent que l'outil n'est pas utilisable tel quel, il doit être adapté</li> <li>- Un usage exclusif semble inenvisageable car l'outil est insuffisant</li> <li>- Pour certains, il serait plus important que les intervenants de 1<sup>e</sup> ligne disposent d'un outil permettant de distinguer les situations de CC et de VC avant d'évaluer le risque de récurrence</li> <li>- Certains intervenants n'y voient aucune utilité pour personne</li> <li>- Certains posent la question de l'intérêt de l'outil : « que faire avec le résultat obtenu ? »</li> <li>- Certains prônent clairement l'usage du PDC comme outil d'évaluation ou l'établissement d'une checklist inspirée par le PDC (pour développer un langage commun)</li> </ul>
<p>Quels seraient les avantages?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ODARA est rapide donc il pourrait être utile pour les interventions « en urgence » mais il est insuffisant</li> <li>- Une checklist pourrait donner des points de repère aux « généralistes » mais pas sous la forme présentée</li> </ul>
<p>Quels seraient les inconvénients?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères mobilisés sont trop vagues et laissent une large place à l'interprétation des intervenants donc l'outil ne permet pas d'établir un langage commun</li> <li>- Risques liés aux « faux positifs » et « faux négatifs »</li> <li>- Ces outils sont trop « statiques » alors que les situations de VeP sont très dynamiques puisqu'elles impliquent des relations humaines</li> <li>- L'outil ne permet pas de distinguer les situations de CC et de VC</li> <li>- La non pondération des items pose problème</li> <li>- Risque d'induire une déresponsabilisation des acteurs = inquiétant</li> <li>- Un outil impliquant un usage limité à la consultation d'un dossier est forcément trop restreint, l'entretien est primordial</li> </ul>

<p>Est-ce qu'il semble possible de travailler au moyen de ce type d'instrument?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'usage semble peu envisageable pour les intervenants sociaux</li> <li>- Certains envisagent une possibilité pour les policiers de 1<sup>e</sup> ligne (« aide-mémoire » et moyennant des aménagements) et d'autres n'y voient aucun usage possible</li> <li>- Certains insistent sur la formation nécessaire à l'utilisation de ce type d'outil</li> </ul>
<p>Quelles données les participants trouvent utiles ou nécessaires concernant la prise en charge des situations de VeP? Etre attentif ici à la question de l'estimation des risques dans les situations de VeP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant d'évaluer le risque de récurrence ou la dangerosité, il faut d'abord permettre aux divers intervenants (généralistes) de distinguer les situations de violence conjugale des situations de conflit conjugal</li> <li>- Importance des notions de contrainte/domination/emprise</li> <li>- Attention à la sécurité des personnes au moment de la séparation du couple</li> <li>- Les violences physiques ne sont pas toujours le signe d'une forte dangerosité</li> <li>- Importance de la qualité du réseau</li> <li>- Importance du contexte, du vécu des personnes</li> <li>- Important que ce type d'évaluation porte sur les deux protagonistes</li> </ul>

## En guise de conclusion...

---

Les participants ont rarement fait référence à l'évaluation des risques en tant que telle, ils semblent plus préoccupés par l'évaluation globale de la situation et la nécessité de distinguer rapidement s'ils sont face à une situation de violence conjugale ou plutôt de conflit conjugal. Cette distinction leur permettrait d'évaluer ensuite la « dangerosité » d'une situation et de prendre les décisions les plus appropriées. La distinction entre violence conjugale et conflit conjugal constitue l'un des éléments clés des formations organisées par les pôles de ressource spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales. Or, l'importance de cette distinction a été mise en avant par tous les secteurs d'activité rencontrés ce qui démontre l'influence importante de ces pôles de ressource en francophonie.

Les facteurs de gravité soulevés par les participants renvoient très souvent aux critères présents dans la circulaire COL 4 (aussi bien les critères destinés aux policiers que ceux destinés aux magistrats du parquet). En effet, tous les groupes ont fait référence aux coups (type, gravité, conséquences) ; à l'isolement et/ou à la séquestration de la victime ; à l'état psychologique de la victime ; à la présence d'enfants témoins et/ou victimes des violences de leurs parents ; à l'augmentation de la fréquence/intensité/gravité des violences ; à certains éléments de nature à accentuer les violences tels que la grossesse, la rupture,... Ces facteurs ont été évoqués assez rapidement et d'autres s'y sont ajoutés tels que les consommations problématiques (alcool, drogue, jeu,...) ; la présence d'armes ; les antécédents judiciaires du suspect (surtout pour le même type de faits) ; la situation économique (absence d'emploi des parties, dépendance économique de la victime,...) ; le contexte familial (parcours de vie, antécédents familiaux, pressions familiales) ; la situation du couple (séparé ou toujours ensemble ?) ... Certains de ces critères supplémentaires constituent des items des instruments « *risicotaxatie* » examinés dans le cadre du projet.

Les facteurs qui semblent faciliter la prise en charge et la « bonne gestion » des situations par les participants sont souvent partagés par les trois secteurs. Il s'agit principalement du « déclic » de la victime ; d'une question de temps (sortir de l'urgence, prendre le temps d'évaluer, laisser du temps à la victime...) ; de la qualité des interventions aux différents stades de la procédure (accueil, écoute, PV, auditions, constatations, sensibilité/motivation des intervenants pour la matière...) ; de la bonne collaboration entre les différents intervenants surtout en termes de transmission d'informations ; d'une bonne évaluation de la situation ; de la disponibilité des ressources (hébergement...) ; de la bonne volonté et de l'attitude des deux parties... il est parfois surprenant de constater que certains facteurs se retrouvent dans les deux catégories. Par exemple, la grossesse de la victime est considérée comme un facteur de gravité mais également comme ayant contribué à la bonne gestion du dossier en permettant d'alerter les intervenants et donc de « déclencher le réseau ».

Les différentes sources sur lesquelles les participants se basent pour évaluer les situations et identifier les facteurs les plus importants sont plus variables d'un secteur à l'autre. Très logiquement les acteurs police et justice ont fait référence aux outils « judiciaires » : les policiers ont rapidement évoqué la circulaire COL 4 et le PV-type « violences familiales » qui en découle et les magistrats ont également fait référence à la COL 4 ajoutant que la jurisprudence en la matière était peu pertinente. Les deux catégories d'acteurs ont cité différentes formations qu'ils ont été amenés à suivre. Ils ont notamment fait référence au cycle de la violence, au PDC, au pôle de ressource, à l'IFJ. Enfin, ils ont également mis l'accent sur l'importance de l'appréciation personnelle, du cas par cas. Quant aux intervenants du secteur « psycho-médico-social », chacun se base sur sa formation initiale et s'inspire de certains modèles. Ils connaissent tous le modèle du PDC, le considère généralement de manière positive sans lui accorder une place exclusive dans leur prise en charge. Il leur permet surtout d'évaluer une dangerosité et de partager un langage commun entre intervenants.



Les participants des trois différents secteurs n'ont généralement pas de méthode d'intervention très standardisée ou systématisée hormis les obligations légales auxquelles certains sont tenus. Les participants évoquent des schémas, des lignes directrices, des critères objectifs qui vont leur permettre de mettre en place leur intervention au départ. Pour les policiers et les magistrats, il s'agit souvent de documents officiels tels que le PV-type pour les policiers ou les critères strictement légaux pour les magistrats. Pour le secteur psycho-médico-social, ces « schémas » sont développés au sein du service et vont surtout déterminer la manière d'intervenir et non pas le suivi en tant que tel. Tous les participants ont insisté sur l'importance du « cas par cas » dans ces situations. Il semble donc exister quelques « principes généraux » d'intervention mais le suivi en tant que tel est élaboré au cas par cas en fonction des demandes, attentes, ressources et freins des justiciables. Il est important de noter que les participants revendiquent cette place importante laissée à l'appréciation personnelle dans la détermination du suivi. Ils estiment tous que la diversité des situations dans le domaine des violences entre partenaires nécessite une souplesse importante permettant de développer des réponses tout aussi diverses.

L'importance du travail en réseau et de la qualité du réseau a été soulignée à maintes reprises par les participants de tous les secteurs. Une particularité doit être soulignée concernant les magistrats du siège (juges d'instruction et du fond) qui de par leur indispensable indépendance et la solitude qui en découle, sont sans doute moins familiarisés avec cette idée du réseau, de collaboration et d'échange d'information entre intervenants. De même, la question du secret professionnel des divers intervenants a été soulevée plusieurs fois et tous ne semblent pas s'accorder sur cette question. Il semblerait donc pertinent d'entamer une réflexion plus approfondie sur la notion de réseau en général et sur la question du secret professionnel en particulier.

En ce qui concerne plus particulièrement les instruments d'évaluation présentés aux participants - ODARA et B-SAFER - force est de constater que la très grande majorité n'en connaissait ni l'existence, ni le fonctionnement ni la logique actuarielle dont ils découlent. En général, les participants connaissent les éléments évoqués par les items, il s'agit de critères qu'ils prennent déjà en considération pour la plupart. Par contre, ils remettent fortement en question le calcul d'un score sur base de ces items, score qui déterminerait les décisions à prendre. Tous les participants estiment que les items sont insuffisants et occultent des aspects pourtant fondamentaux des situations de violences entre partenaires tels que la distinction entre conflit et violence ; les éléments de contexte ; la gravité des violences ; les formes de violences ; les aspects psychologiques et médicaux...Les participants ont également remis en question la pertinence et le sens des items : certains leur semblent non pertinents (« 2 ou plusieurs enfants ») tandis que d'autres sont critiqués pour laisser trop de place à l'interprétation personnelle des usagers (« intention », « violences ») ce qui influencera les résultats obtenus et questionne donc la fiabilité de l'outil. L'absence de pondération des items a également été reprochée dans toutes les tables rondes. D'après les participants, ces items ne permettraient pas d'appréhender tout la complexité des situations car ils sont bien trop restrictifs et limitatifs.

En termes d'utilité, les participants se sont exprimés contre un usage contraignant de l'outil dans la prise de décision et n'en perçoivent pas l'utilité dans le cadre d'un travail d'accompagnement psycho-social. Par contre, ils reconnaissent d'autres types d'usages possibles et/ou pertinents à ce type de « checklist ». Ces différents usages varient en fonction des secteurs d'activité interrogés mais l'un d'entre eux a été reconnu par les trois secteurs : il s'agit d'une fonction d'« aide-mémoire ». Tous les participants s'accordent sur le fait qu'une « checklist » permettrait d'attirer l'attention des intervenants sur certains éléments essentiels à ne pas omettre lors de la prise en charge, de l'évaluation et de la prise de décision dans les situations de violences entre partenaires. Cet aide-mémoire serait d'autant plus utile pour les intervenants moins expérimentés ou plus généralistes mais pourrait également avoir une utilité pour d'autres. Cette fonction d'aide-mémoire ne s'appliquerait cependant pas aux outils tels que présentés lors des tables rondes; un important

travail de réflexion, d'élaboration et de test s'avère indispensable avant d'envisager l'usage d'une « checklist ». Les participants ont également souligné l'importance de l'accompagnement et de formation nécessaire à la mise en place d'un tel dispositif. Enfin, les participants du secteur psychosocial ont plutôt insisté sur l'importance de permettre aux intervenants de première ligne de distinguer les situations de violence conjugale des situations de conflit conjugal avant toute autre évaluation de risques.

Outre certains usages possibles moyennant des aménagements et réflexions, une grande méfiance a été exprimée vis-à-vis des instruments présentés et de leur logique de fonctionnement. L'une des principales critiques qui leur est adressée souligne leur côté trop « restrictif » apportant une lecture « dichotomique » et « statique » des situations de violences conjugales, ce qui occulterait la complexité et l'aspect dynamique, caractéristiques essentielles de ces situations. Une autre critique importante est le risque de déresponsabilisation que ce type d'instrument pourrait induire chez ses usagers de par ses aspects simple et rassurant mais pourtant insuffisants en termes d'évaluation. Une troisième critique importante reproche le manque de place consacrée à la dimension humaine, au feeling et à l'expérience des intervenants dans une matière pourtant très délicate car relevant de l'intimité des personnes. Enfin, une quatrième critique découle de l'objectif d'uniformisation prêté à ce type d'outil : la volonté d'uniformisation peut sembler louable mais la diversité est non seulement inévitable mais aussi nécessaire vu la complexité des situations. D'autres critiques ont été formulées de façon plus ponctuelle par les différents secteurs d'activités.

Quelques avantages potentiels ont également été cités par les participants mais ne concernent pas l'outil tel que présenté. D'après certains, un instrument pourrait éventuellement instaurer un langage commun entre les intervenants des différents secteurs et ainsi favoriser la compréhension entre les acteurs. Dans le même ordre d'idée, ce type d'outil pourrait peut-être permettre d'uniformiser les évaluations des différents intervenants indépendamment de leurs fonctions, formations et sensibilités personnelles, ce qui renvoie à la critique formulée plus tôt au sujet de cette volonté d'uniformisation. Enfin, un outil de ce type, une « checklist », pourrait donner des repères aux intervenants plus généralistes en attirant leur attention sur des signaux auxquelles ils ne penseraient peut-être pas dans l'immédiat.

De manière plus globale, les participants des différentes tables rondes ont attiré l'attention sur plusieurs éléments particulièrement importants à prendre en considération dans la prise en charge des situations de violences entre partenaires. Ainsi, l'importance de la distinction entre violence conjugale et conflit conjugal a été rappelée à plusieurs reprises et par les différents secteurs. Il s'agirait d'une étape essentielle et prioritaire lors de l'évaluation de ces situations. La prise en considération des enfants éventuellement impliqués dans les conflits de leurs parents a également été répétée par différents acteurs. La prise en considération du contexte de vie des protagonistes a été soulignée : leur vécu, leur réseau, leurs ressources, leur parcours de vie, leur entourage familial, social,... Il s'agit là d'éléments qui ne sont pas pris en compte par la COL ou par les instruments présentés et qui sont pourtant fondamentaux aux yeux de nombreux participants. Il serait également important d'être attentif aux différentes formes de violences et de ne pas se limiter aux violences physiques, les plus visibles même si, d'un point de vue judiciaire, il est plus facile d'établir la preuve de ce type de violences.

Les résultats des tables rondes révèlent que les participants au sein d'un même secteur mais aussi entre des différents secteurs s'accordent sur un certain nombre de points essentiels concernant les modes d'évaluation des situations de violences entre partenaires et l'appréciation des instruments présentés. Bien sûr des divergences sont soulignées entre secteurs mais elles relèvent davantage des particularités propres aux missions/fonctions/obligations de chacun que de divergences fondamentales de point de vue, de perception et d'approche. Cette apparente forme d'« homogénéité » peut s'expliquer, en partie, par la méthodologie mobilisée : comme expliqué

*supra*, des intervenants spécialisés ont été choisis pour participer aux tables rondes et le mode de sélection a pu induire une orientation vers des participants sensibilisés et formés par les pôles de ressources et les services qui les constituent. Ces pôles diffusent largement un modèle bien particulier, le Processus de Domination Conjugale qui a d'ailleurs été cité dans toutes les tables rondes sans exception.

Un autre élément relativement transversal a été mis en exergue par les tables rondes et nous semble particulièrement important. Il questionne le rôle de la justice pénale dans le domaine des violences entre partenaires. Premièrement, de par son caractère intrusif, l'intervention judiciaire est particulièrement délicate au sein de la sphère intime de la famille ou du couple. Certains intervenants ont fait part de leur malaise à cet égard. Deuxièmement, de par leur lecture « dichotomisante », les réponses judiciaires ne seraient pas toujours adaptées aux situations complexes de violences entre partenaires dans lesquelles les « rôles » des protagonistes seraient souvent difficiles à définir. Il serait donc particulièrement délicat de poser les étiquettes d' « auteur » et de « victime » dans ces matières. Les participants ont également souligné les conséquences parfois regrettables que peuvent avoir certaines décisions de justice dans des situations de violences entre partenaires : elles ont parfois pour effet d'augmenter la dangerosité d'une situation ou de mettre les protagonistes dans des situations intenable. Les intervenants ont également souvent rappelé que les victimes seraient bien plus souvent en demande d'aide que de répression pénale à l'égard de leur compagnon. Elles souhaiteraient avant tout l'arrêt des violences, une possibilité de se sortir de leur situation sans pour autant voir leur (ex-)compagnon lourdement sanctionné par la justice. Si l'on s'en tient à une lecture strictement « pénale » et dichotomique, cette position des victimes pourrait être considérée comme « ambiguë » par les acteurs judiciaires et les placer dans une situation inconfortable alors qu'il s'agirait d'un phénomène très courant en matière de violence conjugale. Ces réflexions ont permis de souligner la nécessité de mettre en place des alternatives à l'intervention judiciaire qui permettraient davantage de prendre en considération la complexité de la situation et les attentes des parties. Il a néanmoins été rappelé que dans certains cas et à l'égard de certains suspects, le « rappel à la loi » pouvait s'avérer utile voire efficace au sens où il pourrait marquer un coup d'arrêt aux violences.

Pour conclure ce travail, il nous semble pertinent de revenir sur les difficultés rencontrées par les divers participants dans le cadre de la prise en charge des situations de violences entre partenaires. Ces difficultés sont logiquement liées au secteur d'activité mais certaines sont néanmoins transversales. Les policiers et les magistrats ont attiré l'attention sur une série de difficultés liées à l'établissement des preuves dans ce type de dossier. D'une part, il serait parfois difficile d'obtenir un certificat médical d'incapacité de travail, surtout pour les femmes au foyer, alors que cette preuve est importante pour les magistrats décideurs. D'autre part, les autres types de violences sont très difficiles à prouver, cela renvoie à la sensibilité des intervenants et aux moyens disponibles en termes d'expertise. Plusieurs participants ont expliqué avoir recours à l'expertise médico-légale qui serait plus complète et plus éclairante que les certificats médicaux. Des magistrats ont dénoncé le manque de sources d'information « psycho-sociale » et particulièrement d'expertises psychologiques ou psychiatriques des personnes impliquées. Il y aurait trop peu d'experts disponibles et les expertises réalisées seraient trop peu « dynamiques ». Ces constats renvoient à une difficulté plus générale qui a été rappelée à plusieurs reprises, il s'agit du manque de sensibilité/d'information de certains acteurs par rapport à la problématique des violences entre partenaires. Cela a été particulièrement souligné à l'égard des médecins généralistes qui pourraient, selon certains, être des acteurs clés en matière de détection de situations problématiques de par leur position au sein de la famille. L'obtention d'un certificat médical attestant des coups et prononçant une incapacité de travail dépendrait fort d'un médecin à l'autre. Il serait sans doute intéressant d'entamer un travail de réflexion sur la question des sources et des preuves dans les matières de violences entre partenaires.

Dans toutes les tables rondes, à chaque niveau d'intervention, l'importance du facteur temps a été soulevée comme élément déterminant en termes d'évaluation. Le policier est souvent pris par le temps lors de son intervention ce qui compromet la qualité de l'évaluation, de la prise en charge et du suivi. Les magistrats sont également souvent amenés à prendre des décisions dans l'urgence avec peu d'information à leur disposition et peu de possibilité d'en obtenir davantage dans l'immédiat. Ce contexte d'urgence a également été soulevé par les acteurs psycho-médico-sociaux comme entravant la qualité de l'évaluation de la situation. La priorité serait parfois d'assurer la sécurité de la victime avant d'évaluer plus finement la situation.

Les participants ont relevé un manque de ressources disponibles en termes de prises en charge. Les centres d'hébergement des femmes avec ou sans enfants seraient très souvent saturés, surtout peut-être en Région de Bruxelles-Capitale. Les acteurs policiers ont souligné la nécessité de mettre en place un service « relais » entre l'intervention policière et l'hébergement en maison d'accueil à plus long terme, il s'agirait d'hébergement d'urgence et de courte durée permettant de mettre en place un suivi à plus long terme. D'autant que la disponibilité rapide d'un hébergement a été mentionnée comme un facteur favorisant une bonne gestion de la situation. Plusieurs intervenants regrettent aussi le manque de service de prise en charge des hommes violents ou des deux parties ensemble. Enfin, la nécessité de prendre rapidement en considération les enfants témoins/victimes a été soulignée car elle ferait encore trop souvent défaut.

Certaines dispositions légales ont été pointées comme sources de difficultés en termes de prise en charge. L'impossibilité d'avoir recours à une formation praxis pour les suspects dans le cadre d'une libération sous conditions a été vivement critiquée par les magistrats. Ils reconnaissent tous la qualité du travail réalisé par praxis et voudraient pouvoir orienter les suspects vers cette option dans le cadre d'une alternative à la détention préventive plutôt que vers d'autres dispositifs qu'ils estiment peu adaptés aux situations de violences entre partenaires. Une autre disposition légale a fait l'objet de critiques, il s'agit de la loi relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violences domestiques du 15 mai 2012 qui serait, de par sa complexité, très peu appliquée dans les faits. Il serait particulièrement difficile d'éloigner un suspect de son domicile sans le placer en détention, ce qui confirme la nécessité de disposer de possibilités d'hébergement rapide pour les victimes de violences.

Au niveau du travail policier, un PV-type a été établi sur base des critères définis par la circulaire COL 4 afin d'améliorer la qualité des informations enregistrées et transmises au parquet. Bien que l'idée en elle-même ne soit pas critiquée par les participants, il semblerait que ce PV-type ne soit pas toujours correctement réalisé et ce, pour plusieurs raisons : le manque du temps du policier, la non collaboration des parties, la non pertinence de certaines questions dans des cas particuliers, le manque de formation/sensibilisation de certains usagers... Les tables rondes ont donc surtout mis en exergue l'insuffisance de ce PV afin de garantir la qualité des informations transmises et la nécessité de le compléter par une formation adaptée de ses usagers. Il semblerait utile de sensibiliser davantage les policiers de première ligne et/ou de prévoir que des policiers plus spécialisés en matière de violences entre partenaires puissent prendre efficacement le relais après la première intervention.

Le travail en réseau a souvent fait l'objet de discussions lors des tables rondes. Si tous les intervenants reconnaissent l'importance de faire circuler l'information entre les différents secteurs et vers les principaux intéressés, il semblerait que cela ne soit pas toujours évident dans les faits. La question du secret professionnel se pose bien sûr dans le chef des intervenants sociaux au sein des SAPV, des maisons de justice et des services psycho-sociaux. S'ajoute à cela, le statut et la position du magistrat qui serait également un frein à la circulation de l'information dans certains cas. Les magistrats qui ont participé aux tables rondes ne remettent pas en question l'importance de cette transmission d'informations entre acteurs mais ont précisé que pour certains de leurs collègues,

cette notion de réseau est nettement moins « intégrée » à la conception qu'ils ont de leur pratique professionnelle. Outre ces considérations plus « idéologiques » ou « déontologiques », les conditions pratiques nécessaires à cette transmission d'informations ont également été pointées comme problématiques. Particulièrement au niveau judiciaire, les moyens d'informer les services et les justiciables concernés ne seraient pas toujours prévus ou seraient trop limités en termes d'horaire (8h-16h) alors que, bien souvent, ces problématiques sont dénoncées en dehors de ces tranches horaires.

Pour terminer, il convient de rappeler que l'ensemble des participants a insisté sur la nécessité d'évaluer les situations de violences entre partenaires de manière dynamique afin de permettre une prise en considération de la complexité et des particularités propres à chaque situation. Les participants envisagent l'aide à la décision en termes d'« aide-mémoire » permettant d'attirer leur attention sur certains signaux et non dans une perspective contraignante ou déterminante des décisions à prendre ou du suivi à mettre en place. Le fait que, d'une part, ces violences interviennent dans une sphère intime, dans le cadre de relations humaines dynamiques et complexes - rendant toute intervention extérieure délicate - et que, d'autre part, elles puissent conduire à des situations dramatiques rendant nécessaire une intervention visant à tenter de prévenir le drame ou à y mettre un terme, constituent les principales caractéristiques qui rendent l'évaluation et l'intervention des professionnels particulièrement délicate. Les acteurs ont donc insisté sur l'importance de prendre en considération cette complexité afin d'apporter des réponses les plus adaptées possibles ce qui implique, *a fortiori*, une souplesse et une variété des prises en charge.

# Conclusie

---

De deelnemers hebben zelden verwezen naar de risicotaxatie op zich en lijken zich meer zorgen te maken over de algemene evaluatie van de situatie. Ze vinden het noodzakelijk snel te kunnen inschatten of ze te maken hebben met echtelijk geweld of veeleer met een echtelijk conflict. Dat onderscheid stelt hen in staat om vervolgens het “gevaarlijke” karakter van een situatie te beoordelen en de meest aangewezen beslissingen te nemen. Het onderscheid tussen echtelijk geweld en echtelijk conflict is een van de sleutelementen in de opleidingen die worden georganiseerd door de onthaalcentra voor echtelijk en intrafamiliaal geweld. Alle activiteitensectoren hebben gewezen op het belang van dat onderscheid. Dat wijst op de grote invloed van die onthaalcentra in het Franstalig landsgedeelte.

De verzwarende factoren die de deelnemers hebben aangehaald, verwijzen zeer vaak naar de criteria in omzendbrief COL4 (zowel de criteria voor de politieagenten als die voor de parketmagistraten). Alle groepen hebben immers verwezen naar de slagen en verwondingen (type, ernst, gevolgen), het isolement en/of opsluiting van het slachtoffer, de psychologische toestand van het slachtoffer, de aanwezigheid van kinderen die getuige en/of slachtoffer van ouderlijk geweld zijn, de toename van de frequentie/intensiteit/ernst van het geweld, bepaalde elementen die het geweld verergeren, zoals zwangerschap of scheiding. Deze factoren werden vrij snel ter sprake gebracht en andere factoren werden eraan toegevoegd, zoals verslavingen (alcohol, drugs, gokken, ...), de aanwezigheid van wapens, de gerechtelijke voorgeschiedenis van de verdachte (vooral voor hetzelfde type feiten), de economische situatie (werkloosheid van de partijen, economische afhankelijkheid van het slachtoffer, ...), de familiale context (levensloop, familiale voorgeschiedenis, familiale druk), de situatie van het koppel (gescheiden of nog steeds samenwonend?)... Sommige van die extra criteria zijn items van de tools voor risicotaxatie die in het kader van het project zijn onderzocht.

De drie sectoren zijn het vaak eens over de factoren die de manier waarop de deelnemers met de situaties omgaan, lijken te vergemakkelijken. Het gaat hoofdzakelijk om het 'plotse inzicht' bij het slachtoffer, de tijdsfactor (het acute probleem oplossen, voldoende tijd uittrekken voor een evaluatie, het slachtoffer voldoende tijd gunnen...), de kwaliteit van de interventies in de verschillende fases van de procedure (opvang, luisteren, PV, verhoren, vaststellingen, de gevoeligheid/motivatie van de interveniërende actoren...), de goede samenwerking tussen de verschillende interveniërende actoren, vooral op het vlak van informatiedoorstroming, de juiste inschatting van de situatie, de beschikbaarheid van resources (bijvoorbeeld onderdak...), de goede wil en houding van de twee partijen... Het is soms verrassend vast te stellen dat sommige factoren terugkomen in de twee categorieën. Zwangerschap van het slachtoffer wordt bijvoorbeeld beschouwd als een verzwarende factor, maar ook als een factor die bijdraagt tot een goed beheer van het dossier, aangezien de interveniërende actoren daardoor gealarmeerd worden en het “netwerk ingeschakeld wordt”.

De verschillende bronnen waarop de deelnemers zich baseren om de situaties in te schatten en de belangrijkste factoren in kaart te brengen, verschillen sterk van sector tot sector. Politie en justitie hebben logischerwijze verwezen naar de “gerechtelijke” tools: de politieagenten hebben snel verwezen naar de omzendbrief COL 4 en het standaard-PV voor familiaal geweld dat daaruit resulteert. De magistraten hebben eveneens verwezen naar omzendbrief COL 4 en eraan toegevoegd dat de rechtspraak op dat gebied weinig relevant is. De twee categorieën actoren hebben gesproken van verschillende opleidingen die ze moesten volgen. Ze hebben onder meer verwezen naar de geweldcyclus, naar het proces van echtelijke dominantie, het onthaalcentrum en het IGO. Tot slot hebben ze eveneens gewezen op het belang van de persoonlijke beoordeling geval per geval. Elke

actor van de 'psychisch-medisch-sociale' sector baseert zich op zijn initiële opleiding en op bepaalde modellen. Ze kennen allemaal het model van het proces van echtelijke dominantie waarover ze zich in het algemeen positief uitlaten, maar ze geven het geen exclusieve plaats in hun opvang. Het model stelt hen vooral in staat om de risico's van de situatie in te schatten en zich op dezelfde golflengte als de andere interveniërende actoren te plaatsen.

De deelnemers van de drie verschillende sectoren hebben doorgaans geen zeer gestandaardiseerde of gesystematiseerde interventiemethode, behalve de wettelijke verplichtingen waartoe sommigen gehouden zijn. De deelnemers spreken van schema's, richtlijnen en objectieve criteria waarmee ze hun interventie kunnen plannen. Voor de politieagenten en magistraten gaat het vaak over officiële documenten, zoals het standaard-PV voor de politieagenten of de strikt wettelijke criteria voor de magistraten. Voor de psychisch-medisch-sociale sector zijn die 'schema's' binnen de dienst uitgewerkt en ze bepalen vooral de interventiewijze en niet de follow-up als dusdanig. Alle deelnemers hebben de nadruk gelegd op het belang van een benadering "geval per geval" in die situaties. Er lijken dus enkele "algemene interventieprincipes" te bestaan, maar de follow-up als dusdanig wordt geval per geval uitgewerkt naargelang de vraag, de verwachtingen, de resources en de obstakels van de rechtzoekenden. Er zij op gewezen dat de deelnemers de persoonlijke beoordeling zeer belangrijk vinden voor het bepalen van de follow-up. Allen zijn ze van oordeel dat de diversiteit van de partnergeweldsituaties een grote souplesse vereist om even diverse antwoorden te kunnen bieden.

De deelnemers van alle sectoren hebben herhaaldelijk het belang van het netwerken en de kwaliteit van het netwerk onderstreept. De zittende magistraten (onderzoeksrechters en feitenrechters) zijn, wegens de hun opgelegde onafhankelijkheid en het isolement dat daaruit voortvloeit, wellicht minder vertrouwd met het idee van netwerken, samenwerken en uitwisselen van informatie tussen de interveniërende actoren. De kwestie van het beroepsgeheim van de verschillende interveniërende actoren is meermaals ter sprake gebracht. De meningen lopen daarover uiteen. Het zou dus aangewezen zijn om een grondigere reflectie te houden over het begrip 'netwerken' in het algemeen en over het beroepsgeheim in het bijzonder.

In verband met de evaluatietools die aan de deelnemers werden voorgesteld - ODARA en B-SAFER - moet worden vastgesteld dat de overgrote meerderheid er noch het bestaan noch de werking van kent en evenmin de actuariële logica waaruit ze voortvloeien. In het algemeen zijn de deelnemers vertrouwd met de elementen die door de items ter sprake worden gebracht. Het gaat over criteria waarmee de meesten al rekening houden. Ze zijn daarentegen minder te vinden voor een score die op basis van die items wordt berekend en op grond waarvan men de beslissingen zou nemen. Alle deelnemers zijn van oordeel dat de items ontoereikend zijn en aspecten verhullen die nochtans van fundamenteel belang zijn in partnergeweldsituaties, zoals het onderscheid tussen conflict en geweld, de contextuele elementen, de ernst van het geweld, de vormen van het geweld en de psychologische en medische aspecten... De deelnemers hebben eveneens de relevantie en de betekenis van de items ter discussie gesteld: sommige items lijken hen niet relevant ("2 of meer kinderen"), terwijl andere items bekritiseerd worden, omdat ze te veel ruimte laten voor de persoonlijke interpretatie van de gebruikers ("intentie", "geweld"), wat de verkregen resultaten beïnvloedt en bijgevolg de betrouwbaarheid van de tool ter discussie stelt. Tijdens de rondetafelgesprekken werd er ook op gewezen dat er geen weging van de items is. Volgens de deelnemers zouden die items niet volstaan om de hele complexiteit van de situaties in kaart te brengen, want ze zijn veel te restrictief en limitatief.

Wat het nut betreft, hebben de deelnemers zich uitgesproken tegen het verplichte gebruik van de tool bij de besluitvorming en ze zien er het nut niet van in voor de psychosociale begeleiding. Ze erkennen daarentegen dat dat type 'checklist' andere mogelijke en/of relevante gebruikswijzen heeft. Die verschillende gebruiksmogelijkheden variëren volgens de activiteitensectoren, maar één

mogelijkheid werd erkend door de drie sectoren: de functie van geheugensteun. Alle deelnemers zijn het erover eens dat een "checklist" de aandacht van de interveniërende actoren zou kunnen vestigen op bepaalde essentiële elementen die men niet over het hoofd mag zien bij de opvang, de evaluatie en de besluitvorming in partnergeweldsituaties. De geheugensteun zou nuttiger zijn voor interveniërende actoren die minder ervaring hebben of minder gespecialiseerd zijn, maar zou ook nuttig kunnen zijn voor anderen. De tools die tijdens de rondetafelgesprekken werden voorgesteld, zouden evenwel niet kunnen dienen als geheugensteun. Een grondige reflectie en een test zijn noodzakelijk voordat het gebruik van een "checklist" kan worden overwogen. De deelnemers hebben er eveneens op gewezen dat begeleiding en opleiding vereist zijn om zo'n tool te kunnen invoeren. Tot slot vinden de deelnemers van de psychosociale sector het veeleer belangrijk dat de actoren van de eerste lijn een onderscheid kunnen maken tussen echtelijk geweld en een echtelijk conflict alvorens ze tot een risicotaxatie overgaan.

De deelnemers hebben niet alleen gesproken over bepaalde gebruiksmogelijkheden, mits de nodige aanpassingen worden aangebracht en er een grondige reflectie wordt gehouden, maar ze hebben ook een groot wantrouwen geuit tegenover de voorgestelde tools en de werkingslogica ervan. Een van de grootste kritieken is dat ze te 'restrictief' zijn en uitgaan van een 'dichotomische' en 'statische' visie op partnergeweldsituaties. Daardoor zouden ze geen rekening houden met de complexiteit en de dynamiek, die essentiële kenmerken van die situaties zijn. Een andere grote kritiek is dat dat soort tool zou kunnen leiden tot een deresponsabilisering van de gebruikers, omdat de tool te eenvoudig en te geruststellend is, maar eigenlijk ontoereikend is voor de evaluatie. Een derde grote kritiek is het feit dat er niet genoeg ruimte is voor de menselijke dimensie, de feeling en de ervaring van de interveniërende actoren in een nochtans zeer delicate aangelegenheid, want het gaat over de privacy van personen. Tot slot wordt er een vierde kritiek geleverd op het streven naar eenvormigheid dat aan dat type tool wordt toegeschreven: dat streven kan lovenswaardig lijken, maar diversiteit is niet enkel onvermijdelijk, maar ook noodzakelijk, gelet op de complexiteit van de situaties. De verschillende activiteitensectoren hebben nog andere kritische opmerkingen over bepaalde specifieke aspecten gemaakt.

De deelnemers hebben ook enkele potentiële voordelen aangehaald, maar die gelden niet voor de tool zoals die werd voorgesteld. Volgens sommigen zou een tool eventueel een gemeenschappelijke taal tussen de interveniërende actoren van de verschillende sectoren tot stand kunnen brengen en aldus het onderlinge begrip bevorderen. Volgens dezelfde gedachtegang zou dat type tool het misschien mogelijk maken om de evaluaties door de verschillende interveniërende actoren eenvormig te maken, ongeacht hun functie, opleiding en persoonlijke gevoeligheden. Dat verwijst naar de reeds geformuleerde kritiek op het streven naar eenvormigheid. Tot slot zou een tool van dat type, namelijk een checklist, bakens kunnen uitzetten voor minder gespecialiseerde interveniërende actoren door hun aandacht te vestigen op signalen die ze misschien niet onmiddellijk zouden oppikken.

Meer in het algemeen hebben de deelnemers aan de verschillende rondetafelgesprekken de aandacht gevestigd op verschillende zeer belangrijke elementen waarmee men rekening moet houden bij het ingrijpen in partnergeweldsituaties. De verschillende sectoren hebben herhaaldelijk gewezen op het belang van het onderscheid tussen echtelijk geweld en echtelijk conflict. Het zou gaan om een essentiële en prioritaire fase bij de beoordeling van die situaties. Verschillende actoren hebben er ook op gewezen dat men rekening moet houden met de kinderen die eventueel betrokken zijn bij de conflicten tussen hun ouders. Men moet ook rekening houden met de levenssituatie van de protagonisten: wat ze hebben meegemaakt, hun netwerk, hun resources, hun levensloop, hun gezinssituatie, hun sociale situatie enz. Het gaat om elementen waarmee de COL of de voorgestelde tools geen rekening houden, maar die volgens een groot aantal deelnemers toch van fundamenteel belang zijn. Het zou ook belangrijk zijn om aandacht te hebben voor de verschillende



vormen van geweld en niet enkel voor fysiek geweld, dat het meest opvalt en op gerechtelijk vlak gemakkelijker kan worden bewezen.

In de conclusies van de rondetafelgesprekken binnen dezelfde sector, maar ook tussen de verschillende sectoren zijn de deelnemers het eens over een aantal essentiële punten met betrekking tot de manieren om partnergeweldsituaties in te schatten en over de beoordeling van de voorgestelde tools. Er werd natuurlijk gewezen op verschillen tussen de sectoren, maar die zijn meer te wijten aan de eigen kenmerken van de opdrachten/functionies/verplichtingen van elke sector dan aan fundamentele verschillen qua standpunt, perceptie en aanpak. Die ogenschijnlijke vorm van "homogeniteit" kan deels worden verklaard door de gevolgde methodologie: zoals hierboven uitgelegd, werden er gespecialiseerde actoren gekozen om deel te nemen aan de rondetafelgesprekken. Die selectiewijze resulteerde in een keuze van deelnemers die gesensibiliseerd en opgeleid werden door de onthaalcentra en de diensten waaruit ze bestaan. De onthaalcentra verspreiden een specifiek model op grote schaal, het proces van echtelijke dominantie, dat trouwens zonder enige uitzondering vermeld werd tijdens alle rondetafelgesprekken.

Tijdens de rondetafelgesprekken werd een ander vrij transversaal element, dat ons zeer belangrijk lijkt, in de verf gezet. Het stelt de rol van het strafrecht op het gebied van partnergeweld ter discussie. Ten eerste is het zeer delicaat om gerechtelijk op te treden in de privacy van het gezin of het koppel wegens het invasieve karakter ervan. Sommige interveniërende actoren hebben meegedeeld dat ze zich daar ongemakkelijk bij voelen. Ten tweede zouden de gerechtelijke antwoorden door hun 'dichotomiserende' benadering niet altijd aangepast zijn aan de complexe partnergeweldsituaties waarin de "rollen" van de protagonisten vaak moeilijk omschreven zouden kunnen worden. Het zou dus zeer delicaat zijn om in die aangelegenheden met de labels 'dader' en 'slachtoffer' te werken. De deelnemers hebben eveneens gewezen op de soms betreurenswaardige gevolgen die sommige gerechtelijke beslissingen kunnen hebben in partnergeweldsituaties: soms maken ze een situatie gevaarlijker of plaatsen ze de protagonisten in onhoudbare situaties. Voorts hebben de interveniërende actoren er meermaals aan herinnerd dat de slachtoffers vaak meer behoefte hebben aan hulp dan aan een strafrechtelijke bestraffing van hun partner. Ze wensen vooral dat het geweld stopt, dat ze een mogelijkheid krijgen om uit hun situatie te geraken zonder dat hun (ex)partner daarom zwaar gestraft wordt door het gerecht. Als men zich aan een strikt 'strafrechtelijke' en dichotomische interpretatie houdt, zouden de gerechtelijke actoren de positie van de slachtoffers als "dubbelzinnig" kunnen beschouwen en hen in een ongemakkelijke situatie plaatsen, hoewel het zou gaan om een zeer vaak voorkomend fenomeen op het gebied van echtelijk geweld. Tijdens die reflectie werd ook gewezen op de noodzaak van alternatieven voor het gerechtelijk optreden die meer rekening houden met de complexiteit van de situatie en de verwachtingen van de partijen. Er werd evenwel aan herinnerd dat 'dreigen met de wet' in bepaalde gevallen en ten opzichte van bepaalde verdachten nuttig en zelfs efficiënt zou kunnen zijn in die zin dat het geweld daarmee kan worden gestopt.

Tot besluit vinden we het relevant om terug te komen op de problemen die de verschillende deelnemers ondervinden bij het omgaan met partnergeweldsituaties. Die problemen hangen logischerwijze samen met de activiteitensector, maar sommige ervan zijn transversaal. De politieagenten en magistraten hebben de aandacht gevestigd op een aantal problemen die te maken hebben met de bewijslevering in dat type dossier. Enerzijds zou het soms moeilijk zijn om een medisch attest van arbeidsongeschiktheid te verkrijgen, vooral voor huisvrouwen, terwijl dat attest belangrijk is voor de magistraten die de beslissingen nemen. Anderzijds is het zeer moeilijk om de andere types van geweld te bewijzen, want dat heeft te maken met de gevoeligheid van de interveniërende actoren en de beschikbare middelen om een expertise uit te voeren. Verschillende deelnemers hebben uitgelegd dat ze een beroep doen op de medisch-gerechtelijke expertise, omdat die vollediger en duidelijker zou zijn dan de medische attesten. Magistraten hebben gewezen op het

tekort aan “psychosociale” informatiebronnen en vooral aan psychologische of psychiatrische expertises van de betrokkenen. Er zouden te weinig experts beschikbaar zijn en de uitgevoerde expertises zouden niet “dynamisch” genoeg zijn. Die vaststellingen wijzen op een gebrek aan gevoeligheid/informatie van sommige actoren in de problematiek van het partnergeweld. Dat werd in het bijzonder benadrukt ten opzichte van de huisartsen, die volgens sommigen sleutelactoren zouden kunnen zijn bij het opsporen van probleemsituaties, omdat ze het gezin kennen. De ene arts zou sneller een medisch attest van slagen en verwondingen en van arbeidsongeschiktheid afgeven dan de andere. Wellicht zou het interessant zijn om een reflectie te houden over de bronnen en de bewijzen op het gebied van partnergeweld.

Tijdens alle rondetafelgesprekken werd de tijdsfactor op elk niveau van de interventie aangemerkt als een bepalend element voor de risicotaxatie. De politieagenten hebben vaak te kampen met tijdsgebrek tijdens hun interventie. Dat gaat ten koste van de kwaliteit van de evaluatie, de opvang en de follow-up. De magistraten moeten vaak dringende beslissingen nemen met weinig informatie tot hun beschikking en weinig mogelijkheden om er in de onmiddellijke toekomst meer te krijgen. Ook de psychisch-medisch-sociale actoren zijn van oordeel dat het tijdsgebrek de kwaliteit van de risicotaxatie in het gedrang brengt. Soms bestaat de prioriteit erin het slachtoffer in veiligheid te brengen alvorens de situatie grondiger te evalueren.

De deelnemers hebben gewezen op een gebrek aan beschikbare middelen voor de opvang. De opvangcentra voor vrouwen met of zonder kinderen zouden zeer vaak overvol zitten en misschien vooral in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. De politieagenten hebben erop gewezen dat er een 'verbindingsdienst' moet worden opgericht tussen de politionele interventie en de opname in een opvangtehuis op langere termijn. Het zou gaan om noodopvang van korte duur met het oog op follow-up op langere termijn. Te meer daar de snelle beschikbaarheid van onderdak werd vermeld als een factor die een goed beheer van de situatie bevordert. Verschillende interveniërende actoren betreuren tevens dat er te weinig diensten zijn die gewelddadige mannen of de twee partijen samen opvangen. Tot slot werd ook beklemtoond dat men snel rekening moet houden met de kinderen die getuige of slachtoffer van het geweld zijn, want dat zou nog te vaak ontbreken.

Sommige wetsbepalingen leiden tot problemen bij de opvang. De magistraten hebben forse kritiek geleverd op het feit dat het niet mogelijk is om een praktijkopleiding te organiseren voor de verdachten in het kader van een voorwaardelijke vrijlating. Ze erkennen allemaal de kwaliteit van de praxis en zouden de verdachten willen kunnen oriënteren naar die optie in het kader van een alternatief voor de preventieve hechtenis in plaats van naar andere opties, die volgens hen weinig aangepast zijn aan partnergeweldsituaties. Ze hadden ook kritiek op een andere wetsbepaling, namelijk de wet van 15 mei 2012, die wegens haar complexiteit zeer weinig zou worden toegepast in de praktijk. Het zou bijzonder moeilijk zijn om een verdachte uit zijn woning te verwijderen zonder hem in voorhechtenis te plaatsen. Dat bevestigt de noodzaak om te beschikken over snelle opnamemogelijkheden voor de slachtoffers van geweld.

Wat het politiewerk betreft, is er een standaardproces-verbaal opgesteld op basis van de criteria in de omzendbrief COL 4 om de kwaliteit te verbeteren van de gegevens die geregistreerd en overgezonden worden naar het parket. Hoewel het idee op zich goed ontvangen wordt door de deelnemers, zou dat standaard-PV om verschillende redenen niet altijd correct opgesteld worden: tijdsgebrek voor de politieagent, gebrek aan samenwerking vanwege de partijen, irrelevantie van bepaalde vragen in bijzondere gevallen, gebrek aan opleiding/bewustmaking van bepaalde gebruikers... Tijdens de rondetafelgesprekken werd dus vooral benadrukt dat het standaard-PV niet volstaat om de kwaliteit van de overgezonden informatie te waarborgen en dat het moet worden aangevuld met een aangepaste opleiding voor de gebruikers. Het zou nuttig zijn om de politieagenten van de eerste lijn meer te sensibiliseren en/of ervoor te zorgen dat politieagenten die meer gespecialiseerd zijn in partnergeweld, het kunnen overnemen na de eerste interventie.

Het netwerken is vaak ter sprake gebracht op de rondetafelgesprekken. Alle deelnemers vinden een goede informatiedoorstroming tussen de verschillende sectoren en de belangrijkste betrokkenen belangrijk, maar dat zou in de praktijk niet altijd evident zijn. De interveniërende sociale actoren in de politionele dienst voor slachtofferhulp, justitiehuisen en psychosociale diensten zijn natuurlijk gebonden aan hun beroepsgeheim. Daarbij komt nog dat in bepaalde gevallen het statuut en de positie van de magistraat eveneens een obstakel zouden zijn voor de informatiedoorstroming. De magistraten die hebben deelgenomen aan de rondetafelgesprekken, trekken het belang van een goede informatiedoorstroming tussen de actoren niet in twijfel, maar hebben gepreciseerd dat bij sommigen van hun collega's het 'netwerken' minder geïntegreerd is in hun visie op hun professionele werkwijze. Afgezien van die veeleer 'ideologische' of 'deontologische' overwegingen, werden de praktische omstandigheden van de informatiedoorstroming eveneens als problematisch aangemerkt. Vooral op gerechtelijk niveau zouden de middelen om de diensten en de betrokken rechtzoekenden te informeren niet altijd aanwezig of lang genoeg beschikbaar zijn (8 tot 16 uur), terwijl van die problemen vaak buiten die openingstijden aangifte wordt gedaan.

Er zij tot slot op gewezen dat alle deelnemers de nadruk hebben gelegd op de noodzaak om partnergeweldsituaties dynamisch te evalueren, teneinde ervoor te zorgen dat men rekening houdt met de complexiteit en specifieke kenmerken van elke situatie. De deelnemers zien de hulp bij de besluitvorming als een geheugensteun die hun aandacht vestigt op bepaalde signalen en niet als een must voor de beslissingen die men moet nemen of voor de follow-up. Het feit dat, enerzijds, het geweld zich voordoet in de intieme sfeer van dynamische en complexe menselijke relaties – waardoor een externe interventie delicaat wordt – en, anderzijds, dat het kan leiden tot dramatische situaties die een interventie vereisen om drama's te voorkomen of om er een einde aan te maken, zijn de belangrijkste redenen waarom de taxatie en interventie door de professionals zeer delicaat is. De actoren hebben dus benadrukt dat men rekening moet houden met die complexiteit om aldus adequate antwoorden te kunnen bieden, wat, *a fortiori*, souplesse en afwisseling bij de opvang impliceert.

# Bibliographie

---

AYOTTE, R., BOUCHARD, M., TREMBLAY, D., « L'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale par le modèle du *Processus de domination conjugale (PDC)* », Communication au 4<sup>e</sup> colloque de l'association québécoise Plaidoyer-Victime, octobre 2004, [http://www.asblpraxis.be/sites/default/files/Evaluation\\_de\\_la\\_securite\\_des\\_victimes.pdf](http://www.asblpraxis.be/sites/default/files/Evaluation_de_la_securite_des_victimes.pdf)

COTE, G., « Les instruments d'évaluation du risque de comportements violents : mise en perspective critique », *Criminologie*, 2001, vol. 34, n°1, pp. 31-45.

DELEPINE, A., *1978-2003 : 25 ans de projets pour les femmes. De la création du Collectif Femmes Battues aux actions du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion*, publication du CVFE, janvier 2004, <http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/assoc-historique.pdf>

GARCIA, A. et GALAND, L., *Projet « Services for women victims of violence : analysis of trends and impact evaluation »*, Rapport de recherche réalisé dans le cadre du programme européen DAPHNE III, Louvain-la-Neuve, Cap-Sciences humaines UCL, février 2010.

HARCOURT, B., « Surveiller et punir à l'âge actuariel. Généalogie et critique », *Déviance et Société*, 2011, vol. 35, n°1, pp. 5-33.

LECLERCQ, I., *Quels intervenants impliquer à chaque étape du processus de gestion des risques de réitération, de gravité et de létalité en matière de violences conjugales ?*, Mémoire de stage, Bruxelles, Service de politique criminelle, décembre 2012.

## **Sites Internet**

Asbl Praxis :

<http://www.asblpraxis.be/>

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales :

<http://www.cpvcf.org/>

Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion :

<http://www.cvfe.be/>

Institut wallon pour la santé mentale:

<http://www.iwsm.be/institut-wallon-sante-mentale.php?id=53&ssm=1>

ONE:

<http://www.one.be/index.php?id=2350>

Pôles de ressource spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales :

<http://www.violencesconjugales.be/>